



Ville de Beauceville

N° 5218

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 13 JANVIER 2025 À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau, Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 Adoption de procès-verbaux
 - 3.2 Offre d'achat reçue sur le lot 6 394 519 (39^e Avenue) – **REPORTÉE**
 - 3.3 Vente notariée à Gestion CD Bolduc Inc.
4. SPORTS ET LOISIRS
 - 4.1 Entente pour les services de soutien au fonctionnement de la bibliothèque par le Réseau BIBLIO
 - 4.2 Pavage du centre des loisirs
5. TRAVAUX PUBLICS
 - 5.1 Appel d'offres – projet de La Plée
6. TRÉSORERIE
 - 6.1 Approbation du bordereau des comptes
 - 6.2 Contrat d'assurance-responsabilité de la Ville
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 Transaction et quittance – dossier 350-22-000056-245
 - 7.2 Subvention à la Corporation du Quartier de la Débâcle de Beauceville
 - 7.3 Programme des cadets policiers 2025
 - 7.4 Rallye-école – 26 janvier 2025
 - 7.5 Nomination des comités 2025
8. VARIA
 - 8.1 Précisions concernant les calendriers et le *Beaucvilien*
 - 8.2 Octroi d'un contrat de réalisation d'un portrait du bâtiment situé au 662, 9^e Avenue
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2025-01-8411 IL est proposé par Nicole Jacques appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

R-2025-01-8412 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité, que les procès-verbaux du 2 décembre 2024, du 9 décembre 2024 (séance du budget) et du 9 décembre 2024 (séance ordinaire), du 11 décembre 2024 et du 16 décembre 2024 soit adoptés tels que rédigés avec la correction concernant le 11 décembre 2025 pour le nom de la personne appuyant le point 5.3., au lieu de secondé par Nicole Jacques, c'est inscrit Nicole Roy.





Ville de Beauceville

N° 5219

~~3.2 OFFRE D'ACHAT REÇUE SUR LE LOT 6 394 519 (39E AVENUE) – REPORTÉE~~

3.3 VENTE NOTARIÉE À GESTION CD BOLDUC INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accepté l'offre d'achat reçue de Gestion CD Bolduc Inc. lors de la résolution R-2024-12-8408 pour les lots 6 524 227 et 6 573 297 ;

CONSIDÉRANT le projet de vente reçue de Me Samuel Plante, notaire ;

R-2025-01-8413 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de vendre les lots 6 524 227 et 6 573 297 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, aux conditions indiquées dans le projet d'acte de vente reçu de Me Samuel Plante, notaire ;

QUE l'acte de vente pourra être reçu par Me Samuel Plante ou tout autre notaire de l'étude de Plante et Quirion notaires Inc. ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer ce contrat de vente et les documents accessoires à celui-ci.

4. SPORTS ET LOISIRS

4.1 ENTENTE POUR LES SERVICES DE SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE PAR LE RÉSEAU BIBLIO

CONSIDÉRANT QUE le Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches peut offrir ses services « à la carte » aux municipalités autonomes;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre, les représentants du Réseau BIBLIO ont expliqué les différents services offerts ainsi que les coûts s'y rattachant;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la bibliothèque recommande d'utiliser les Services informatiques et numériques et l'Animation, promotion et programme annuel de formation, au coût de :

3,24 \$/citoyen pour 2025;

3,34 \$/citoyen pour 2026;

3,44 \$/citoyen pour 2027;

R-2025-01-8414 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, à signer le contrat pour bibliothèques autonomes associées avec le Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, contrat débutant le 1^{er} janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2027 ;

QUE les sommes requises soient payées à même le budget de fonctionnement.

4.2 PAVAGE DU CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accordé un contrat pour le pavage du centre des loisirs à Pavages de Beauce Ltée lors de la résolution R-2024-07-8257, pour une somme de 79 355,00 \$;

CONSIDÉRANT QU' un dépassement de coût est survenu en raison du fonds du terrain, qui a dû être refait, au montant de 26 121,00 \$;

Considérant le crédit accordé sur leur facture au montant de 23 760,00 \$, étant un don à la Ville de Beauceville et tel que prévu à leur entente avec la Fondation des sports et loisirs de Beauceville ;





Ville de Beauceville

N° 5220

CONSIDÉRANT la recommandation de François Langevin, directeur des loisirs ;

R-2025-01-8415 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de payer Pavages de Beauce Ltée la somme supplémentaire de 2 361,00 \$, plus les taxes applicables, en paiement final pour les travaux de pavages du centre des loisirs ;

QUE la Ville mandate François Langevin, directeur des loisirs, afin de signer tout document constatant la présente résolution ;

QUE les sommes requises soient payées à même le règlement d'emprunt numéro 2018-398.

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 APPEL D'OFFRES – PROJET DE LA PLÉE

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à des travaux sur la route de la Plée ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront octroyés par appel d'offres publiques ;

R-2025-01-8416 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville mandate Me Sandra Bernard, greffière, ou Mélissa Rodrigue, assistante-greffière, afin de procéder à la publication d'un appel d'offres publiques sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) lorsque les documents requis seront prêts.

6. TRÉSORERIE

6.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES

R-2025-01-8417 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE le bordereau des comptes daté du 10 janvier 2025 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

6.2 CONTRAT D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit maintenir une assurance-responsabilité professionnelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un prix de BFL Canada, au montant de 107 099,27 \$, toutes taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville fait partie d'un regroupement avec l'UMQ pour ce type d'assurance ;

R-2025-01-8418 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le contrat d'assurance-responsabilité à BFL Canada services de risques et assurances Inc., au montant de 107 099,27 \$, toutes les taxes étant incluses ;

QUE la Ville mandate Mélanie Quirion, trésorière, afin de signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution ;

QUE les sommes requises soient payées à même le budget de fonctionnement.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 TRANSACTION ET QUITTANCE – DOSSIER 350-22-000056-245

CONSIDÉRANT le dossier 350-22-000056-245 ;





Ville de Beauceville

N° 5221

CONSIDÉRANT la proposition de transaction et quittance reçue ;

R-2025-01-8419 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette transaction et quittance, tel que signée par les parties ;

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, ou Me Sandra Bernard, greffière, afin de signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

7.2 SUBVENTION À LA CORPORATION DU QUARTIER DE LA DÉBÂCLE DE BEAUCEVILLE

CONSIDÉRANT la constitution de l'OBNL dénommée « Corporation du Quartier de la débâcle de Beauceville » ayant pour mission de développer, maintenir et rendre accessible le quartier et ses infrastructures dans une perspective d'appropriation locale et d'attractivité touristique en lien avec les inondations de la rivière Chaudière ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Quartier de la débâcle de Beauceville contribuera à l'amélioration et la valorisation de la culture, du patrimoine et de l'attrait touristique sur le territoire de la Ville de Beauceville ainsi qu'à son rayonnement ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Quartier de la débâcle de Beauceville apportera une plus-value à la population de la Ville de Beauceville en termes d'activités récréatives, culturelles et éducatives ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville appuie la mission de la Corporation du Quartier de la débâcle de Beauceville et a la volonté de soutenir le développement de celle-ci à l'aide d'un support financier et technique ;

CONSIDÉRANT l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1, ci-après : LCM) énonce que la Ville est compétente en matière de culture, de loisirs et de parcs et que les objets visés par la Corporation s'inscrivent précisément dans ces matières ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 85 de la LCM mentionne la compétence de la Ville pour le bien-être général de sa population ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 90 de la LCM stipule que toute municipalité locale peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée à l'égard des matières prévues notamment aux articles 4 et 85 ;

R-2025-01-8420 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville octroie une aide financière de 65 329,00 \$ à la Corporation du Quartier de la débâcle de Beauceville afin de soutenir son développement et la mise en place de ses infrastructures ;

QUE la somme soit payée à même le budget de fonctionnement.

7.3 PROGRAMME DES CADETS POLICIERS 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville est intéressée à participer au projet de la patrouille de cadets-policiers ;

CONSIDÉRANT QU'IL est prévu qu'un partage des ressources soit effectué avec la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce ;

R-2025-01-8421 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

D'AUTORISER une dépense de six mille quatre cents dollars (6 400,00 \$) pour la mise sur pied d'une patrouille de deux cadets-policiers pour l'été 2025 en collaboration avec la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce ;

QUE le mandat principal de la patrouille soit de sensibiliser les jeunes aux conséquences de l'usage du cannabis et d'assurer une présence et une surveillance à pied ou à vélo sur la piste cyclable. Le mandat inclut également d'informer les citoyens concernant le règlement sur la gestion de l'eau de l'aqueduc municipal et de





Ville de Beauceville

Nº 5222

donner des conférences aux aînés sur la sécurité;

QUE les activités de sensibilisation soient effectuées, entre autres, auprès des jeunes du camp de jour, dans les parcs publics et sur la piste cyclable et auprès des organismes de la Ville;

QUE le directeur général, monsieur Serge Vallée, soit autorisé à assigner aux cadets-policiers toute autre tâche qu'il jugera nécessaire;

QUE ce projet soit conditionnel à la participation de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce;

QU'UN rapport soit préparé par les cadets-policiers et qu'il fasse état d'un bilan de leur travail et qu'il soit remis au conseil municipal.

QUE la somme soit payée à même le budget d'opérations.

7.4 RALLYE-ÉCOLE – 26 JANVIER 2025

CONSIDÉRANT QUE le Club autosport la Licorne souhaite tenir un événement de rallye automobile école en date du 26 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'ILS souhaitent fermer une portion de la route du Bloc pendant la journée pour deux périodes précises ;

CONSIDÉRANT QU'ils ont également besoin d'un local et d'un peu de matériel ;

R-2025-01-8422 IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de leur laisser l'usage de la salle Mirage, située à l'aréna EJM/René-Bernard, pour la journée du 26 janvier 2025 ;

QUE la Ville accepte de leur prêter un certain nombre de tréteaux et de cônes, tel que présenté au conseil dans leur demande écrite ;

QUE la Ville accepte de fermer, entre 9h30 et 11h30 et entre 13h30 et 15h45, une section de la route du Bloc, tel que décrit dans leur courriel du 10 janvier 2025 ;

QUE l'organisme Club autosport la Licorne demeurera responsable de tout bris d'infrastructure et responsabilité civile concernant son événement du 26 janvier 2025 face aux participants et devra rembourser la Ville en cas de bris ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer un document, si requis, afin d'exécuter la présente résolution.

7.5 NOMINATION SUR LES COMITÉS 2025

CONSIDERANT QUE la Ville tient plusieurs comités dans ses différents départements ;

CONSIDERANT QU'un ou plusieurs conseillers siègent sur chacun de ces comités ;

R-2025-01-8423 IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville nomme les personnes suivantes dans les différents comités de la Ville, jusqu'à la fin du mandat des élus :

Comité consultatif d'urbanisme : Patrick Mathieu, président
Vincent Roy
Dominique Lamarre, secrétaire

Comité d'urbanisme : **Patrick Mathieu**
Vincent Roy

Comité des travaux publics : Kevin Pomerleau
Patrick Mathieu
Jérôme Pomerleau



Ville de Beauceville

N° 5223

Comité de sécurité incendie :

Vincent Roy
David Veilleux

Comité des finances :

Nicole Jacques
Kevin Pomerleau

Comité des ressources humaines :

Nicole Jacques
Jérôme Pomerleau

Comité des loisirs :

David Veilleux
Vincent Roy

Représentant élu pour le programme MADA : David Veilleux

Commission d'audit interne sur la gouvernance : Kevin Pomerleau
Nicole Jacques

Comité de conservation du patrimoine bâti :

Nicole Jacques
David Veilleux
Kevin Pomerleau
Vincent Roy, substitut

8. VARIA

8.1 DISTRIBUTION DES CALENDRIERS ET DU BEAUCEVILLIEN

Le maire explique les difficultés lors de la distribution des calendriers annuels et du Beauchevilien. Les cadets n'ont pas pu aller partout. Il invite la population à venir chercher leur exemplaire à l'hôtel de ville ceux qui ne l'auraient pas reçu et il remercie le corps de cadets.

8.2 OCTROI D'UN CONTRAT DE RÉALISATION D'UN PORTRAIT DU BÂTIMENT SITUÉ AU 662, 9^E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à un portrait du bâtiment situé au 662, 9^e Avenue ;

CONSIDÉRANT les propositions reçues suivantes :

- WSP : 34 500,00 \$
- Stantec : 66 000 \$
- Éqip Solutions : 30 000,00 \$

CONSIDÉRANT QUE la proposition d'Éqip solutions avait retirée plusieurs éléments de la demande originale ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Marie-Lise Leclerc, architecte ;

R-2025-01-8424

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le contrat à Éqip Solutions, tel que proposé dans son offre datée du 29 novembre 2024, au montant de 30 000,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE les sommes requises soient payées à même le règlement d'emprunt numéro 2024-513.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Carol Bolduc : concernant le terrain qu'ils achètent.

Une rue doit être faite entre son futur terrain et AAB, ce qui est important pour lui.

Le maire demande à Serge Vallée si on a des nouvelles des travaux publics.

Serge Vallée répond que les services ne se rendent pas, mais qu'on pourrait travailler dessus pour l'aménager, même temporairement.

Monsieur Bolduc demande également le niveau de la rue à ce sujet.

Serge Vallée va discuter avec un ingénieur à ce sujet pour déterminer le futur de cette rue pour ne pas avoir à le défaire plus tard.

Le maire demande à monsieur Bolduc si le terrain sera fait en palier ou tout égal.

Monsieur Bolduc répond qu'il pense égaliser le terrain avec une légère pente, vu que ce n'est pas possible avec ces trucks, qu'il doit étudier le terrain avant. Ils veulent





Ville de Beauceville

N° 5224

suivre le terrain, avec une pente, pour suivre la rue.

Le maire lui indique qu'on devrait pouvoir signer le contrat devant le notaire cette semaine.

Monsieur Bolduc parle de son projet de logements (motel Royal). Il a eu son permis trop tard, cela a gelé, il attend à mars ou avril pour le débuter pour que ce soit prêt en juillet.

Monsieur Jean-Marie Quirion. Il a apprécié de voir les photos dans le calendrier. Il demande si Beauceville est la seule ville à le faire dans Beauce-Centre.

Le maire répond qu'il ne pense pas. Sylvio Morin répond que Saint-Joseph-de-Beauce le fait aussi.

Monsieur Quirion demande de faire les chiffres un peu plus gros pour plus de facilité. Monsieur Quirion propose aussi d'ajouter les phases de lunes dans le calendrier.

Monsieur Quirion demande si on pourrait placer des entreprises de la Ville et montrer leurs services, pour que la population le sache.

Caméraman : qui a pris la décision d'envoyer les comptes par bénévolat. Il a retrouvé son compte sur le talus dans la neige.

Serge Vallée répond qu'on n'avait pas le choix, que ce sont nos employés qui les ont distribués.

Jacques Légaré : portrait de l'édifice, en quoi cela consiste ?

Serge Vallée répond que c'est un profil du bâtiment, qu'on n'a pas les plans détaillés du bâtiment actuel. Ce sera la base, la structure, mécanique, électrique, etc.

Frédéric Desjardins demande c'est quel bâtiment : Serge Vallée répond que c'est l'hôtel de Ville.

Sylvio Morin parle de caractérisation.

Serge Vallée répond que cela est une autre façon de le dire.

Sylvio Morin : plus tôt, Nicole Jacques a présenté les 3 prix reçus.

Sylvio Morin : Quartier de la Débâcle, le montant est plutôt précis, est-ce que c'est pour un montant spécifique.

Serge Vallée dit que le conseil s'était avancé pour un montant global il y a quelques années et que, avec le temps, certaines choses ont été payées et que cette somme vient finaliser le montant global.

Jacques Légaré demande de confirmer si cela complète le financement de la Corporation ?

Serge Vallée répond que oui.

Sylvio Morin : pavage, dépassement de coût de 26 000 \$, avec un retour en don.

Serge Vallée répond que c'est un don qui était dû à la fondation.

Le maire explique le calcul.

Frédéric Desjardins : Corporation du Quartier de la Débâcle, c'est la dernière.

Est-ce que, avec ces subventions, la Ville va demander à la Corporation d'avoir des résultats ?

Serge Vallée répond que la fondation va avoir d'autres montants de subvention, que les sommes de la Ville étaient une condition des subventions du gouvernement et que ces subventions devraient arriver.

Frédéric Desjardins : rang de la Plée, c'est quoi les travaux.

Le maire et Patrick Mathieu répondent que c'est la réfection de la route, subventionnée à 90 %.

Sylvio Morin, cadets policiers, c'est pour quand ?

Serge Vallée répond de la fin juin à fin août.

Sylvio Morin : c'est pour une année ?

Serge Vallée répond que oui.

Jacques Légaré demande si c'est une augmentation significative ?

Le maire répond que c'est environ 0,5 %.

Frédéric Desjardins, rallye école, il demande des précisions.

Jérôme Pomerleau répond que l'organisateur avait bien aimé les lieux. Que l'endroit est sécuritaire, avec seulement une résidence.

Frédéric Desjardins : la chapelle Fraser a été rachetée par une organisation de Lévis. Est-ce que la Ville pourrait en faire la promotion de la relance ?

Le maire indique que le conseil ne s'est pas penché sur cette question et que le conseil





Ville de Beauceville

N° 5225

va en discuter.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- R-2025-01-8425** IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h09

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière





Ville de Beauceville

N° 5226

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 27 JANVIER 2025 À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence de madame la conseillère Nicole Jacques.

R-2025-01-8426

En l'absence du maire et du maire suppléant, il est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et adopté à l'unanimité que madame Nicole Jacques préside la séance.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 Vente notariée à Gestion CD Bolduc Inc. (corrigée)
 - 3.2 Vente d'un terrain au Centre de la petite enfance au Jardin de Dominique Inc.
 - 3.3 Contrat de servitude et droit de propriété superficiaire avec 9274-4705 Québec Inc. en faveur de la Ville
 - 3.4 Adoption du second projet de règlement 2024-529 - Reportée
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Mandat à Morency Société d'avocats, S.E.N.C.R.L. en matière de ressources humaines
 - 4.2 Assignation à domicile de l'employé #06-08
5. VARIA
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Nicole Jacques, conseillère, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2025-01-8427

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

3.1 VENTE NOTARIÉE À GESTION CD BOLDUC INC. (CORRIGÉE)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accepté l'offre d'achat reçu de Gestion CD Bolduc Inc. lors de la résolution R-2024-12-8408 pour les lots 6 524 227 et 6 573 297 ;

CONSIDÉRANT le projet de vente corrigé reçue de Me Samuel Plante, notaire ;

R-2025-01-8428

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de vendre les lots 6 524 227 et 6 573 297 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, aux conditions indiquées dans le projet d'acte de vente reçu de Me Samuel Plante, notaire ;

QUE l'acte de vente pourra être reçu par Me Samuel Plante ou tout autre notaire de l'étude de Quirion et Plante notaires Inc. ;





Ville de Beauceville

N° 5227

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer ce contrat de vente et les documents accessoires à celui-ci.

3.2 VENTE D'UN TERRAIN AU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE AU JARDIN DE DOMINIQUE INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est engagé à céder un terrain en faveur du Centre de la petite enfance au Jardin de Dominique Inc. lors de la résolution numéro R-2023-08-7846 ;

CONSIDÉRANT QUE la condition présente à cette résolution a été accomplie concernant la servitude d'Hydro-Québec, même si le conseil reconnaît que le délai est dépassé et, qu'au final, une radiation a été faite mais qu'une nouvelle servitude a dû être publiée en bordure de la rue conformément à la demande d'Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de vente reçu de Me Denys Quirion, notaire ;

R-2025-01-8429 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de modifier les conditions de la promesse de vente tel que stipulé en préambule de la présente résolution ;

QUE la Ville accepte de vendre le lot 6 572 670 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, pour la somme d'UN dollar, plus les taxes applicables, en faveur du Centre de la petite enfance au Jardin de Dominique Inc., aux conditions indiquées dans le projet d'acte de vente soumis par Me Denys Quirion notaire ;

QUE la vente pourra être reçue par l'un ou l'autre des notaires de l'étude Quirion et Plante notaires Inc. ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer ce contrat de vente et les documents accessoires à celui-ci.

3.3 CONTRAT DE SERVITUDE ET DROIT DE PROPRIÉTÉ SUPERFICIAIRE AVEC 9274-4705 QUÉBEC INC. EN FAVEUR DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à des travaux sur le lot 4 066 976 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, soit un ponceau d'eaux pluviales ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé à obtenir une servitude sur ce même lot et une cession du droit de propriété superficiaire au propriétaire puisqu'il s'agit d'infrastructures municipales ;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de vente reçu de Me Denys Quirion, notaire ;

R-2025-01-8430 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de signer la servitude et cession du droit de propriété superficiaire telles que décrites au projet soumis par Me Denys Quirion, notaire, sur le lot 4 066 976 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, à titre gratuit en faveur de la Ville, avec les modifications proposées dans le projet soumis au conseil concernant, entre autres, la superficie de l'assiette ;

QUE l'acte notarié pourra être reçue par l'un ou l'autre des notaires de l'étude Quirion et Plante notaires Inc. ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer ce contrat de servitude et cession du droit de propriété superficiaire et les documents accessoires à celui-ci.

3.4 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2024-529 – REPORTÉE





Ville de Beauceville

N° 5228

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 MANDAT À MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS, S.E.N.C.R.L. EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE les besoins ponctuels de la Ville de Beauceville en matière de gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE la nécessité d'être assistés à certaines occasions par des professionnels externes en semblable matière;

CONSIDÉRANT QUE Morency, société d'avocats, S.E.N.C.R.L. agit déjà à titre de procureurs usuels pour le bénéfice de la Ville de Beauceville;

R-2025-01-8431 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Beauceville mandate Morency, société d'avocats S.E.N.C.R.L. pour tout mandat d'assistance en matière de ressources humaines et pour représenter les intérêts de la Ville de Beauceville dans tout dossier de ressources humaines, qu'il soit judiciarisé ou non ;

QUE la Ville se réserve le droit, lorsque les dossiers sont dans le cadre d'un dossier CNESST, de maintenir le mandat de Novo, à la discrétion du directeur général ou de la directrice générale adjointe, sans autre mandat du conseil.

4.2 ASSIGNATION À DOMICILE DE L'EMPLOYÉ #06-08

ATTENDU QUE le dossier et les informations concernant un employé sont confidentiels;

ATTENDU la mise en demeure adressée à la direction générale et datée du 13 janvier 2025;

ATTENDU QUE le directeur général a informé le conseil municipal de la réception de ladite mise en demeure;

ATTENDU QUE le 15 janvier 2025, le directeur général a verbalement informé l'employé #06-08 qu'il était assigné à domicile avec traitement;

ATTENDU QUE le directeur général a informé le conseil municipal de cette assignation à domicile;

ATTENDU QUE le directeur général a confirmé par écrit à l'employé #06-08 qu'il était assigné à domicile avec traitement jusqu'à ce que le conseil municipal puisse prendre une décision en regard de sa demande d'être réintégré dans son poste;

Après mûres délibérations;

R-2025-01-8432 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

DE RATIFIER la décision du directeur général d'assigner à domicile avec traitement l'employé #06-08 à compter du 15 janvier 2025 ;

DE MAINTENIR l'assignation à domicile avec traitement de l'employé #06-08 jusqu'à ce que le conseil prenne une décision en regard de la demande de réintégration contenue dans la mise en demeure ;

DE MANDATER le directeur général afin qu'il présente au conseil municipal une recommandation en regard de la demande de réintégration de l'employé #06-08 dans son poste.

5. VARIA

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Carol Bolduc, de Gestion CD Bolduc Inc. Il demande la permission de travailler la rue





Ville de Beauceville

N° 5229

le long de la 59^e Avenue, afin de pouvoir entrer par le derrière de son terrain. Il propose de la travailler avec les travaux publics et ne demande pas d'asphalte. Nicole Jacques demande s'il prendra la même ligne que l'asphalte actuelle.

David Veilleux demande si la rue sera continuée dans le même sens qu'elle est faite actuellement.

Serge Vallée souligne la demande qui devra être faite à Hydro-Québec et l'abaissement du terrain global.

Kevin Pomerleau demande à avoir l'autorisation d'Hydro-Québec pour la modifier. Il veut être certain d'avoir leur consentement pour les travaux projetés. Que cela puisse se faire correctement et ne pas avoir de problématique avec Hydro-Québec.

Monsieur Bolduc dit qu'il ne se rendra pas jusqu'à la servitude.

Les élus et Serge Vallée demandent qu'il parle à Stéphane Poulin et lui soumette un plan.

Monsieur Bolduc dit qu'il n'a pas besoin d'asphalte, qu'il mettra un zéro-trois-quart à ses frais.

Nicole Jacques demande à Sandra Bernard que ce soit en résolution lundi prochain.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- R-2025-01-8433** IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 19h48

NICOLE JACQUES, conseillère

SANDRA BERNARD, greffière





Ville de Beauceville

N° 5230

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 3 FÉVRIER 2025 À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Kevin Pomerleau, Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Mélissa Rodrigue, assistante-greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 Adoption de procès-verbaux – **REPORTÉE**
 - 3.2 Adoption du premier projet de règlement 2025-532 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341
 - 3.3 Adoption du projet de règlement numéro 2025-533 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-340
 - 3.4 Offre de vente reçue – lot 3 488 284, 9^e Avenue
 - 3.5 Offre de vente reçue – lot 3 488 328, 656, 9^e Avenue
 - 3.6 Offre de vente reçue – lot 3 488 329, 9^e Avenue
 - 3.7 Vente finale du 208, route du Président Kennedy – **REPORTÉE**
 - 3.8 Transaction et quittance – dossier 350-17-000075-237 – **REPORTÉE**
 - 3.9 Vente finale du 526-526B, boulevard Renault – **REPORTÉE**
 - 3.10 Transaction et quittance – dossier du 526-526B, boulevard Renault – **REPORTÉE**
 - 3.11 Désignation d'une fourrière en vertu du Code de la sécurité routière
4. URBANISME
 - 4.1 Nomination d'une inspectrice municipale
5. SPORTS ET LOISIRS
 - 5.1 Utilisation de l'Île Ronde pour une reconstitution historique – octobre 2025
6. TRAVAUX PUBLICS
 - 6.1 Travaux sur la 59^e Avenue par un particulier
7. TRÉSORERIE
 - 7.1 Approbation du bordereau des comptes
 - 7.2 Emprunts temporaires – fonds d'administration budgétaire
8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 8.1 Rallye école – 1^{er} et 2 mars 2025 – **REPORTÉE**
9. VARIA
 - 9.1 Jeux d'été du Québec 2027
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2025-02-8434 IL est proposé par Nicole Jaques appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX – **REPORTÉE**





Ville de Beauceville

N° 5231

3.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2025-532 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-341

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le projet de règlement 2025-532 et ont pu émettre leurs commentaires ;

- R-2025-02-8435 IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;
- QUE** la Ville adopte le premier projet de règlement 2025-532 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341 ;
- QUE** la Ville mandate Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de publier l'avis public requis concernant la séance de consultation publique à venir sur ce projet de règlement.

3.3 ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 2025-533 MODIFIANT LE REGLEMENT NUMERO 2016-340 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont vu le projet de règlement 2025-533 et ont pu émettre leurs commentaires et renoncent à sa lecture ;

- R-2025-02-8436 IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;
- QUE** la Ville adopte le projet de règlement 2025-533 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341 ;
- QUE** la Ville mandate Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de publier l'avis public requis concernant la séance de consultation publique à venir sur ce projet de règlement.

3.4 OFFRE DE VENTE REÇUE – lot 3 488 284, 9^e Avenue

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville souhaite acquérir les terrains avoisinants le futur projet du centre de service municipal et communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 3 488 284 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, situé sur la 9^e Avenue a fait une offre de vente à la Ville de Beauceville au prix de 60 300\$ plus taxes applicables pour le terrain ;

- R-2025-02-8437 IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;
- QUE** la Ville de Beauceville accepte l'offre de vente reçue pour le lot 3 488 284 situé sur la 9^e avenue au coût de 60 300\$ plus les taxes applicables.

3.5 OFFRE DE VENTE REÇUE – lot 3 488 328, 656, 9^e Avenue

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville souhaite acquérir les terrains avoisinants le futur projet du centre de service municipal et communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 3 488 328 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, situé au 656 9^e Avenue a fait une offre de vente à la Ville de Beauceville au prix de 33 100\$ plus taxes applicables pour le terrain et la bâtie ;

- R-2025-02-8438 IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;
- QUE** la Ville de Beauceville accepte l'offre de vente reçue pour le lot 3 488 328 situé au 656 9^e avenue au coût de 33 100\$ plus les taxes applicables.

3.6 OFFRE DE VENTE REÇUE – lot 3 488 329. 9^e Avenue

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville souhaite acquérir les terrains avoisinants le futur projet du centre de service municipal et communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 3 488 329 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, situé sur la 9^e Avenue a fait une offre de vente à





Ville de Beauceville

N° 5232

la Ville de Beauceville au prix de 26 300\$ plus taxes applicables pour le terrain et la bâtisse ;

R-2025-02-8439 IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre de vente reçue pour le lot 3 488 329 situé au 656 9^e avenue au coût de 26 300\$ plus les taxes applicables.

3.7 VENTE FINALE DU 208, ROUTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY - REPORTÉE

3.8 TRANSACTION ET QUITTANCE – DOSSIER 350-17-000075-237- REPORTÉE

3.9 VENTE FINALE DU 526-526B, BOULEVARD RENAULT – REPORTÉE

3.10 TRANSACTION ET QUITTANCE – 526-526B, BOULEVARD RENAULT - REPORTÉE

3.11 DÉSIGNATION D'UNE FOURRIÈRE EN VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers ;

CONSIDÉRANT QUE ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis ;

CONSIDÉRANT QU'une telle résolution n'engage pas la municipalité à utiliser les services de 9371-3584 Québec Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE 9371-3584 Québec Inc. pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec et Contrôle routier Québec (SAAQ) ;

R-2025-02-8440 IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal désigne 9371-3584 Québec Inc., propriété de monsieur Stéphane Savard, à opérer une fourrière d'autos au 225, 183^e Rue, à Beauceville et, de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité de la Ville de Beauceville ;

QUE 9371-3584 Québec Inc. devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au Guide de gestion des véhicules saisis produit par la Société ;

QUE les installations de 9371-3584 Québec Inc. devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité ;

QUE la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis ;

QUE la Ville mandate Dominique Lamarre, directrice de l'urbanisme par intérim, afin de signer toute documentation relative à la présente autorisation, au besoin.

4. URBANISME

4.1 NOMINATION D'UNE INSPECTRICE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT l'embauche récente d'un nouvel employé dans le département d'urbanisme, madame Anne-Frédérique Fournier ;

CONSIDÉRANT QU'elle doit être nommée par résolution du conseil municipal afin de lui accorder les différents pouvoirs liés à la fonction d'inspectrice municipale pour la Ville ;





Ville de Beauceville

N° 5233

R-2025-02-8441

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville nomme madame Anne-Frédérique Fournier au titre d'inspectrice municipale avec, entre autres, les pouvoirs suivants :

- Les pouvoirs d'inspection ;
- Les pouvoirs de délivrance des permis ;
- Les pouvoirs d'émission de constat d'infraction ;
- Les pouvoirs d'applicables de tous les règlements d'urbanisme et autres règlements municipaux.

5. SPORTS ET LOISIRS

5.1 UTILISATION DE L'ÎLE RONDE POUR UNE RECONSTITUTION HISTORIQUE – OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT la demande faite à la Ville pour l'utilisation de l'Île Ronde lors d'une reconstitution historique devant avoir lieu en octobre 2025 ;

R-2025-02-8442

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte la demande de prêt à titre gratuit à l'organisme Société historique 1775-1783 et lui concède la somme forfaitaire de cinq cents dollars (500,00 \$) afin de les soutenir dans leur projet ;

QUE la Ville nomme François Langevin, directeur des loisirs, afin de signer tout document relatif à cette résolution. ◆

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 TRAVAUX SUR LA 59^E AVENUE PAR UN PARTICULIER

CONSIDÉRANT la demande reçue d'effectuer des travaux d'aménagement partiel pour un accès à un terrain à partir de la 59^e Avenue, sur une portion de la rue qui n'est pas aménagée ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Stéphane Poulin, directeur des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront à la charge unique du propriétaire souhaitant se créer un accès et sans responsabilité par la Ville de Beauceville ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux publics superviseront les travaux qui seront effectués et pourront demander des ajustements au propriétaire ;

R-2025-02-8443

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville accepte que Gestion CD Bolduc Inc., ou un mandataire nommé par cette dernière, effectuer des travaux d'aménagement sommaire afin de créer un accès à leur terrain par la 59^e Avenue, aux conditions suivantes :

Les travaux devront être supervisés et approuvés par les travaux publics de la Ville de Beauceville et limités à l'emprise qui n'est pas sujette à la servitude en faveur d'Hydro-Québec ;

Les travaux seront entièrement défrayés par Gestion CD Bolduc Inc. ;

La Ville de Beauceville, si des travaux subséquents doivent être fait sur cette emprise, ne remboursera aucun frais défrayé par Gestion CD Bolduc ou tout acquéreur subséquent du lot 6 524 227 ;

La Ville de Beauceville se dégage de toute responsabilité lors des travaux dans l'emprise de la 59^e Avenue et Gestion CD Bolduc Inc. assumera cette responsabilité face à la Ville de Beauceville en cas de demande, de tiers ou de personnes mandatées par Gestion CD Bolduc, pour tous travaux effectués par ou pour cette entreprise ;





Ville de Beauceville

N° 5234

Les travaux devront être réalisés de façon à être et demeurer sécuritaires pour les personnes qui utiliseront cet accès, à la seule discrétion du département des travaux publics, le directeur des travaux publics pouvant exiger l'arrêt des travaux et des travaux correctifs en cours de travaux ;

QUE Gestion CD Bolduc Inc. reconnaise que cet accès demeure une emprise de chemin public, avec les conditions et conséquences y attachées.

7. TRÉSORERIE

7.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES

R-2025-02-8444 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE le bordereau des comptes daté du 30 janvier 2025 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

7.2 EMPRUNTS TEMPORAIRES – FONDS D'ADMINISTRATION BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a beaucoup de projets en cours ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des finances et de Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière ;

R-2025-02-8445 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte d'augmenter sa marge de crédit actuelle de 4 000 000,00 \$ à 6 000 000,00 \$ avec la Banque Nationale du Canada ;

QUE la Ville mandate Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, afin de signer les documents requis en vertu de la présente résolution.

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 RALLYE-ÉCOLE – 1^{ER} ET 2 MARS 2025 - REPORTÉE

9. VARIA

8.1 JEUX D'ÉTÉ DU QUÉBEC 2027

Notre organisation municipale félicite la Ville de Saint-Georges et est fière de faire partie des collaborateurs municipaux qui permettront la réalisation de ces Jeux dans notre belle région.

Notre collaboration sera pour l'utilisation du terrain de baseball Duvaltex situé dans la Cité sportive Rotary et nous demeurerons ouverts à leur donner accès à d'autres installations en temps requis et selon leurs demandes.

Félicitations à l'équipe des porteurs de ce dossier important pour notre région.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Patrick Mathieu : revient sur l'opportunité des terrains que la famille Caron nous a offert. Il leur dit merci de nous les vendre selon leur valeur municipale

Pierre Morin, 530 avenue Lambert : nouveau règlement pour zonage est-ce que ça permet d'accepter plus de demandes. Serge l'invite à communiquer avec l'urbanisme pour qu'il partage son projet et l'aide à le développer. Par la suite il sera présenté aux élus

Michel Poulin : Concernant les terrains de la 9^e avenue est-ce que les tests de sol ont été fait avant de procéder à l'achat. La réponse est oui, des tests ont été fait. Le plus grand terrain a été décontaminé. Pour notre usage, les terrains nous conviennent et leur état ne nous cause pas de problème.

Jacques Légaré : il souhaite savoir quelle modification a été fait pour le règlement





Ville de Beauceville

N° 5235

2025-532. Il a été remis zoné blanc. Les terrains de la Famille Caron vous les voulez pour contrôler ce qui va être fait dessus ou pour que la Ville les utilise. François Veilleux répond que l'on veut les acquérir pour nous.

Jacques Légaré : CPE qu'en est-il? Serge répond qu'il vienne d'acquérir le terrain et qu'ils vont pouvoir débuter leurs travaux.

Frédéric Desjardins : les gens peuvent-ils vous contacter s'ils ont des idées pour le parc industriel. Serge répond que les gens sont les bienvenus à déposer des projets.

Frédéric Desjardins : Route du Golf : à la suite de l'accident mortel qui est survenue en fin de semaine, est-ce que nous pouvons faire quelque chose pour éviter cela? François a approché les maires de St-Joseph et St-Odilon pour modifier et rendre plus sécuritaire la route du Golf. Il ne faut pas oublier que c'est une route de juridiction provinciale.

Frédéric Desjardins : Avez-vous des ententes avec St-Alfred? Serge répond que seulement avec la piscine pour l'instant. Entente du Lac Volet, car c'est notre source d'eau. St-Alfred est desservi par St-Victor pour les incendies.

François Veilleux : Immigration : il a eu une rencontre avec la TREMCA. Des mesures pour les travailleurs temporaires vont être prises prochainement qui n'aideront pas nos entreprises.. La TREMCA a envoyé une résolution au gouvernement pour qu'il révise ses décisions pour que cela n'affecte pas trop nos entreprises de la Beauce et de Chaudière-Appalaches

Frédéric Desjardins : Que faites-vous pour les immigrants? Serge répond que ce sont les CJÉ qui accueillent les immigrants pour l'instant. Comment peut-on les convaincre de venir s'installer à Beauceville? Serge répond que nous avons beaucoup de nouveaux logements qui vont être prêts prochainement. Cela va aider à accueillir plus de gens.

Frédéric Desjardins demande si nous allons rester aux aguets avec les tarifs des États-Unis. François Veilleux répond qu'il se tient au courant de cela.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2025-02-8446 IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h03

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

MÉLISSA RODRIGUE, assistante-greffière





Ville de Beauceville

N° 1

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BEAUCEVILLE

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la soussignée, greffière de la ville, apporte une correction R-2025-01-8429, à la suite d'une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents soumis au conseil.

La correction porte sur le nom du notaire ayant soumis le projet d'acte et est la suivante :

1. **Le troisième considérant de résolution actuelle se lit comme suit :**

CONSIDÉRANT le projet d'acte de vente reçu de Me Denys Quirion, notaire ;

Or, on devrait lire :

CONSIDÉRANT le projet d'acte de vente reçu de Me Samuel Plante, notaire ;

J'ai dûment modifié la résolution R-2025-01-8429 en conséquence.

Signé à Beauceville, province de Québec, ce 6 février 2025.

Me Sandra Bernard, greffière





Ville de Beauceville

N° 5236

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 10 FÉVRIER 2025 À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire, François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau, Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence de monsieur le maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 Dépôt d'un procès-verbal de correction (aucune résolution, ce n'est qu'un dépôt obligatoire au conseil suivant sa confection)
 - 3.2 ~~Vente finale du 208, route du Président Kennedy~~ – REPORTÉE
 - 3.3 ~~Transaction et quittance – dossier 350-17-000075-237~~ – REPORTÉE
 - 3.4 ~~Vente finale du 526-526B, boulevard Renault~~ – REPORTÉE
 - 3.5 ~~Transaction et quittance – dossier du 526-526B, boulevard Renault~~ – REPORTÉE
4. TRAVAUX PUBLICS
 - 4.1 Paiement pour des travaux à Excavations Bolduc
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1 Décision sur le statut de l'employé #06-08
6. VARIA
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2025-02-8447

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé et modifié par le conseil.

3. GREFFE

3.1 DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

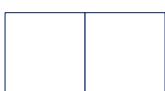
Sandra Bernard, conformément à la *Loi sur les cités et Villes*, dépose un procès-verbal de correction à la résolution R-2025-01-8429, daté du 6 février 2025, concernant une coquille indiquant le nom du notaire ayant déposé un projet de contrat.

3.2 VENTE FINALE DU 208, ROUTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY – REPORTÉE

3.3 TRANSACTION ET QUITTANCE – DOSSIER 350-17-000075-237 – REPORTÉE

3.4 VENTE FINALE DU 526-526B, BOULEVARD RENAULT – REPORTÉE

3.5 TRANSACTION ET QUITTANCE – 526-526B, BOULEVARD RENAULT – REPORTÉE





Ville de Beauceville

N° 5237

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 PAIEMENT POUR DES TRAVAUX À EXCAVATIONS BOLDUC

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé le contrat de réfection de la 9^e Avenue à l'entreprise Excavation Bolduc Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la conception des travaux, la Ville ignorait qu'elle devait refaire un ponceau débutant sur un lot faisant traverser un ruisseau sous l'emprise municipale ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués, conformément à la résolution R-2024-06-8197, mais avec un dépassement des coûts initialement estimés ;

CONSIDÉRANT la constitution imminente d'une servitude et cession du droit de propriété superficiaire, telle que le contrat notarié a été accepté par le conseil lors de la résolution R-2025-01-8430 ;

R-2025-02-8448 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de payer les factures numéros 30302, 30386, 30260 et 30251 à Excavations Bolduc Inc., pour la somme totale de 331 628,99 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux effectués tels que décrits à la résolution R-2024-06-8197.

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer tout document à cet effet ;

QUE les sommes requises soient payées à même le règlement d'emprunt 2024-514.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 DÉCISION SUR LE STATUT DE L'EMPLOYÉ #06-08

Destitution et congédiement de l'employé #06-08

ATTENDU l'assignation à domicile de l'employé #06-08 du 15 janvier 2025, confirmée et maintenue par le conseil municipal le 27 janvier 2025, et ce, jusqu'à ce que le conseil prenne une décision en regard de la demande de réintégration dans son poste ;

ATTENDU QUE le dossier et les informations concernant un employé sont confidentiels ;

ATTENDU QUE, le conseil a mandaté le directeur général afin qu'il présente au conseil municipal une recommandation en regard de la demande de réintégration de l'employé #06-08 dans son poste ;

ATTENDU QUE, le 29 janvier 2025, le directeur général a transmis à l'employé #06-08 un avis d'intention de recommander sa destitution au conseil municipal pour les motifs qui y sont exposés, qui lui ont été communiqués et qui ont été présentés au conseil ;

ATTENDU QUE l'employé #06-08 a eu l'opportunité de transmettre des représentations écrites au conseil avant qu'une décision soit prise ;

ATTENDU QUE l'employé #06-08 n'a pas transmis de représentations écrites au conseil ;

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines ;

Après mûres délibérations ;

R-2025-02-8449 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;





Ville de Beauceville

N° 5238

DE DESTITUER ET DE CONGÉDIER l'employé #06-08, pour les motifs exposés dans l'*Avis d'intention de recommander votre destitution* daté du 29 janvier 2025, et que ce congédiement soit effectif en date du 10 février 2025 ;

DE MANDATER le directeur général afin qu'il récupère les effets appartenant à la Ville actuellement en la possession de l'employé #06-08, dont, entre autres, les clés de l'hôtel de ville et toute autre clé donnant accès aux immeubles ou équipements de la Ville, etc. ;

DE MANDATER le directeur général aux fins d'assurer le suivi de la présente, de signer tout document requis à cet effet et **DE SIGNIFIER** la présente résolution par huissier à l'employé #06-08 ; l'huissier devant recevoir instruction de récupérer les biens appartenant à la Ville.

6. VARIA

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de question.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2025-02-8450 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 19h33

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière





Ville de Beauceville

N° 5239

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 17 FÉVRIER 2025 À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau, Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 Adoption de procès-verbaux
 - 3.2 Avis de motion – règlement 2025-532
 - 3.3 Avis de motion – règlement 2025-533
4. SPORTS ET LOISIRS
 - 4.1 Rallye-école – 1^{er} et 2 mars 2025
 - 4.2 Beauce Rock 2025
 - 4.3 Ouverture de l'aréna à l'été – **REPORTÉE**
 - 4.4 Activité du CPE Au Jardin de Dominique
5. TRÉSORERIE
 - 5.1 Mandat à Morency, avocats, pour des recouvrements de créances
 - 5.2 Assurances collectives des employés de la Ville de Beauceville – **REPORTÉE**
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 Nomination d'un représentant pour le dossier 350-32-701188-247
7. VARIA
 - 7.1 Assises de l'UMQ 2025
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2025-02-8451

IL est proposé par Nicole Jacques appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec les modifications proposées.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

R-2025-02-8452

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité, que les procès-verbaux du 13 janvier 2025, du 27 janvier 2025, du 3 février 2025, et du 10 février 2025 soient adoptés tels que rédigés.

3.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2025-532

Patrick Mathieu donne un avis de motion que le règlement numéro 2025-532 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341 sera adopté à une séance ultérieure.

Patrick Mathieu explique que l'objet du règlement 2025-532 est :

- D'abroger la zone de conservation naturelle 355-CN ;





Ville de Beauceville

N° 5240

- D'inclure les lots numéros 6 469 096 et 6 469 097 à la zone 351-H ;
- D'agrandir la zone d'expansion urbaine 340-EX, à même la partie du lot 6 023 872 qui était incluse dans la zone 355-CN.

3.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2025-533

Patrick Mathieu donne un avis de motion que le règlement numéro 2025-533 modifiant le règlement numéro 2016-340 concernant le plan d'urbanisme sera adopté à une séance ultérieure.

Patrick Mathieu explique que l'objet du règlement 2025-533 est :

- D'enlever une affectation Conservation naturelle (Cn) qui avait été ajoutée par le règlement 2023-504 et de remettre une affectation Résidentielle (H) et Expansion urbaine (EX).

4. SPORTS ET LOISIRS

4.1 RALLYE-ÉCOLE – 1^{ER} ET 2 MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE le Club autosport la Licorne souhaite tenir un événement de rallye automobile école en date du 1^{er} et 2 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'ils souhaitent fermer une portion de la route du Bloc pendant la journée pour deux périodes précises ;

CONSIDÉRANT QU'ils ont également besoin d'un peu de matériel ;

R-2025-02-8453 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de leur prêter un certain nombre de tréteaux et de cônes, tel que présenté au conseil dans leur demande écrite ;

QUE la Ville accepte de fermer une partie de la route du Bloc, en date du 2 mars 2025, entre 9h30 et 11h30 et entre 13h15 et 15h45, tel que décrit dans leur courriel du 11 février 2025 ;

QUE l'organisme Club autosport la Licorne demeurera responsable de tout bris d'infrastructure et responsabilité civile concernant son événement du 2 mars 2025 face aux participants et devra rembourser la Ville en cas de bris ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer un document, si requis, afin d'exécuter la présente résolution.

4.2 BEAUCE ROCK 2025

CONSIDÉRANT la demande reçue concernant le festival Beaucerock 2025 afin d'utiliser l'Île Ronde lors de leur événement qui se tiendra du 7 au 9 août 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville soutien les organismes qui dynamisent la Ville ;

R-2025-02-8454 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de leur laisser utiliser l'Île Ronde du 7 au 9 août 2025, sans frais pour le prêt de l'île, le fait d'installer un chapiteau (la location et l'installation sera aux frais de l'organisme Beaucerock) et l'utilisation de l'électricité sur l'île ;

QUE la Ville accepte que le bruit puisse dépasser les heures normales dans les soirées du 7, du 8 et du 9 août 2025 pour aller jusqu'à 3h00 du matin ces mêmes nuits ;

QUE la Ville accepte que des restrictions de voies soient faites sur le boulevard Renault et mandate Serge Vallée, directeur général, afin de signer les documents requis à cet effet auprès du ministère des Transports du Québec ;

QUE la Ville couvrira les frais pour la gestion de la traverse pour la tenue de leur événement ;





Ville de Beauceville

N° 5241

QUE la Ville mandate François Langevin, directeur des loisirs, afin de signer tout autre document requis à cet effet.

4.3 OUVERTURE DE L'ARÉNA À L'ÉTÉ – REPORTÉE

4.4 ACTIVITÉ DU CPE AU JARDIN DE DOMINIQUE

CONSIDÉRANT QUE le CPE Au Jardin de Dominique Inc. souhaite organiser une activité sur l'Île Ronde en date du 21 juin 2025 pour souligner leur 50^e anniversaire ;

R-2025-02-8455 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de leur laisser utiliser l'Île Ronde le 21 juin 2025, sans frais pour le prêt de l'île, le fait d'installer un chapiteau (la location et l'installation sera aux frais du CPE Au Jardin de Dominique Inc.) et l'utilisation de l'électricité sur l'île ;

QUE la Ville accepte que des restrictions de voies soient faites sur le boulevard Renault et mandate Serge Vallée, directeur général, afin de signer les documents requis à cet effet auprès du ministère des Transports du Québec ;

QUE la Ville couvrira les frais pour la gestion de la traverse pour la journée du 21 juin 2025.

5. TRÉSORERIE

5.1 MANDAT À MORENCY, AVOCATS S.E.N.C.R.L. POUR DES RECOUVREMENTS DE CRÉANCES

ATTENDU QUE des taxes imposées à l'égard de l'immeuble correspondant aux matricules suivants demeurent impayées :

- 8318-75-0784
- 8318-73-2950
- 8321-43-2259
- 8321-23-5654
- 8321-36-0603
- 8321-65-3157
- 8319-17-7631

ATTENDU l'article 509 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) ;

ATTENDU la nécessité pour la Ville d'être représentée par avocats aux fins d'entreprendre un recours en recouvrement des taxes impayées ;

R-2025-02-8456 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

DE mandater Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l. aux fins d'entreprendre un recours en recouvrement de taxes à l'égard des immeubles précités au préambule de la présente résolution et ce, en conformité avec l'article 509 LCV ;

QUE les frais requis soient payés à même le budget de fonctionnement.

5.2 ASSURANCES-COLLECTIVES DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE – REPORTÉE

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LE DOSSIER 350-32-701188-247

CONSIDÉRANT QUE le dossier 350-32-701188-247 doit avoir un représentant nommé pour la Ville pour les procédures à venir ;





Ville de Beauceville

N° 5242

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne peut pas être représentée par un avocat aux petites créances ;

R-2025-02-8457 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général ou Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, afin de représenter la Ville dans ce dossier 350-32-701188-247 aux petites créances, que ce soit pour l'audience, médiation ou autre et signer tout document requis à cet effet.

7. VARIA

7.1 ASSISES DE L'UMQ

CONSIDÉRANT QUE les assises de l'UMQ ont lieu du 14 au 16 mai 2025 au Centre des congrès de Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite qu'un (ou plusieurs) de ces élus y participent ;

R-2025-02-8458 Il est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville mandate madame Nicole Jacques pour assister aux assises 2025 de l'UMQ du 14 au 16 mai 2025 ;

QUE les frais d'inscription et les frais de représentation et de déplacement soient payés à même le budget de fonctionnement.

7.2 RENDEZ-VOUS D'HIVER

Nicole Jacques rappelle les festivités qui ont lieu et invite la population à aller voir toutes les activités.

Patrick Mathieu souligne le nombre d'activité de ce festival et les activités pour la semaine de relâche.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Frédéric Desjardins, Éclaireur-Progrès.

Il souligne que les fortes accumulations de neige peuvent problématiques avec les inondations. Il demande si la Ville va garder un œil là-dessus.

Serge Vallée souligne qu'on y pense et qu'on met des choses à jour dans nos procédures opérationnelles.

Le maire souligne que notre chef incendie, Daniel Fortin, surveille la rivière et est un habitué de ces situations.

Monsieur Desjardins demande si le maire et les conseillers sont en réflexion pour les prochaines élections.

Le maire souligne qu'il est en réflexion. Les six conseillers répondent qu'eux aussi sont en réflexion.

Jacques Légaré : procédures de recouvrement.

Une firme d'avocats ne peut pas nous représenter, il se questionne sur la résolution nommant Serge Vallée pour agir.

Le maire indique que ce n'est pas le même dossier. Le directeur général va aller aux petites créances.

Monsieur Légaré : Quant aux taxes impayées, s'agit-il des seules procédures prévues, pourrait-il s'en ajouter d'autres.

Le maire ne pense pas, il peut arriver que plusieurs s'éliminent en payant ou en concluant une entente.

Sylvio Morin : Beauce Rock et le CPE.

Il demande si l'électricité est gratuite ou non, que ce n'est pas clair.

David Veilleux dit qu'on permet qu'ils l'utilisent.

Serge Vallée répond que la Ville apporte son support et qu'ils ne paient pas, que c'est une donation de la Ville.

Sylvio Morin : Jardin de Dominique.

Où en est ce dossier.





Ville de Beauceville

N° 5243

Le maire indique que le dossier avance bien. Il va laisser madame Corneau et son équipe en parler.

Sylvio Morin : comment va la caractérisation de la bâtie de l'hôtel de ville, y a-t-il un échéancier de travaux et de projets.

Serge Vallée répond que notre échéancier est fait, mais qu'on travaille avec des professionnels qui ont un horaire aussi. Le profil du bâtiment devrait être terminé à la fin mars. Le plan de blocage est pratiquement terminé, c'est-à-dire comment les unités vont être séparées à l'intérieur du bâtiment. On va ensuite avoir un estimé des coûts, puis un appel de soumission pour les plans et devis et le dépôt d'un appel d'offres pour la construction. Il espère aller en appel d'offres pour les travaux à la fin de l'année.

Sylvio Morin demande si les travaux seront débutés en 2026.

Serge Vallée répond que oui, à moins qu'ils ne soient plus rapides, mais il espère que cela pourra aller plus vite.

Monsieur Morin demande si tout cela inclut la caserne incendie.

Serge Vallée répond que oui et aussi tout le réaménagement du secteur.

Jacques Légaré : il parle d'un appel d'offres d'ici la fin de l'année ?

Serge Vallée répond que c'est pour les travaux avant la fin de l'année, mais espère le plus vite possible.

Vincent Roy souligne que c'est le troisième hôtel de Ville, de prendre notre temps.

Serge Vallée ajoute que la FCM, avec du financement supplémentaire, va étudier l'aspect écoénergétique.

Sylvio Morin demande combien de subvention gouvernementale ou de demandes ont été faites pour ce projet ?

Serge Vallée dit qu'il attend la préqualification pour la bibliothèque. On a la préqualification pour le PRAFI pour la caserne, l'hôtel de ville et la salle communautaire (multifonctionnelle) et que les organismes communautaires font leurs propres démarches.

Il doit déposer le financement à la FCM et au ministère de l'environnement pour la décontamination. Un autre financement privé sera possiblement ajouté.

Sylvio Morin demande la raison de l'acquisition des terrains de monsieur Caron.

Serge Vallée répond que c'est pour le stationnement.

Le maire explique les propriétés que la Ville va acquérir.

Frédéric Desjardins, concernant le Beauce Rock.

Il demande si c'est eux qui nous ont approché.

Le maire répond que oui.

Monsieur Desjardins demande si ce projet correspond à être dans l'île.

Le maire dit que cela répond à nos règlements.

Kevin Pomerleau parle également du Rock Jam qui a été sur l'île aussi et qui était populaire.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2025-02-8459

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 19h58

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière





Ville de Beauceville

N° 5244

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 3 MARS 2025 À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers Kevin Pomerleau, Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Mélissa Rodrigue, assistante-greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 Adoption d'un procès-verbal
 - 3.2 Transaction et quittance – dossier 350-17-000075-237
 - 3.3 Vente finale du 208, route du Président-Kennedy
 - 3.4 Transaction et quittance – 526-526B, boulevard Renault
 - 3.5 Vente finale du 526-526B, boulevard Renault
 - 3.6 1^{er} projet du règlement numéro 2025-534 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341
 - 3.7 Offre d'achat reçue du lot 3 487 476, boulevard Renault
4. URBANISME
 - 4.1 Demande de dérogation mineure – 850-4, route du Président-Kennedy (304, 25^e Rue)
 - 4.2 Demande de permis dans un PIIA – 262, avenue Lambert
5. SPORTS ET LOISIRS
 - 5.1 Fonds culturel 2025
 - 5.2 Entretien paysager 2025-2026
6. TRAVAUX PUBLICS
 - 6.1 Acquisition d'une minipelle hydraulique
 - 6.2 Mandat SEAO – projet de réfection de la route Fraser – phase 1
 - 6.3 Vente d'un tracteur souffleur
7. TRÉSORERIE
 - 7.1 Approbation du bordereau des comptes
 - 7.2 Résolution de concordance de courte échéance
 - 7.3 Contrat d'assurances collectives - achat regroupé - solution UMQ
 - 7.4 Adoption du budget 2025 de l'office d'habitation du Sud des Appalaches
8. VARIA
 - 8.1 Message de prévention de crue printanière
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2025-03-8460 IL est proposé par Nicole Jaques appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL

R-2025-03-8461 IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité, que le procès-verbal du 17 février 2025 soit adopté tel que rédigé.





Ville de Beauceville

N° 5245

3.2 TRANSACTION ET QUITTANCE – DOSSIER 350-17-000075-237

CONSIDÉRANT le dossier 350-17-000075-237 ;

CONSIDÉRANT la proposition de transaction et quittance entre les parties ;

CONSIDÉRANT QU'un dossier de cette nature est et doit demeurer confidentiel ;

R-2025-03-8462 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de signer la transaction et quittance soumise au conseil ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Serge Vallée, directeur général, ou la directrice générale adjointe, le cas échéant, afin de signer la transaction et quittance dans ce dossier.

3.3 VENTE FINALE DU 208, ROUTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY

CONSIDÉRANT QU'une vente finale doit avoir lieu pour la propriété située au 208, route du Président-Kennedy ;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de vente finale reçu de Me Gaston Vachon, notaire ;

R-2025-03-8463 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte ce projet d'acte de vente finale pour la propriété située au 208, route du Président-Kennedy ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, afin de signer ledit acte de vente finale et ses documents afférents ;

QUE l'acte de vente finale pourra être reçu par l'un ou l'autre des notaires de l'étude Vachon, Poulin, Mercier, notaires.

3.4 TRANSACTION ET QUITTANCE – 526-526B, BOULEVARD RENAULT

CONSIDÉRANT le dossier de la propriété située au 526-526B, boulevard Renault ;

CONSIDÉRANT la proposition de transaction et quittance entre les parties ;

CONSIDÉRANT qu'un dossier de cette nature est et doit demeurer confidentiel ;

R-2025-03-8464 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de signer la transaction et quittance soumise au conseil ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Serge Vallée, directeur général, ou la directrice générale adjointe, le cas échéant, afin de signer la transaction et quittance dans ce dossier.

3.5 VENTE FINALE DU 526-526B, BOULEVARD RENAULT

CONSIDÉRANT QU'une vente finale doit avoir lieu pour la propriété située au 526-526B, boulevard Renault ;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de vente finale reçu de Me Gaston Vachon, notaire ;

CONSIDÉRANT les commentaires et modifications apportés au projet d'acte ;

R-2025-03-8465 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte ce projet d'acte de vente finale pour la propriété située au 526-526B, boulevard Renault ;





Ville de Beauceville

N° 5246

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, afin de signer ledit acte de vente finale et ses documents afférents ;

QUE l'acte de vente finale pourra être reçu par l'un ou l'autre des notaires de l'étude Vachon, Poulin, Mercier, notaires.

3.6 1ER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-534 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-341

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite augmenter le nombre maximal de logements autorisés dans une habitation multifamiliale isolée dans la zone résidentielle 237-H ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement 2025-534 soumis au préalable aux membres du conseil ;

R-2025-03-8466 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le premier projet du Règlement numéro 2025-534 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341 ;

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de fixer la date de la consultation publique à venir sur ce règlement et à publier l'avis public requis à cet effet.

3.7 OFFRE D'ACHAT DU LOT 3 487 476, BOULEVARD RENAULT

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une offre d'achat du lot 3 487 476 situé sur le boulevard Renault de la part de Gestion Cambi Inc. en date du 18 février 2025 ;

CONSIDÉRANT que cette offre est conforme aux attentes de la Ville tel que discuté lors de la résolution R-2024-11-8347 ;

R-2025-03-8467 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette offre d'achat de Gestion Cambi Inc. du lot 3 487 476 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, au montant de 4 600,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville désignera des signataires lorsqu'un projet de contrat notarié conforme aura été soumis au conseil.

4. URBANISME

4.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 850-4, ROUTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY (304, 25^E RUE)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue pour la propriété située au 850-4, route du Président-Kennedy (également connue comme le 304, 25^e Rue) ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser une porte de garage résidentiel mesurant 3,35 mètres (11 pieds), alors que la norme est d'un maximum de 3,1 mètres ;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été donné le 4 février 2025 à l'effet que cette demande serait soumise au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT l'étude de la demande et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

CONSIDÉRANT QUE personne ne s'est opposée à cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a étudié les critères d'acceptation ou de refus d'une demande de dérogation mineure et considère la demande conforme ;





Ville de Beauceville

N° 5247

R-2025-03-8468

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la demande de dérogation mineure soit accordée afin d'autoriser une porte de garage résidentiel mesurant 3,35 mètres (11 pieds), alors que la norme est d'un maximum de 3,1 mètres, considérant que le conseil considère la demande conforme aux critères d'acceptation ou de refus de ce type de demande ;

QUE cette dérogation est valide pour une période de deux ans à compter des présentes, conformément à l'article 26 du règlement 2024-512 sur les dérogations mineures.

4.2 DEMANDE DE PERMIS DANS UN PIIA – 262, AVENUE LAMBERT

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis numéro 2025-001 a été reçue pour la propriété située au 262, avenue Lambert ;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est située à l'intérieur d'une zone de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

QUE cette demande vise l'ajout d'une lucarne, d'une campanule et d'escaliers/auvent sur la façade arrière de la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et émis sa recommandation ;

R-2025-03-8469

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte la délivrance du permis 2025-001 tel que demandé.

5. SPORTS ET LOISIRS

5.1 FONDS CULTUREL 2025

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont disponibles au fonds culturel de la MRC Beauce-Centre pour l'année 2025 ;

R-2025-03-8470

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QU'une demande soit faite à la MRC Beauce-Centre pour qu'une demande de subvention de trois mille dollars (3 000,00 \$) soit déposée au fonds culturel de la MRC Beauce-Centre pour la Ville de Beauceville pour un projet culturel communautaire à déterminer ;

QUE la Ville mandate François Langevin, directeur des loisirs, afin de signer toute demande ou documentation afin d'exécuter la présente résolution.

5.2 ENTRETIEN PAYSAGER 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE la Ville a de nombreux sites à entretenir et doit sous-traiter certains entretiens ;

CONSIDÉRANT les demandes de prix faites ;

CONSIDÉRANT QUE l'une des entreprises a refusé de faire une proposition ;

CONSIDÉRANT QUE le seul prix reçu est celui soumis par Service entretien paysager A.R., au montant de 57 875,00 \$ pour les saisons 2025 et 2026 ;

R-2025-03-8471

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le contrat d'entretien paysager à Service entretien paysager A.R. pour les saisons 2025 et 2026, tel que soumis dans leur proposition datée du 10 décembre 2024, au montant total de 57 875,00 \$, plus les taxes applicables ;





Ville de Beauceville

N° 5248

QUE la Ville mandate François Langevin, directeur du service des loisirs, afin de signer cette entente et les autres documents requis afin d'exécuter la présente résolution ;

QUE les sommes requises soient payées à même le budget de fonctionnement.

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 ACQUISITION D'UNE MINIPELLE HYDRAULIQUE (EXCAVATRICE)

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite acquérir une minipelle hydraulique pour ses besoins ;

CONSIDÉRANT les prix reçus :

- | | |
|---|--------------|
| - Garage Oscar Brochu : | 95 300,00 \$ |
| - Plannord (pour une machine Bobcat) : | 95 347,36 \$ |
| - Plannord (pour une machine Develon) : | 99 995,00 \$ |

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des travaux publics et du directeur des travaux publics, Stéphane Poulin ;

R-2025-03-8472 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville achète l'excavatrice Kubota modèle KX-040-4G neuf au montant de 95 300,00 \$, plus les taxes applicables chez Garage Oscar Brochu Inc. ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer tout document requis afin d'exécuter la présente résolution ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin d'immatriculer le véhicule auprès de la Société d'assurance automobile du Québec ;

QUE les sommes requises soient prises à même le règlement d'emprunt numéro 2015-320.

6.2 MANDAT SEAO – PROJET DE RÉFECTION DE LA ROUTE FRASER – PHASE 1

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à la réfection d'une portion de la route Fraser en 2025 ;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres public doit être lancé lorsque les documents de plans et devis seront prêts ;

R-2025-03-8473 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, au besoin, afin de lancer un appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec lorsque les documents seront prêts.

6.3 VENTE D'UN TRACTEUR SOUFFLEUR

CONSIDÉRANT que la Ville a fait publier une offre de vente d'un tracteur souffleur sur le site du Centre d'acquisition du gouvernement du Québec ;

Considérant que la mise à prix a été fixée à 60 000 \$ et qu'une seule offre a été soumise à 65 010,00 \$;

Considérant la recommandation de Stéphane Poulin, directeur des travaux publics ;

R-2025-03-8474 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de vendre à FC Leblanc Équipement Inc., le tracteur souffleur ayant fait l'objet de l'appel d'offres numéro 20783, pour le montant de 65 010,00 \$,





Ville de Beauceville

N° 5249

plus les taxes applicables ;

Que la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics afin de signer tout document requis afin de constater ce transfert, autant auprès du Centre d'acquisition gouvernementale, de l'acheteur que de la Société d'assurance automobile du Québec ;

7. TRÉSORERIE

7.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES

R-2025-03-8475 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE le bordereau des comptes daté du 28 février 2025 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

7.2 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 244 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 MARS 2025

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beauceville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 244 000 \$ qui sera réalisé le 17 mars 2025, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 2004-127 | 385 000 \$ |
| 2011-258 | 3 100 \$ |
| 2011-260 | 92 700 \$ |
| 2013-294 | 224 500 \$ |
| 2014-306 | 224 500 \$ |
| 2013-291 | 85 900 \$ |
| 2014-305 | 200 400 \$ |
| 2009-226 | 22 200 \$ |
| 2018-398 | 599 700 \$ |
| 2015-320 | 315 000 \$ |
| 2022-479 | 70 000 \$ |
| 2023-490 | 21 000 \$ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2004-127, 2011-258, 2013-294, 2014-306, 2013-291, 2014-305, 2018-398, 2015-320, 2022-479 et 2023-490, la Ville de Beauceville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

R-2025-03-8476 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 mars 2025;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 17 mars et le 17 septembre de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D7) ;





Ville de Beauceville

N° 5250

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 02831
630B, BOUL. RENAULT
BEAUCEVILLE, QC
G5X 1M6

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Beauceville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2004-127, 2011-258, 2013-294, 2014-306, 2013-291, 2014-305, 2018-398, 2015-320, 2022-479 et 2023-490 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 mars 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

7.3 CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES - ACHAT REGROUPE - SOLUTION UMQ

François Veilleux, maire, quitte étant donné qu'il bénéficie de l'assurance collective au même titre que les employés

REGROUPEMENT QUÉBEC-BEAUCE-PORTNEUF-MAURICIE-LAURENTIDES-OUTAOUAIS 2025-2028

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités* et à la Solution UMQ, la Ville de Beauceville et ce conseil souhaite autoriser son adhésion au regroupement en assurances collectives Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides-Outaouais pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 décembre 2028 ;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurances collectives de l'UMQ;

ATTENDU QUE Beneva s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurances collectives de l'UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat dans le cadre des regroupements d'assurances collectives de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurances collectives Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides-Outaouais et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence ;





Ville de Beauceville

N° 5251

R-2025-03-8477

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurances collectives Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides-Outaouais pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides-Outaouais sera du 1^{er} avril 2025 au 31 décembre 2028;

QUE la Ville de Beauceville mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la (Ville, municipalité, MRC, Régie, autre) durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la (Ville / municipalité / MRC / Régie, autre) joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société Beneva à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

QUE les frais des présentes soient payés à même le budget de fonctionnement.

7.4 ADOPTION DU BUDGET 2025 DE L'OFFICE D'HABITATION DU SUD DES APPALACHES

CONSIDÉRANT QUE l'office a adopté son budget 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit une contribution de la Ville de Beauceville de 3 608,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'office demande l'approbation de la Ville de Beauceville à cet égard ;

R-2025-03-8478

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville accepte et approuve le budget 2025 de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches ;

QUE la Ville de Beauceville accepte de payer la contribution prévue de 3 608,00 \$ en faveur de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches ;

QUE la Ville mandate Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, afin de signer les documents requis afin de donner effet à la présente résolution ;

QUE les sommes requises soient payées à même le budget de fonctionnement.

8. VARIA

8.1 MESSAGE DE PRÉVENTION DE CRUE PRINTANIÈRE

Pour nous et nos riverains, le printemps, est synonyme de risque d'inondation lors de la crue printanière. La rivière Chaudière est belle, mais imprévisible... Nous en savons tous quelque chose et nous n'en n'avons malheureusement pas le contrôle.

Nous rappelons donc aux citoyens et entreprises qu'il est important de bien vous préparer pour assurer votre protection, celle de vos proches, de vos employés, de vos animaux et de vos biens en cas d'inondation ou de tout autre sinistre. Il est toujours recommandé de prévoir tout ce qu'il faut pour une période de 72 heures.





Ville de Beauceville

N° 5252

Nous vous invitons à consulter la section complète de conseils et d'informations de notre site Internet.

8.2 Participation aux activités

Merci aux citoyens de participer aux activités organisées par les organismes et employées de la Ville de Beauceville

8.3 Lynx de Jésus-Marie

Patrick félicite les équipes des Lynx de l'école Jésus-Marie qui ont remporté la Classique scolaire dans leurs différentes catégories

8.4 Salle Curé Denis-Morin

La Fabrique effectue présentement des travaux dans la salle Curé Denis-Morin.

8.5 Entente avec le CPE

L'entente avec le CPE a été signée le 17 février dernier. Ils se construiront près de la cité sportive. Cet agrandissement va apporter plus de place en garderie.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Jean Bolduc, 251-A avenue Lambert : Est-ce que le terrain de tennis va être fait et réparer en 2025 et va-t-il y avoir 2 terrains? Des travaux vont être faits. Nous avons eu la subvention pour effectuer les travaux. Il reste à voir la finalité du projet pour la réalisation des travaux et oui il va y avoir 2 terrains de tennis.

Jean Bolduc, demande qui est le propriétaire des projets de vente finale du 208, route du Président Kennedy et du 526-526B, boul. Renault. Serge mentionne que nous ne pouvons divulguer le ou les noms des personnes qui ont achetés ces résidences tant que les dossiers ne seront pas signés officiellement.

Jean Bolduc demande s'il y a des travaux de rénovation de prévus : Serge répond qu'aucune demande de permis n'a été demandée jusqu'à présent

Jean Bolduc : vous n'aviez pas une mini-pelle déjà la Ville. François Veilleux explique qu'une mini pelle est de plus en plus nécessaire pour faire des travaux et que la pelle que nous avons présentement est trop grosse pour les travaux de finition.

Jean Bolduc : vente du tracteur souffleur est-ce parce que vous n'en n'aviez plus besoin? La réponse est oui. KP : le tracteur nous permettait de faire la tonte dans les fossés et de souffler la neige. Les deux équipements étaient en fin de vie.

Jean Bolduc : contrat aménagement paysager ça comprend quoi : taille des arbustes, entretien des rocailles, arrosages des plantes et c'est un contrat pour deux ans.

Jean-Marie Quirion : il demande si les emprunts se terminent tous aux mêmes dates. Serge Vallée explique que non ils ne se terminent pas tous au même temps. Nous les regroupons pour faciliter la gestion comptable et pour les taux d'intérêts. Le délai pour les remboursements sont raccourcis.

Roland Poulin, 808 route Président Kennedy : augmentation des comptes de taxes dans le milieu rural : Serge explique l'augmentation par les coûts qui augmentent comme les fosses septiques, service de la dette qui a augmenté. Serge ajoute que la taxe foncière a augmenté à cause de l'augmentation des coûts de matériaux.

Roland Poulin, 808 route Président Kennedy : quand il y a des travaux dans le milieu urbain, est-ce que le milieu rural est sollicité et vice versa? Présentement, le secteur urbain paye tout ce qui concerne les travaux souterrains. Les deux milieux payent les coûts séparément pour tout ce qui concerne les travaux en lien avec la structure de chaussée.

Roland Poulin, 808, route Président Kennedy : changement de rôle en 2025. La réponse est oui.

Roland Poulin, 808, route Président Kennedy : grossir les carrés et changer les couleurs en ce qui concerne la MRC Beauce Centre pour que les gens voient mieux les chiffres. Aussi mettre les montants. Quote-part de la MRC a augmenté, car ils ont repris des compétences, comme la gestion des ordures, recyclage et compost.





Ville de Beauceville

N° 5253

Roland Poulin, 808 route Président Kennedy : Centre de tri dans le parc industriel est-il encore ouvert? La MRC travaille sur un projet pour créer des petits éco-centre où les gens vont pouvoir aller porter leurs déchets.

Sylvio Morin veut revenir sur la vente du 526-526B : la maison a été mise en vente pour non-paiement de taxes. Lors de l'achat pour vente pour non-paiement de taxe, le processus a été long avant de faire l'adjudication finale. Nous ne pouvons nommer l'acquéreur tant que le dossier ne sera pas réglé. Sylvio Morin demande combien tout cela a coûté à la Ville. Il aimeraient savoir combien tout cela a couté à la Ville au final.

Sylvio Morin pose les mêmes questions pour le 208, route du Président Kennedy. Pour les maisons délabrées, nous avons un pouvoir.

Sylvio Morin, vente du lot près de CAMBI, c'est le terrain vers St-Georges

Sylvio Morin, phase 1 et 2 de la route Fraser : première phase jusqu'au comité d'aide environ. Un appel d'offre va être mis sur le SEAO. Montant estimé avant taxes 2 633 650.00\$ et c'est financé par le PRIMEAU

Frédéric Desjardins : 1^{er} projet s'est pour combien de logement. On passe de 12 à 15 portes.

Rang de la Plée : montant de 1 400 000\$ octroyé pour la réfection du rang de La Plée. Les travaux vont jusqu'au 2^e pont. Il y aura du pavage jusqu'à cet endroit.

Frédéric Desjardins : Monsieur le maire êtes-vous toujours en réflexion pour cet automne.

Vincent Roy, félicite les travaux publics pour les travaux de réfection qui ont été fait dans les dernières années.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2025-03-8479

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h28

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

MÉLISSA RODRIGUE, assistante-greffière





Ville de Beauceville

N° 5254

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 4 AVRIL 2025 À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau, Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. CHANGEMENT DE LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL
4. GREFFE
 - 4.1 Adoption d'un procès-verbal
 - 4.2 Transaction et quittance – 526-526B, boulevard Renault
 - 4.3 Adoption règlement final 2025-533 modifiant le plan d'urbanisme
 - 4.4 Adoption second projet règlement 2025-532 modifiant le règlement de zonage
 - 4.5 Avis de motion du règlement 2025-534
 - 4.6 Avis de motion - règlement 2025-535 modifiant le plan d'urbanisme (îlots de chaleur)
 - 4.7 Adoption du projet de règlement 2025-535 modifiant le plan d'urbanisme (îlots de chaleur)
 - 4.8 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement d'emprunt numéro 2025-536 décrétant une dépense et un emprunt de 3 600 000,00 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales dans la route Fraser et la 7^e Avenue – phase 1
5. URBANISME
 - 5.1 Offre de services – caractérisation environnementale phase II – terrains vacants 9^e Avenue
 - 5.2 Demande de permis de construction 2025-0060 en zone de PIIA
6. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
 - 6.1 Adoption du plan de mise en œuvre 2024
 - 6.2 Entente pour les services techniques – Saint-Victor
7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 Gestion des actifs en eau
 - 7.2 Lancement d'un appel d'offres sur le SEAO – Réfection de la route Fraser et de la 7^e Avenue
 - 7.3 Demande d'aide financière au programme Primeau – réfection de la route Fraser et de la 7^e Avenue – phase 1
8. TRÉSORERIE
 - 8.1 Approbation du bordereau des comptes
 - 8.2 Ouverture d'un compte bancaire
9. VARIA
 - 9.1 Fin du programme RénoRégion
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2025-04-8480 IL est proposé par Kevin Pomerleau appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec modifications.





Ville de Beauceville

N° 5255

3. CHANGEMENT DE LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'inondation du 16 et 17 mars 2025 a causé des dommages à la salle du conseil municipal de la Ville de Beauceville ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont requis avant que la salle du conseil soit de nouveau fonctionnelle ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Beauce-Centre a généreusement offert à la Ville de Beauceville de lui prêter la salle du conseil des maires fraîchement rénovée pour les besoins de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a publié un avis public en ce sens en date du 27 mars 2025 ;

R-2025-04-8481 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE les séances ordinaires et extraordinaires du conseil se dérouleront, jusqu'à nouvel ordre, dans la salle du conseil des maires de la MRC Beauce-Centre, située au 111, 107^e Rue, à Beauceville, province de Québec, G5X 2P9.

4. GREFFE

4.1 ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

R-2025-04-8482 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité, que le procès-verbal du 3 mars 2025 soit adopté tel que rédigé.

4.2 TRANSACTION ET QUITTANCE MODIFIÉE – 526-526B, BOULEVARD RENAULT

CONSIDÉRANT la résolution numéro R-2025-03-8464 ;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la transaction et quittance dont il est question dans cette résolution ;

R-2025-04-8483 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de ratifier la transaction et quittance modifiée et soumise au conseil ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Serge Vallée, directeur général, ou la directrice générale adjointe, le cas échéant, afin de signer la transaction et quittance dans ce dossier.

4.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT FINAL 2025-533 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'un projet du règlement 2025-533 a été adopté le 3 février 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement 2025-533 a été donné le 17 février 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 6 mars 2025 au sujet au règlement 2025-533 ;

R-2025-04-8484 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le règlement numéro 2025-533 modifiant le règlement 2016-340 concernant le plan d'urbanisme ;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

4.4 ADOPTION SECOND PROJET RÈGLEMENT 2025-532 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE





Ville de Beauceville

N° 5256

CONSIDÉRANT QU'un premier projet du règlement 2025-532 a été adopté le 3 février 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement 2025-532 a été donné le 17 février 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 6 mars 2025 au sujet du règlement 2025-532 ;

R-2025-04-8485 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le second projet du règlement numéro 2025-532 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341 ;

QUE la Ville mandate Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de donner l'avis public et fixe la journée de tenue de registre des personnes habiles à voter sur ce règlement.

4.5 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2025-534

Patrick Mathieu donne avis de motion que le règlement numéro 2025-534 modifiant le règlement de zonage 2016-341, sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil.

Patrick Mathieu explique que ce règlement vise à augmenter le nombre maximal de logements autorisé dans une habitation multifamiliale isolée dans la zone résidentielle 237-H.

4.6 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2025-535 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (ÎLOTS DE CHALEUR)

Patrick Mathieu donne un avis de motion que le règlement numéro 2025-535 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2016-341, sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil.

Patrick Mathieu explique que ce règlement vise à y inclure des éléments portant sur les îlots de chaleur, vu que *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) exige désormais que le plan d'urbanisme identifie toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur.

4.7 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-535 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (ÎLOTS DE CHALEUR)

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) exige désormais que le plan d'urbanisme identifie toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville désire ajouter la notion d'îlot de chaleur, ainsi que des mesures visant à limiter les impacts des événements climatiques extrêmes ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du projet de Règlement numéro 2025-535 modifiant le règlement 2016-340 concernant le plan d'urbanisme avant la présente séance et renoncent à sa lecture ;

R-2025-04-8486 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le projet de Règlement numéro 2025-535 modifiant le règlement 2016-340 concernant le plan d'urbanisme ;

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de publier l'avis public requis afin de tenir une séance de consultation publique au sujet de ce projet de règlement et d'en déterminer le lieu, la date et l'heure.

4.8 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –





Ville de Beauceville

N° 5257

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2025-536 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 600 000,00 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LA ROUTE FRASER ET LA 7^E AVENUE – PHASE 1

Jérôme Pomerleau donne un avis de motion que le Règlement d'emprunt numéro 2025-536 décrétant une dépense et un emprunt de 3 600 000,00 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales dans la route Fraser et la 7^e Avenue – phase 1, sera adopté à une séance ultérieure.

Jérôme Pomerleau dépose également une copie de ce projet de règlement au conseil.

5. URBANISME

5.1 OFFRE DE SERVICES – CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE PHASE II – TERRAINS VACANTS 9^E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède des terrains en façade de la 9^e Avenue pour lesquelles elle souhaite réaliser des travaux de caractérisation environnementale ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue d'Englobe, au montant approximatif de 20 977,00 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Englobe est celle qui avait préparé et produit l'étude de phase I sur le même site il y a quelques années à peine et a donc déjà une connaissance fine du dossier ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Dominique Lamarre, directrice de l'urbanisme par intérim ;

R-2025-04-8487 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le contrat de caractérisation environnementale à Englobe Corp., pour la somme approximative de 20 977,00 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans leur offre de services datée du 3 mars 2025 ;

QUE les sommes soient payées à même le règlement d'emprunt numéro 2020-429 ;

QUE la Ville mandate Dominique Lamarre, directrice de l'urbanisme par intérim, afin de signer tout document nécessaire afin d'exécuter la présente résolution.

5.2 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION 2025-0060 EN ZONE DE PIIA

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu la demande de permis de construction 2025-0060 pour la propriété située au 262, avenue Lambert ;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est située à l'intérieur d'une zone de plan d'implantation et d'intégration architecturale et que la demande de permis requiert une autorisation du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été étudiée par le comité consultatif en urbanisme qui a émis sa recommandation au conseil ;

R-2025-04-8488 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte d'émettre ce permis 2025-0060, conformément à la demande reçue.

6. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2024 (PMO)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Beauce-Centre a élaboré son projet de schéma de couverture de risque en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité locale de la MRC doit adopter pour son territoire un plan de mise en œuvre dudit schéma qui sera intégré à celui-ci ;





Ville de Beauceville

N° 5258

CONSIDÉRANT QUE la MRC Beauce-Centre doit déposer son rapport d'activités 2024 (étant l'an 8) de son plan de mise en œuvre ;

R-2025-04-8489 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville adopte son plan de mise en œuvre en sécurité incendie à être intégré au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Beauce-Centre ;

QUE la Ville de Beauceville adopte le rapport d'activités 2024 (étant l'an 8).

6.2 ENTENTE POUR LES SERVICES TECHNIQUES – SAINT-VICTOR

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville souhaite se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) pour conclure une entente d'entraide relative à une équipe spécialisée ;

CONSIDÉRANT le projet d'acte transmis au conseil ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Daniel Fortin, directeur du service incendie ;

R-2025-04-8490 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette entente de cinq (5) ans avec la municipalité de Saint-Victor, qui débutera à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer cette entente et ses annexes.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 GESTION DES ACTIFS EN EAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville de Beauceville et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

R-2025-04-8491 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;

QUE la Ville s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;





Ville de Beauceville

N° 5259

QUE le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer et transmettre les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

7.2 LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR LE SEAO – RÉFECTION DE LA ROUTE FRASER ET DE LA 7^E AVENUE – PHASE 1

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à la réfection d'une section de la route Fraser et de la 7^e Avenue ;

R-2025-04-8492 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de publier un appel d'offres concernant la réfection des infrastructures d'une partie de la route Fraser et de la 7^e Avenue.

7.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PRIMEAU – RÉFECTION DE LA ROUTE FRASER ET DE LA 7^E AVENUE – PHASE 1

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère ;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

R-2025-04-8493 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville s'engage à assumer l'entièvre responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville pour la réalisation des travaux ;

QUE la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux ;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;

QUE la Ville s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023 ;

QUE la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts ;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer la demande et les autres documents nécessaires au dépôt de la demande d'aide financière.

8. TRÉSORERIE

8.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES

R-2025-04-8494 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE le bordereau des comptes daté du 4 avril 2025 soit adopté tel que présenté,





Ville de Beauceville

N° 5260

incluant les dépenses autorisées par délégation.

8.2 OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite ouvrir un compte chez Desjardins ;

R-2025-04-8495 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte qu'un compte soit ouvert chez la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière ;

QUE la Ville mandate Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, afin de procéder à cette ouverture de comptes ;

QUE la Ville désigne les signataires de ce compte comme suit :

- Monsieur François Veilleux, maire
- Monsieur Patrick Mathieu, maire suppléant ;
- Madame Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière ; et
- Claudia Rodrigue, assistante-trésorière.

9. VARIA

9.1 FIN DU PROGRAMME RÉNORÉGION

La municipalité de Beauceville demande au gouvernement du Québec de reconstruire de façon urgente sa décision

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défectuosités majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;





Ville de Beauceville

N° 5261

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

R-2025-04-8496 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

Il est proposé par le conseil municipal de Beauceville de demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec.

9.2 PÉRIODE DE DÉGEL

Patrick Mathieu fait un rappel d'user de prudence en période de dégel, de ne pas se fier uniquement sur les fanions.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Jean Bolduc : l'avenue Lambert, c'est très brisé. À partir du vieux pont vers la caisse le sud jusqu'au pont de la Rivière du Moulin.

David Veilleux souligne que c'est une route du MTQ.

Jean Bolduc : demande le prix de l'adjudication de la maison jaune.

Sandra Bernard répond que cela a été payé lors de l'adjudication, ne se souvient pas par cœur.

Monsieur Bolduc demande si un permis a été demandé.

Serge Vallée répond qu'il vient de prendre possession.

Monsieur Bolduc souligne qu'elle est toujours en zone inondable.

Serge Vallée explique qu'il a toujours la possibilité de faire quelque chose.

Monsieur Bolduc – règlement 2025-533, c'est dans quel coin ?

Vincent Roy répond que c'est en haut de la route Fraser.

Monsieur Bolduc demande si le terrain plus bas que Bolduc et Bolduc est vendu.

Les élus répondent que non.

Monsieur Bolduc dit que monsieur Roy avait parlé d'une compagnie de Montréal.

Le maire explique que la transaction ne s'est pas finalisée.

Monsieur Bolduc demande, s'il achète un terrain dans le parc, s'il peut le revendre avec profits.

Sandra Bernard explique que non, si les conditions de construction ne sont pas remplies.

Monsieur Bolduc demande les pourcentages de subventions dans Fraser.

Serge Vallée répond que c'est 75 %.

Monsieur Bolduc demande ce que sont les îlots de chaleur.

Patrick Mathieu explique que c'est moins fréquent en région, mais c'est pour diminuer les sources de chaleur qui peuvent nous impacter. Monsieur Mathieu parle du centre-ville, du parc industriel, mais pas pour l'ensemble de la municipalité.

Jean Bolduc : terrains de la 9^e Avenue, des personnes se sont-elles manifestées ? Le maire répond que quelques promoteurs se sont montrés intéressés et que Serge





Ville de Beauceville

N° 5262

Vallée tient le dossier chaud.

Maxime Plante : a une pétition de plusieurs résidents d'un problème des camions qui descendent sur le jacob tous les jours de la semaine, du matin jusqu'à très tard le soir. Toutes les personnes qu'il a rencontrées ont signées. Il demande si ce serait possible de faire quelque chose, entre autres la fin de semaine et en soirée.

Le maire explique que le conseil vient d'en prendre connaissance. Serge Vallée va faire un suivi dans la prochaine semaine.

Serge Vallée explique que c'est provincial, que c'est un système de sécurité pour les véhicules. Il va tenter d'aller chercher les informations et de discuter avec la personne impliquée.

Stéphane Savard : il dit qu'il voulait acheter un terrain et qu'on lui aurait répondu qu'il était vendu.

Serge Vallée répond que la Ville avait un acheteur et que le terrain n'était pas disponible.

Monsieur Savard explique qu'il y a des nouvelles exigences et que de la terre en face de son terrain est disparue.

Serge Vallée dit que du délai est passé.

Monsieur Savard veut étendre du sol qu'il a et dépose des photos à Serge Vallée.

Monsieur Savard dit qu'il s'était entendu pour construire 10 %, plutôt que 15 %.

Serge Vallée invite monsieur Savard à venir rencontrer madame Lamarre.

Sylvio Morin : nouveau compte bancaire, est-ce que la Ville sort de la BNC ?
Le maire souligne qu'on veut avoir des comptes à plusieurs endroits.

Sylvio Morin : maison 226, avenue Lambert. Il demande c'est un permis de quoi.

Patrick Mathieu dit qu'il ajoute une lucarne arrière, que ce n'est pas la façade.

Sylvio Morin demande si c'est normal que ce projet traîne depuis aussi longtemps.

Patrick Mathieu ajoute que la demande déposée est très professionnelle.

Serge Vallée répond qu'il y a un nouveau règlement concernant l'entretien des bâtiments.

Sylvio Morin : eaux, est-ce que ça comprend les installations comme l'usine, est-ce que c'est pour des évaluations des infrastructures ?

Kevin Pomerleau indique que des études ont été faites sur nos infrastructures en eau, mais ce programme, c'est un plan de gestion de nos équipements en place, dans le temps. C'est un programme où on peut cibler les entretiens à faire, c'est de la gestion.

Sébastien Roy, Éclaireur-Progrès : il demande si le règlement d'emprunt de 3,6 millions et la résolution pour faire un appel d'offres, est-ce que le premier est pour payer le second ?

Serge Vallée répond que oui, plus d'autres frais.

Monsieur Roy, Éclaireur-Progrès : dégâts à l'hôtel de ville, comment est-ce que c'est ?
Serge Vallée répond qu'on a réintégré les bureaux du 2^e étage la semaine dernière et que le premier est en train d'être retapé.

Sylvio Morin demande le coût des travaux.

Serge Vallée répond que les travaux sont principalement faits en régie interne, mais qu'on maintient les coûts au minimum, vu qu'on va quitter l'endroit.

Monsieur Roy demande : au niveau des dégâts ailleurs dans la Ville, à quoi cela ressemble ?

Serge Vallée répond que 13 commerces ont subis des dégâts. Au niveau résidentiel, 10 bâtiments ont été touchés, environ 50 personnes. 28 inscrits sur nos listes, dont une quinzaine hébergées la première nuit.

Le maire souligne que le Tim Horton doit rebâtir aux normes nationales de leur franchiseur, ce qui les impacte plus.

Jacques Légaré : caractérisation environnementale, cela sert à connaître la contamination ?

Le maire répond que oui.

Monsieur Légaré demande pourquoi on n'a pas vérifié cela avant de construire.

Serge Vallée répond que cela se fait souvent après les démolitions.

Kevin Pomerleau répond qu'une phase 1 est souvent suffisante.

Jacques Légaré : modification au plan d'urbanisme, qu'est-ce que cela vise ?
Sandra explique en montrant le plan sur le projet de règlement de zonage l'emplacement visé.

Jacques Légaré demande si c'était le terrain visé pour un bassin de rétention.

Les conseillers répondent que oui.





Ville de Beauceville

N° 5263

Sylvio Morin demande l'emplacement des terrains visés par la caractérisation.
Le maire répond que c'est à l'est de la 9^e Avenue.
Serge Vallée explique que ce côté a eu du chauffage au mazout, entre autres.

Sylvio Morin : camion dans la route Fraser, une réglementation provinciale, qui dicte les heures de travail possibles.
Serge Vallée répond qu'il doit discuter avec la personne et faire des vérifications.
Serge Vallée va essayer de s'entendre avec la personne pour minimiser la problématique.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2025-04-8497 IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h24

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière





Ville de Beauceville

N° 5264

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE MARDI 22 AVRIL 2025 À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Kevin Pomerleau, Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. CHANGEMENT DE LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL
4. GREFFE
 - 4.1 Adoption d'un procès-verbal
 - 4.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement d'emprunt numéro 2025-537 décrétant une dépense et un emprunt de 3 835 000,00 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales dans la route Fraser et la 7^e Avenue – phase 1
 - 4.3 Entente de gestion – Corporation du Quartier de la Débâcle de Beauceville
 - 4.4 Déclaration amendée d'intérêts pécuniaires – Vincent Roy
5. URBANISME
 - 5.1 Demande de dérogation mineure 2025-3001 – 110^e Rue
 - 5.2 Demande de dérogation mineure 2025-3002 – 921, rue du Bocage
 - 5.3 Demande de dérogation mineure 2025-3004 – 204, 93^e Rue
 - 5.4 Demande de dérogation mineure 2025-3005 – 206, 93^e Rue
 - 5.5 Mandat à Arbres-évolution pour projet de forêt nourricière
 - 5.6 Mandat à Arbres-évolution pour plantation d'arbres
 - 5.7 Demande de permis dans un PIIA – 2025-0060 – 607, 9^e Avenue
6. SERVICE DES LOISIRS
 - 6.1 Événements 2025
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 Utilisation du lot 3 487 796 par la MRC Beauce-Centre
 - 7.2 Demande d'audit concernant la piste cyclable
8. VARIA
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2025-04-8498 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. CHANGEMENT DE LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE la salle du conseil de l'hôtel de ville est de nouveau fonctionnelle après la fin des travaux requis suite aux inondations du 16 mars 2025 ;

R-2025-04-8499 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE les séances ordinaires et extraordinaires du conseil se dérouleront, à compter





Ville de Beauceville

N° 5265

de la prochaine séance extraordinaire ou ordinaire, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauceville, situé au 540, boulevard Renault, à Beauceville, province de Québec, G5X 1N1 ;

QUE le conseil demande à Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, de donner l'avis public requis suite à la présente résolution.

4. GREFFE

4.1 ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

R-2025-04-8500 IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité, que le procès-verbal du 7 avril 2025 soit adopté tel que rédigé.

4.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2025-537 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 835 000,00 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFLECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LA ROUTE FRASER ET LA 7^E AVENUE – PHASE 1

Kevin Pomerleau donne un avis de motion que le Règlement d'emprunt numéro 2025-537 décrétant une dépense et un emprunt de 3 835 000,00 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales dans la route Fraser et la 7^e Avenue – phase 1, sera adopté à une séance ultérieure.

Kevin Pomerleau dépose également une copie de ce projet de règlement au conseil.

4.3 ENTENTE DE GESTION – CORPORATION DU QUARTIER DE LA DÉBÂCLE DE BEAUCEVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite conclure une entente de gestion avec la Corporation du Quartier de la Débâcle de Beauceville concernant les terrains entourant la maison Félix-Georges-Fortier ;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de gestion soumis au conseil de la Ville et de la Corporation ;

R-2025-04-8501 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de signer cette entente de gestion avec la Corporation du Quartier de la Débâcle de Beauceville, concernant les terrains vacants lui appartenant situés dans le quadrilatère entre l'avenue Lambert et la 6^e Avenue, de la 114^e Rue à la 122^e Rue, les lots visés et les conditions plus amplement décrites à l'entente de gestion soumise au conseil ;

QUE la Ville désigne François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, et Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer cette entente de gestion.

4.4 DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE AMENDÉE – VINCENT ROY

Me Sandra Bernard, greffière, fait rapport au conseil concernant un ajout significatif à la déclaration d'intérêt pécuniaire de Vincent Roy, conseiller, conformément à l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2).

5. URBANISME

5.1 DEMANDE DE DEROGATION MINEURE 2025-3001 – 110^E RUE

CONSIDERANT QUE la Ville a reçu une demande de dérogation mineure pour la propriété projetée sur la 110^e Rue, concernant une demande de construction pour que la façade la plus large de l'habitation ne soit pas parallèle à la rue adjacente ;

CONSIDERANT QUE cette demande a été étudiée par le comité consultatif en urbanisme, qui a émis ses recommandations au conseil ;





Ville de Beauceville

N° 5266

CONSIDERANT QU'un avis public a été donné de la présente demande de dérogation mineure en date du 2 avril 2025 ;

CONSIDERANT QU'aucune opposition n'a été reçue ou entendue par le conseil de la Ville au sujet de cette demande ;

R-2025-04-8502 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette demande de dérogation mineure numéro 2025-3001, afin que la construction de la façade la plus large de l'habitation projetée ne soit pas parallèle à la rue adjacente (soit la 110^e Rue), mais bien en façade de la 74^e Rue projetée ;

QUE la présente autorisation est valide pour une durée maximale de deux (2) ans.

5.2 DEMANDE DE DEROGATION MINEURE 2025-3002 – 921, RUE DU BOCAVE

CONSIDERANT QUE la Ville a reçu une demande de dérogation mineure pour la propriété projetée au 921, rue du Bocage, concernant une demande de construction pour que l'implantation du bâtiment principal soit fait à 46° par rapport à l'orientation de la rue adjacente, alors que la norme maximale est de 10°;

CONSIDERANT QUE cette demande a été étudiée par le comité consultatif en urbanisme, qui a émis ses recommandations au conseil ;

CONSIDERANT QU'un avis public a été donné de la présente demande de dérogation mineure en date du 2 avril 2025 ;

CONSIDERANT QU'aucune opposition n'a été reçue ou entendue par le conseil de la Ville au sujet de cette demande ;

R-2025-04-8503 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette demande de dérogation mineure, afin que l'implantation du bâtiment principal soit fait à 46° par rapport à l'orientation de la rue adjacente, alors que la norme maximale est de 10° ;

QUE la présente autorisation est valide pour une durée maximale de deux (2) ans.

5.3 DEMANDE DE DEROGATION MINEURE 2025-3004 – 204, 93^E RUE

CONSIDERANT QUE la Ville a reçu une demande de dérogation mineure pour la propriété projetée au 204, 93^e Rue, concernant une demande de construction afin de permettre l'implantation d'un garage attaché à la résidence (habitation unifamiliale jumelée) empiétant dans la cour avant sur une profondeur de 2,59 mètres, alors que la norme est de deux mètres (2,0 m) maximum, sans empiéter dans la marge avant minimale ;

CONSIDERANT QUE cette demande a été étudiée par le comité consultatif en urbanisme, qui a émis ses recommandations au conseil ;

CONSIDERANT QU'un avis public a été donné de la présente demande de dérogation mineure en date du 2 avril 2025 ;

CONSIDERANT QU'aucune opposition n'a été reçue ou entendue par le conseil de la Ville au sujet de cette demande ;

R-2025-04-8504 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette demande de dérogation mineure, afin que l'implantation d'un garage attaché à la résidence (habitation unifamiliale jumelée) empiétant dans la cour avant sur une profondeur de 2,59 mètres, alors que la norme est de deux mètres (2,0 m) maximum, sans empiéter dans la marge avant minimale ;

QUE la présente autorisation est valide pour une durée maximale de deux (2) ans.





Ville de Beauceville

N° 5267

5.4 DEMANDE DE DEROGATION MINEURE 2025-3005 – 206, 93^E RUE

CONSIDERANT QUE la Ville a reçu une demande de dérogation mineure pour la propriété projetée au 206, 93^e Rue, concernant une demande de construction afin de permettre l'implantation d'un garage attaché à la résidence (habitation unifamiliale jumelée) empiétant dans la cour avant sur une profondeur de 2,59 mètres, alors que la norme est de deux mètres (2,0 m) maximum, sans empiéter dans la marge avant minimale ;

CONSIDERANT QUE cette demande a été étudiée par le comité consultatif en urbanisme, qui a émis ses recommandations au conseil ;

CONSIDERANT QU'un avis public a été donné de la présente demande de dérogation mineure en date du 2 avril 2025 ;

CONSIDERANT QU'aucune opposition n'a été reçue ou entendue par le conseil de la Ville au sujet de cette demande ;

R-2025-04-8505 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette demande de dérogation mineure, afin que l'implantation d'un garage attaché à la résidence (habitation unifamiliale jumelée) empiétant dans la cour avant sur une profondeur de 2,59 mètres, alors que la norme est de deux mètres (2,0 m) maximum, sans empiéter dans la marge avant minimale ;

QUE la présente autorisation est valide pour une durée maximale de deux (2) ans.

5.5 MANDAT A ARBRES-EVOLUTION POUR PROJET DE FORÊT NOURRICIERE

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite construire une forêt nourricière ;

CONSIDERANT QUE la Ville possède des terrains vacants adaptés à ce projet ;

CONSIDERANT QUE la Ville a demandé une proposition à l'entreprise Arbre-Évolution, qui a proposé ce projet pour une somme de 29 647,00 \$, plus les taxes applicables ;

CONSIDERANT la recommandation de Dominique Lamarre, directrice de l'urbanisme par intérim ;

R-2025-04-8506 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le contrat de forêt nourricière à Arbre-Évolution, tel que décrit dans leur proposition du 8 mars 2025, au prix de 29 647,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate Dominique Lamarre, directrice de l'urbanisme par intérim, afin de signer cette entente de services ;

QUE les sommes requises soient payées à même le fonds de roulement.

5.6 MANDAT A ARBRES-EVOLUTION POUR PLANTATION D'ARBRES

CONSIDERANT QUE la Ville a demandé une proposition à l'entreprise Arbre-Évolution pour la plantation d'arbres sur certains terrains acquis à la suite des inondations de 2019 ;

CONSIDERANT la proposition reçue d'Arbre-Évolution pour ce projet pour une somme de 26 611,85 \$, plus les taxes applicables ;

CONSIDERANT la recommandation de Dominique Lamarre, directrice de l'urbanisme par intérim ;

R-2025-04-8507 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le contrat de fourniture et plantation d'arbres à Arbre-Évolution, tel que décrit dans leur proposition du 8 mars 2025, au prix de 26 611,85 \$, plus les taxes applicables ;





Ville de Beauceville

N° 5268

QUE la Ville mandate Dominique Lamarre, directrice de l'urbanisme par intérim, afin de signer cette entente de services ;

QUE les sommes requises soient payées à même le fonds de roulement.

5.7 DEMANDE DE PERMIS DANS UN PIIA – 2025-0060 – 607, 9^e AVENUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté la résolution numéro R-2024-04-8488 avec une coquille quant aux biens et aux travaux visés et qu'il y a lieu de la corriger ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu la demande de permis de construction 2025-0060 pour la propriété située au 607, 9^e Avenue ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux demandés sont relatifs à la réfection de la galerie arrière, l'enlèvement de l'annexe, de l'abri à bois sous la galerie et des treillis et autres travaux ;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est située à l'intérieur d'une zone de plan d'implantation et d'intégration architecturale et que la demande de permis requiert une autorisation du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été étudiée par le comité consultatif en urbanisme qui a émis sa recommandation au conseil ;

R-2025-04-8508 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville modifie sa résolution R-2024-04-8488 ;

QUE la Ville accepte d'émettre ce permis 2025-0060, conformément à la demande reçue et au préambule de la présente résolution.

6. SERVICE DES LOISIRS

6.1 ÉVÉNEMENTS 2025

CONSIDÉRANT les événements à venir pendant la saison 2025, soit :

- 1 juin : Exposition Voiture antique (remis au 8 juin si pluie)
Heure de l'événement : 8h à 17h
- 13 juin : Festibière
Food Trucks Happening cuisine de rue sur l'île Ronde
Heure de l'événement : 17h à 23h
- 21 juin : 50^e CPE au Jardin de Dominique
Heure de l'événement : 7h à 23h
- 12 juillet : Grand Marché sur l'île
Divers exposants et vente de garage sur l'île Ronde
Heure de l'événement : 8h à 18h
- 7 au 9 août : Beauce Rock
Heure de l'événement : 12h à 23h
- 16 août : Ouvre ton cœur à l'espoir
Heure de l'événement : 9h30 à 15h30

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces événements nécessiteront des restrictions de voies sur le boulevard Renault ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces événements pourront générer du bruit en-dehors des heures normalement permises ou tolérées ;

R-2025-04-8509 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte tous les événements listés en préambule de la présente résolution ;

QUE la Ville accepte les restrictions de voies nécessaires aux fins de ces événements et, conformément à la résolution déjà adoptée, a nommé Serge Vallée, directeur





Ville de Beauceville

N° 5269

général ou Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière afin de signer les autorisations requises ;

QUE la Ville accepte que les événements listés en préambule puissent faire du bruit en-dehors des heures normalement permises ou tolérées.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 UTILISATION DU LOT 3 487 796 PAR LA MRC BEAUCE-CENTRE

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 487 796 est demeuré vacant depuis que la Ville en a pris possession ;

CONSIDÉRANT la demande faite par la MRC Beauce-Centre de pouvoir utiliser ce terrain à des fins de stationnements ;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé en zone inondable et que la MRC devra soumettre son projet aux autorités compétentes avant tout travaux ;

R-2025-04-8510 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville est d'accord de laisser la gestion de ce terrain à la MRC Beauce-Centre, tel qu'il sera déterminé par une entente de gestion à venir dont les termes et modalités seront discutées entre les parties et resoumises à ce conseil avant signature.

7.2 DEMANDE D'AUDIT CONCERNANT LA PISTE CYCLABLE

DEMANDE D'AUDIT CONCERNANT LA PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville est directement affectée par les coûts des travaux afférents à la construction et à l'entretien de la piste cyclable située sur le territoire de la MRC Beauce-Centre, lesquels s'échelonnent depuis près de dix (10) ans ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville devra assumer différents coûts sur une période approximative de vingt (20) en lien avec le *Règlement 200-18 concernant le Règlement d'emprunt pour la piste cyclable entre les limites nord et sud de la MRC Beauce-Centre sur le territoire des municipalités de Ville de Saint-Joseph-de-Beauce et de Ville de Beauceville excluant la partie déjà construite* ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs subventions, donations et autres sources de financement ont été requises et obtenues pour ce projet, vu le nombre important d'intervenants municipaux impliqués ainsi que le grand étalement dans le temps ;

CONSIDÉRANT l'ampleur du projet de piste cyclable sur le territoire de la MRC Beauce-Centre et la volonté du conseil de la Ville de Beauceville de s'assurer d'une saine administration des deniers publics ;

R-2025-04-8511 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville demande à la MRC Beauce-Centre qu'un audit externe soit réalisé et complété, et ce, avant la finalisation du financement permanent du projet de construction de ladite piste cyclable ainsi qu'avant tout paiement supplémentaire à être effectué par la Ville de Beauceville ;

QUE le mandat d'audit spécial à être confié par la MRC Beauce-Centre à des auditeurs externes et indépendants aient notamment pour objectif de :

- S'assurer que les dépenses engendrés ne sont pas des dépenses liés à l'entretien et les réparations de la piste cyclable, lesquels sont assujettis plutôt au *Règlement 149-12 Établissant les modalités et les conditions administratives et financières relatives à l'exercice de la compétence de la MRC Robert-Cliche à l'égard de la réalisation, de l'entretien et de la gestion de la piste cyclable à venir entre les limites nord et sud de la MRC sur les territoires des municipalités de Saint-Joseph-de-Beauce et de Beauceville*, ainsi que tout règlement subséquent ayant le même objet ;
- S'assurer que les travaux réalisés en régie interne par la Ville de Beauceville et par la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce aient été entièrement payés ou encore qu'ils fassent l'objet d'une compensation lors de l'établissement des





Ville de Beauceville

N° 5270

quotes-parts par la MRC Beauce-Centre au 31 décembre 2024 ;

- S'assurer de l'admissibilité et de l'intégrité des dépenses affectées au projet et que la totalité et l'intégralité de ces dépenses soient corroborés ;
- S'assurer de la conformité de la répartition de l'intégralité des diverses subventions et donations obtenues dans le cadre de la construction de la piste cyclable ;
- S'assurer de la conformité de la répartition entre les parties de l'intégralité des subventions et donations obtenues dans le cadre de la construction de la piste cyclable ;
- S'assurer de l'exactitude, du calcul et du respect des quotes-parts établies et confirmées à la Ville de Beauceville et à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce ;
- S'assurer de confirmer aux parties tous ajustements au niveau du montant des subventions suite aux redditions de compte réalisées au niveau des différents programmes ;

QUE la Ville de Beauceville reçoive, dès la réception par la MRC Beauce-Centre, copie de cet audit ;

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, ou Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, afin de transmettre la présente résolution à la MRC Beauce-Centre et faire son suivi.

Kevin Pomerleau propose
Nicole Jacques appuie.
Résolu à l'unanimité.

8. VARIA

8.1 JOURNÉE DE LA TERRE

Nicole Jacques souligne la Journée de la Terre. Des publicités ont été faites et une demande de photos a été faite et madame Jacques invite les citoyens à transmettre leurs photos à la Ville.

8.2 DÉROGATIONS MINEURES

Le maire souligne que les interventions lors des demandes de dérogations mineures n'est pas une période de question en soi, seulement des points sur ces demandes.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Jean Bolduc : terrains entourant la maison d'Élyse.

Sandra explique qu'il s'agit des terrains vacants appartenant à la Ville, qu'on va leur laisser gérer le site.

Nicole Jacques ajoute que c'est pour l'établissement de leur projet du Quartier de la Débâcle.

Stéphane Savard. Il a demandé au dernier conseil de l'espace pour sa terre de trop, ce n'est plus nécessaire. Il demande si les voyages de matériel promis vont lui être remis.

Serge Vallée répond qu'il n'a promis aucune terre, qu'elle était disponible. Il l'invite à communiquer avec le directeur des travaux publics.

Monsieur Savard dit qu'il avait demandé à l'avoir dans l'acte notarié.

Monsieur Savard demande au conseil son appui à ce sujet.

Kevin Pomerleau dit qu'il se range derrière son directeur général à ce sujet.

Le maire indique que des vérifications seront faites et qu'on lui reviendra cette semaine.

Monsieur Savard demande, considérant le terrain en face du sien, il aurait besoin d'une copie du procès-verbal de la réservation du terrain et les coordonnées des potentiels acheteurs.

Vincent Roy répond au 675, boulevard Renault.

Serge Vallée répond que les documents sont publics.

Michel Poulin. Les arbres fruitiers, c'est 29 000 \$ l'achat d'arbres et 26 000 \$ pour l'installation.

Kevin Pomerleau explique que c'est deux projets distincts.

Frédéric Desjardins. Comment les essences d'arbres seront décidées.

Vincent Roy explique qu'une étude a été fait avec des plans.





Ville de Beauceville

N° 5271

Le maire ajoute qu'une firme est attachée au projet.

Kevin Pomerleau ajoute qu'une subvention a financé des études le long des cours d'eau.

Sylvio Morin demande si c'est avec Vivre en Ville.

Serge Vallée répond que non.

Monsieur Desjardins demande comment cela va fonctionner dans le temps, si tout le monde pourra se servir.

Le maire dit qu'on va l'établir plus tard.

Serge Vallée explique qu'on établit le contexte et déterminer les détails plus tard.

Monsieur Desjardins demande la superficie visée.

Le conseil répond 1400 mètres carrés.

Sylvio Morin. Résolution concernant la piste cyclable.

Il demande à avoir la résolution écrite et demande si la Ville est septique sur les chiffres concernant la piste cyclable.

Le maire explique qu'on demande des éclaircissements.

Monsieur Morin demande si la MRC a présenté des états financiers.

Le maire dit qu'une présentation de chiffres a été faite récemment et que la Ville veut s'assurer des bons chiffres.

Frédéric Desjardins demande si Saint-Joseph va faire quelque chose de similaire.

Le maire répond qu'ils s'occuperont de leur partie. Il souligne que la section de Beauceville a vécu beaucoup de choses.

Sylvio Morin, forêt nourricière. Est-ce que le plan est à faire ou si le plan est déjà fait ?

Le maire dit qu'un travail a été fait mais que c'est le début, mais que l'administration et le conseil est consulté. Il indique la possibilité de continuer sur d'autres terrains.

Monsieur Morin dit que ce projet pourrait tenir compte de animaux comme les papillons et les oiseaux.

Monsieur Morin demande si le projet de Fraser va commencer cette année ?

Serge Vallée indique que c'est déjà publié sur le SEAO.

Sandra Bernard précise que l'ouverture aura lieu le 26 mai à 14h00.

Jacques Légaré, demande d'audit, ce n'est pas fréquent.

Serge Vallée indique que des programmes plus petits demande des audits obligatoires, alors que ce projet est gros, sur 10 ans, que de faire un audit fait du sens.

Monsieur Légaré demande si des informations sont manquantes ou si la Ville veut une opinion sur les répartitions et de la régie interne.

Serge Vallée dit que cela revient au même, que la MRC a déposé quelque chose, mais qu'on veut les détails et que ces détails soient vérifiés, vu qu'il y a énormément de choses. Que la Ville a une reddition de compte à faire aux citoyens et qu'on aura des montants à payer pour la Ville et que les citoyens doivent savoir où a été l'argent et pourquoi.

Sylvio Morin demande qui va payer la facture de l'auditeur.

Serge Vallée répond qu'il le demande à la MRC.

Jacques Légaré : organismes pouvant faire du bruit en dehors des heures. Il demande quelles sont les heures tolérées.

Le conseil répond que c'est habituellement 11h00.

Sandra Bernard précise que c'est aussi pour permettre aux gens de sortir leurs installations et de circuler.

François Veilleux souligne l'anniversaire de madame Georgette, maman de Sylvio Morin, qui a lieu demain.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2025-04-8512 IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h17.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière





Ville de Beauceville

N° 5272

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 5 MAI 2025 À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général, Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière et Me Sandra Bernard, greffière, ainsi que Philippe Rouleau, auditeur de Blanchette-Vachon.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS 2024
4. PÉRIODE DE QUESTIONS – PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2024
5. GREFFE
 - 5.1 Adoption d'un procès-verbal
 - 5.2 Adoption de règlement – Règlement d'emprunt numéro 2025-536 décrétant une dépense et un emprunt de 3 600 000,00 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales dans la route Fraser et la 7^e Avenue – phase 1
 - 5.3 Entente de gestion modifiée – Corporation du Quartier de la Débâcle de Beauceville
 - 5.4 Adoption du 1er projet du règlement 2025-538 modifiant le règlement de zonage 2016-341
 - 5.5 Adoption du projet de règlement 2025-539 modifiant le règlement sur les permis et les certificats numéro 2016-347
6. SPORTS ET LOISIRS
 - 6.1 Construction d'une aire de repos – parc des Rapides-du-Diable – abris et bancs
 - 6.2 Construction d'une aire de repos – parc des Rapides-du-Diable – dalle de béton
7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 Aide financière dans le cadre du volet entretien du réseau local (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec
 - 7.2 Lancement d'un appel d'offres sur le SEAO – route de la Plée
 - 7.3 Ajustement à la résolution R-2024-12-8372 – Acquisition de variateurs de vitesse pour les postes d'eau brute
8. URBANISME
 - 8.1 Nomination d'un conciliateur arbitre
9. TRÉSORERIE
 - 9.1 Approbation du bordereau des comptes
10. VARIA
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2025-05-8513 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS 2024





Ville de Beauceville

N° 5273

Monsieur Philippe Rouleau, auditeur chez Blanchette Vachon, présente les rapports financiers 2024.

Mélanie Quirion souligne que les surplus au rapport sont principalement dus par une taxation supplémentaire de nouvelles constructions, par exemple. Au niveau des dépenses, c'est très près des dépenses budgétées.

Mélanie Quirion, trésorière, dépose le rapport financier 2024 de la Ville, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES RAPPORTS FINANCIERS 2024

Sylvio Morin, au niveau des charges, un budget de 12,9 millions, alors qu'on voit le 15 million au rapport.

Monsieur Rouleau indique que c'est l'Amortissement qui l'explique en grande partie. Sylvio Morin demande de quelle manière les surplus sont réaffectés.

Serge Vallée répond que certains montants sont déjà prêtés à être mis dans des fonds réservés. Ensuite, avec les élus du comité finance, ce sera redistribué.

Frédéric Desjardins : sommaire des revenus, il voudrait des détails sur l'augmentation des transferts entre 2023 et 2024.

Monsieur Rouleau explique que ce sont des dépenses d'investissements, avec Primeau et la TECQ, que la Ville est venue combler les coûts des projets.

Monsieur Desjardins demande c'est pour quels projets.

Nicole Jacques et Patrick Mathieu souligne que c'était pour la 9^e Avenue, la 84^e et 40^e, entre autres.

Frédéric Desjardins parle de l'augmentation de la ligne 12.

Mélanie Quirion indique cela inclut aussi les rénovations et agrandissements, toutes les majorations.

Frédéric Desjardins, la dette est passée de 18 millions à 23 millions en 5 ans, comment l'explique-t-on ?

Le maire répond que certains montants sont pour le nouvel hôtel de Ville, en plus des surprises des inondations. On budgète serré, mais que la nature n'est pas toujours de cet avis.

Serge Vallée répond qu'il y a eu un ralentissement des travaux majeurs, mais qu'il faut maintenant les faire et que la Ville s'est mise à réinvestir.

Monsieur Desjardins souligne la hausse des taux d'intérêts.

Mélanie Quirion indique que c'est vrai.

Serge Vallée ajoute que la valeur foncière est très élevée.

Frédéric Desjardins, très faible augmentation dans l'administration générale entre 2023 et 2024, qu'est-ce qui l'explique ?

Serge Vallée dit qu'il y a des frais imprévus auxquels la Ville doit faire face.

Monsieur Desjardins souligne que les dépenses ont été serrées, est-ce que les choix ont été difficiles afin d'équilibrer l'endettement ?

Serge Vallée répond que la Ville n'a pas toujours le contrôle, parfois c'est la MRC.

Monsieur Philippe Rouleau quitte la séance, 19h49.

5. GREFFE

5.1 ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

R-2025-05-8514 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité, que le procès-verbal du 22 avril 2025 soit adopté tel que rédigé.

5.2 ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2025-537 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 835 000,00 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTON D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LA ROUTE FRASER ET LA 7^E AVENUE – PHASE 1

CONSIDÉRANT QUE la Ville a donné un avis de motion et déposé un projet du règlement 2025-537 en date du 21 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été très légèrement modifié pour corriger une date





Ville de Beauceville

N° 5274

de référence déjà indiquée à l'annexe et de la mise en forme ;

R-2025-05-8515 IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le règlement suivant – Règlement d'emprunt numéro 2025-537 décrétant une dépense et un emprunt de 3 835 000,00 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales dans la route Fraser et la 7^e Avenue – phase 1 ;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

5.3 ENTENTE DE GESTION MODIFIÉE – CORPORATION DU QUARTIER DE LA DÉBÂCLE DE BEAUCEVILLE

CONSIDÉRANT la résolution R-2025-04-8501 ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications à l'entente ont été demandées et d'autres ajoutées et le nouveau projet soumis au conseil ;

R-2025-05-8516 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette entente de gestion modifiée avec la Corporation du Quartier de la Débâcle de Beauceville, concernant les terrains vacants appartenant à la Ville de Beauceville et situés dans le quadrilatère formé entre l'avenue Lambert et la 6^e Avenue, de la 114^e Rue à la 122^e Rue ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer cette entente de gestion modifiée.

5.4 ADOPTION DU 1ER PROJET DU RÈGLEMENT 2025-538 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2016-341

ATTENDU QUE la Ville souhaite modifier le règlement de zonage 2016-341 afin d'autoriser les cantines stationnaires comme usage temporaire à certains endroits et à certaines conditions ;

ATTENDU LE premier projet de règlement 2025-538 soumis aux membres du conseil ;

R-2025-05-8517 IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le premier projet de règlement 2025-538 modifiant le règlement de zonage 2016-341 ;

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de choisir la date pour la consultation publique devant être tenue au sujet de ce projet de règlement et donner un avis public de cette consultation.

5.5 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-539 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-347 SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS

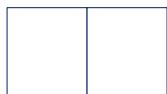
ATTENDU QUE la Ville souhaite modifier le règlement 2016-347 sur les permis et les certificats afin d'établir les modalités pour les cantines stationnaires comme usage temporaire à certains endroits et à certaines conditions ;

ATTENDU LE premier projet de règlement 2025-539 soumis aux membres du conseil ;

R-2025-05-8518 IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le projet de règlement 2025-539 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2016-347 ;

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de choisir la date pour la consultation publique devant être tenue au sujet de ce projet de règlement et donner un avis public de cette consultation.





Ville de Beauceville

N° 5275

6. SPORTS ET LOISIRS

6.1 CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE REPOS – PARC DES RAPIDES-DU-DIABLE – ABRIS ET BANCS

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite faire construire une aire de repos au parc des Rapides-du-Diable ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé une estimation concernant la construction d'un abri et la fourniture de bancs à Multi Produits Concept, qui a déposé une proposition au montant de 16 477,00 \$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est entièrement financé par le programme Nouveaux horizons pour aînés ;

CONSIDÉRANT la recommandation de François Langevin, directeur du service des loisirs ;

R-2025-05-8519 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte la proposition de Produits Multi Concept, au montant de 16 477,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate François Langevin, directeur du service des loisirs, afin de signer cette entente de services ;

QUE les sommes requises soient payées à même la subvention du Programme Nouveaux horizons pour aînés.

6.2 CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE REPOS – PARC DES RAPIDES-DU-DIABLE – DALLE DE BÉTON

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite faire construire une aire de repos au parc des Rapides-du-Diable et que cela nécessite une dalle de béton ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé une estimation concernant l'aménagement d'une dalle de béton à Les Coffrages Bolduc et Bolduc, qui a déposé une proposition au montant de 5 600,00 \$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est entièrement financé par le programme Nouveaux horizons pour aînés ;

CONSIDÉRANT la recommandation de François Langevin, directeur du service des loisirs ;

R-2025-05-8520 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte la proposition de Les Coffrages Bolduc et Bolduc, au montant de 5 600,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate François Langevin, directeur du service des loisirs, afin de signer cette entente de services ;

QUE les sommes requises soient payées à même la subvention du Programme Nouveaux horizons pour aînés.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DE LA PART DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec a versé une compensation de 146 374,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des





Ville de Beauceville

N° 5276

ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville ;

R-2025-05-8521 IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ) de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville de Beauceville, conformément aux objectifs de l'aide financière dans le cadre du Volet entretien du réseau local (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTQ.

QUE la Ville mandate Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, afin de signer les documents requis aux fins de la présente résolution.

7.2 LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR LE SEAO – ROUTE DE LA PLÉE

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à la réfection d'une section de la route de la Plée ;

R-2025-05-8522 IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de publier un appel d'offres concernant la réfection de la chaussée de la route de la Plée.

7.3 AJUSTEMENT À LA RÉSOLUTION R-2024-12-8372 – ACQUISITION DE VARIATEURS DE VITESSE POUR LES POSTES D'EAU BRUTE

CONSIDÉRANT la résolution R-2024-12-8372 qui donnait un contrat d'acquisition et d'installation de variateurs de vitesse pour les postes d'eau brute ;

CONSIDÉRANT le dépassement de coûts survenus, le contrat initial étant de 34 910,00 \$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que le dépassement de coût de 2 300,00 \$ est survenu en raison de la difficulté d'installation de ces équipements ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Stéphane Poulin, directeur des travaux publics ;

R-2025-05-8523 IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville modifie sa résolution R-2024-12-8372 afin que le coût total du contrat autorisé soit porté à 37 210,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer cette augmentation de coûts ;

QUE les sommes soient payées à même la TECQ.

8. URBANISME

8.1 NOMINATION D'UN CONCILIATEUR ARBITRE

CONSIDÉRANT le pouvoir de la Ville de nommer un conciliateur arbitre en vertu des articles 35 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Frédéric Fortin-Chapados a suivi la formation appropriée pour remplir cette fonction ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Dominique Lamarre, directrice de l'urbanisme par intérim ;

R-2025-05-8524 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville nomme monsieur Frédéric Fortin-Chapados, inspecteur municipal, au titre de conciliateur arbitre pour la Ville de Beauceville, comme étant la personne désignée conformément aux articles 35 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* ;





Ville de Beauceville

N° 5277

municipales ;

QUE des frais et honoraires soient facturables pour ces services et seront fixés par un règlement subséquemment à la présente résolution ;

QUE les frais et honoraires soient répartis entre les citoyens visés par cette demande conformément à la *Loi sur les compétences municipales* ;

QUE les propriétaires pouvant bénéficier des présentes dispositions soient limités aux propriétaires visés à l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales*.

9. TRÉSORERIE

9.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES

R-2025-05-8525 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE le bordereau des comptes daté du 2 mai 2025 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

10. VARIA

10.1 ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

Nicole Jacques souligne la participation aux événements récents de la population et de leur collaboration. Elle ajoute que ce jeudi, un événement spécial du Murmure aura lieu pour souligner leur 30^e anniversaire.

10.2 MARIE-PHILIP POULIN

Nicole Jacques souligne que la joueuse de la FLPH a terminé au premier rang des marqueuses et la félicite.

10.3 INVITATIONS AUX ÉVÉNEMENTS DE LA VILLE

Patrick Mathieu souligne que la Ville est régulièrement invitée à des événements, le souper de crabe, le brunch des bénévoles et autres, qu'il y a pris plaisir et aime que les citoyens leur parlent de la Ville.

10.4 NETTOYAGE DE L'ÎLE RONDE

Serge souligne les étudiants qui ont participé à la corvée de nettoyage de l'île Ronde, qu'ils ont fait un très beau travail et les remercie.

10.5 APPEL AUX BÉNÉVOLES

Le maire souligne que la Ville a débuté un projet avec Arbre évolution. La Ville lance un appel aux organismes et personnes à l'activité reboisement social, pour planter 1000 arbres et 4000 arbustes. L'activité aura lieu du 28 au 31 mai, sous forme de blocs d'heures. Il remercie à l'avance les personnes qui seront présentes.

Patrick Mathieu souligne que la société d'horticulture lui a démontré son intérêt à ce sujet et rappelle que l'organisme sera contacté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Frédéric Desjardins, Éclaireur-Progrès. Il demande le nom de la corvée à venir.
Le maire parle de Reboisement social.

Frédéric Desjardins, est-ce que les modifications pour l'entente avec le Quartier de la Débâcle, c'est sur des aspects techniques.

Sandra Bernard répond que c'est des technicalités.

Sylvio Morin souligne le quadrilatère touché.

Sandra Bernard indique qu'il n'y a pas eu de changement des lots touchés.

Frédéric Desjardins, corvée sur l'île Ronde. Il a vu la publication Facebook, est-ce que des dommages ont été remarqués lors des travaux ?





Ville de Beauceville

N° 5278

Le maire remercie les étudiants.
Frédéric Desjardins demande le nombre de personnes

Jacques Légaré, il demande ce qu'est un conciliateur arbitre.
Sandra Bernard explique le rôle sommaire, indiquant que c'est restreint à la zone agricole, pour régler des conflits de voisins, clôtures, drainage agricole. Que c'est du support pour les amener à s'entendre ou encore trancher le conflit.
Le maire souligne qu'il y a toujours eu une personne spécialiste par le passé à ce titre.

Sylvio Morin : parc des Rapides-du-Diable, l'aménagement, est-ce que c'est où les modules sont déjà.

Le maire répond que c'est dans le coin où il y a déjà des modules.

Sylvio Morin, page Facebook de Paule Veilleux a écrit qu'il manquerait 6000 \$ à la Ville de Beauceville pour installer les sculptures.

Le maire lui a parlé ce matin. Ça fait un bout que les statues sont faites, mais c'est surtout l'endroit où on va les mettre qui pose des questions.

On ne peut pas mettre des statues dans un sentier caché, vu que ce sont des statues qui sont des arbres et doivent être au soleil, on ne peut pas faire n'importe quoi sur le boulevard non plus.

Sylvio Morin demande si un plan a été fait.

Le maire dit que plusieurs plans ont été faits, mais que rien n'est certain. Qu'il faut discuter avec l'artiste et l'environnement.

Sylvio Morin demande si c'est la Ville qui en a la possession.

Le maire répond que oui.

Sylvio Morin demande pourquoi madame Veilleux récolte de l'argent, que ce ne serait pas à la Ville de le faire.

Le maire répond qu'il croit que c'est de la mauvaise compréhension.

Sylvio Morin demande si cela ne pourrait pas être installé au nouvel hôtel de Ville.

Le maire répond que ce sera peut-être possible.

Sylvio Morin demande pourquoi ces statues ont été acquises.

Le maire dit que c'est pour la culture, qu'on voulait faire une sorte de sentier.

Frédéric Desjardins souligne que ce sont des sculptures.

Jacques Légaré : les foodtrucks. Y a-t-il des endroits prévus dans le projet ?

Vincent Roy indique que c'est sur les routes passantes, mais qu'un permis préalable est nécessaire pour que ce soit fait dans les règles. Certains sites sont déjà identifiés.

Sylvio Morin demande si la roulotte de l'été passé était conforme.

Vincent Roy indique la situation a incité la Ville à réviser notre règlementation.

Sylvio Morin demande si un avis public pour une consultation publique aura lieu.

Sandra Bernard répond que le processus au complet prend près de trois mois, mais que la consultation publique devrait avoir lieu dans le prochain mois.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2025-05-8526

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h21

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière





Ville de Beauceville

N° 5279

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE MERCREDI 7 MAI 2025 À 12H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers Jérôme Pomerleau et Vincent Roy.

Est également présente :

Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 3.1 Entente intervenue avec l'employé numéro 06-08
 - 3.2 Mandat pour un chargé de projet – dossier du CSMC
4. VARIA
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2025-05-8527 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 ENTENTE INTERVENUE AVEC L'EMPLOYÉ NUMÉRO 06-08

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la Ville de Beauceville et l'employé numéro 06-08 ;

R-2025-05-8528 IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;
QUE soit entérinée l'entente intervenue entre la Ville de Beauville et l'employé numéro 06-08 ;

QUE soit mandaté le Serge Vallée, directeur général afin d'assurer l'application de cette entente ;

QUE soit autorisé le versement à l'employé numéro 06-08 de la somme convenue à l'entente.

3.2 MANDAT POUR UN CHARGÉ DE PROJET – DOSSIER DU CSMC

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit accomplir beaucoup de démarches concernant le projet du centre de services municipal et communautaire ;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de Groupe Consultant le Portage Inc., au montant de 14 000,00 \$, plus les taxes applicables pour un mandat d'accompagnement dans ce projet ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Serge Vallée, directeur général ;





Ville de Beauceville

N° 5280

R-2025-05-8529

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville mandate Groupe Consultant le Portage Inc., pour un mandat d'accompagnement de la Ville dans le projet du centre de services municipal et communautaire, pour la somme de 14 000,00, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, afin de signer cette offre de services.

4. VARIA

Aucun point soulevé.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2025-05-8530

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 12h33

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière





Ville de Beauceville

N° 5281

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE MARDI 20 MAI 2025 À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire suppléant Patrick Mathieu ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général, et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire suppléant, Patrick Mathieu.

Ordre du jour de la rencontre

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. GREFFE**
 - 3.1 Adoption de procès-verbaux
 - 3.2 Dépôt d'une pétition
 - 3.3 Dépôt des résultats de tenues de registres – règlements 2025-532 et 2025-537
 - 3.4 Vente du lot 6 666 508 en faveur de Gestion Quais Techno Inc.
 - 3.5 ~~Acquisitions des lots 3 488-277, 3 488-328 et 3 488-329, 9^e Avenue (Sylvain Caron, André Caron et Lucie Pouliot) – REPORTÉE~~
 - 3.6 Avis de motion – projet de règlement 2025-538 modifiant le règlement de zonage 2016-341
 - 3.7 Avis de motion – projet de règlement 2025-539 modifiant le règlement sur les permis et certificat 2016-347
- 4. SPORTS ET LOISIRS**
 - 4.1 Entente avec la MRC pour l'aire de repos du Parc des Rapides-du-Diable
 - 4.2 Demande de subvention – programme Véloce III – projet Parc des Rapides-du-Diable
- 5. TRAVAUX PUBLICS**
 - 5.1 Programme de la taxe sur l'essence – TECQ – programmation numéro 7
- 6. URBANISME**
 - 6.1 Demande de dérogation mineure – 253, 97^e Rue, lot 6 521 088 – demande 2025-3003
 - 6.2 Demande de dérogation mineure – 199, 93^e Rue, lot 6 521 074 – demande 2025-3006
 - 6.3 Demande d'appui de principe – 446, boulevard Renault – Utilisation d'une partie de l'emprise de la piste cyclable pour du stationnement
- 7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 7.1 Convention collective des cols bleus – 2025-2029
- 8. VARIA**
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Patrick Mathieu, maire suppléant, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2025-05-8531 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX





Ville de Beauceville

N° 5282

R-2025-05-8532

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité, que le procès-verbal du 5 mai 2025 soit adopté avec la modification pour tenir compte de l'inversion des chiffres pour l'octroi du contrat de réalisation d'une dalle de béton, à la résolution numéro R-2025-05-8520, qui est octroyé au montant de 6 500,00 \$, plus taxes (plutôt qu'originalement indiqué à 5 600,00 \$ plus taxes) et que le procès-verbal du 7 mai 2025 soit adopté tel que rédigé.

3.2 DÉPÔT D'UNE PÉTITION

Serge Vallée, directeur général dépose une pétition reçue au conseil concernant un projet de garderie pour chiens.

3.3 DÉPÔT DES RÉSULTATS DE TENUES DE REGISTRES – RÈGLEMENTS 2025-532 ET 2025-537

Me Sandra Bernard, greffière, dépose au conseil les résultats des tenues de registre quant aux règlements 2025-532 et 2025-537, pour lesquels aucune signature n'a été recueillie, dans un registre ou l'autre.

3.4 VENTE DU LOT 6 666 508 EN FAVEUR DE GESTION QUAIS TECHNO INC.

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro R-2024-12-8388 prévoyait de vendre à Gestion Quais Techno inc. le lot numéro 6 666 508, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce (étant autrefois une partie du lot 6 634 646) ;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de vente reçu de Me Sophie Mercier, notaire et soumis au conseil ;

R-2025-05-8533

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de vendre à Gestion Quais Techno Inc., le lot 6 666 508, du Cadastre du Québec, au prix de 15 594,27 \$, plus les taxes applicables, ainsi qu'aux autres termes et conditions prévues au projet de vente notariée reçu de Me Sophie Mercier, notaire ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer ledit acte de vente notariée et autres documents accessoires requis, devant Me Sophie Mercier notaire, ou tout autre notaire de l'étude Gaston Vachon notaire Inc.

3.5 ACQUISITIONS DES LOTS 3 488 277, 3 488 328 ET 3 488 329, 9^E AVENUE (SYLVAIN CARON, ANDRÉ CARON ET LUCIE POULIOT) – REPORTÉE

3.6 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 2025-538 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2016-341

Kevin Pomerleau donne un avis de motion que le règlement numéro 2025-538 modifiant le règlement de zonage 2016-341, afin d'autoriser les cantines stationnaires comme usage temporaire à certains endroits et à certaines conditions, sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil.

3.7 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 2025-539 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICAT 2016-347

Kevin Pomerleau donne un avis de motion que le règlement numéro 2025-539 modifiant le règlement sur les permis et certificats 2016-347, afin d'établir les conditions d'émission d'un certificat d'usage temporaire pour les cantines stationnaires, sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil.

4. SPORTS ET LOISIRS

4.1 ENTENTE AVEC LA MRC POUR L'aire de repos du parc des





Ville de Beauceville

N° 5283

RAPIDES-DU-DIABLE – DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville souhaite procéder à la construction d'un gazebo destiné à bonifier les aménagements publics et à améliorer la qualité de vie des citoyens et des visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement visé pour la construction du gazebo est un terrain appartenant au ministère des Transports du Québec (MTQ), présentement loué à la MRC Beauce-Centre ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville doit obtenir une autorisation formelle pour occuper et aménager ce terrain à des fins d'utilité publique ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Beauce-Centre appuie l'initiative et est disposée à collaborer dans les démarches nécessaires auprès du MTQ ;

CONSIDÉRANT QUE l'occupation du terrain se ferait à titre temporaire et n'affecterait pas la vocation ou la sécurité du domaine public routier ;

R-2025-05-8534 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville dépose une demande officielle d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public auprès du ministère des Transports du Québec, pour permettre la construction d'un gazebo sur le terrain loué à la MRC Beauce-Centre ;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à respecter les conditions d'usage qui seront imposées par le MTQ, notamment en matière de sécurité, d'entretien, de non-exclusivité et de révocabilité de l'autorisation ;

QUE la Ville de Beauceville obtienne, au besoin, l'accord écrit de la MRC Beauce-Centre à titre de locataire du terrain, pour les fins de la présente demande ;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC Beauce-Centre ainsi qu'au ministère des Transports du Québec pour donner suite aux démarches requises ;

QUE la Ville mandate François Langevin, directeur du service des loisirs, afin de signer cette entente.

4.2 DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME VÉLOCE III – PROJET PARC DES RAPIDES-DU-DIABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à des aménagements dans le stationnement et aux alentours au parc des Rapides-du-Diable, en bordure de la Véloroute de la Chaudière ;

CONSIDÉRANT QUE le programme Véloce III subventionne des projets de cette nature ;

R-2025-05-8535 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville fasse une demande de subvention sur le programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) pour le projet précité ;

QUE la Ville mandate François Langevin, directeur du service des loisirs, afin de signer cette demande de subvention.

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE – TECQ – PROGRAMMATION NUMÉRO 7

ATTENDU QUE :

- La Ville de Beauceville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;





Ville de Beauceville

N° 5284

- La Ville de Beauceville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

R-2025-05-8536 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE :

- La Ville de Beauceville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La Ville de Beauceville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;
- La Ville de Beauceville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 7 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La Ville de Beauceville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La Ville de Beauceville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- La Ville de Beauceville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 7 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles ;
- Que la ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, pour signer et transmettre cette demande.

6. URBANISME

6.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 253, 97^e RUE, LOT 6 521 088 – DEMANDE 2025-3003

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande de dérogation mineure concernant le lot 6 521 088, touchant le 253, 97^e Rue (demande 2025-3003), afin de permettre d'avoir onze cases de stationnements au lieu de douze pour un immeuble d'habitation de huit logements ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été étudiée par le comité consultatif en urbanisme qui a émis sa recommandation au conseil ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de la présentation de cette demande a été publié le 22 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune représentation n'a été faite au conseil sur cette demande ;

R-2025-05-8537 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette demande de dérogation mineure touchant le 253, 97^e Rue (demande 2025-3003), afin que le propriétaire puisse construire un immeuble de huit logements avec seulement onze stationnements, plutôt que les douze stationnements qui seraient requis ;

QUE cette autorisation est valide pour une durée de deux ans, conformément au règlement sur les dérogations mineures en vigueur.





Ville de Beauceville

N° 5285

6.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 199, 93^E RUE, LOT 6 521 074 – DEMANDE 2025-3006

David Veilleux se retire de la salle après avoir déclaré être en conflit d'intérêts dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande de dérogation mineure concernant le lot 6 521 074, touchant le 199, 93^e Rue (demande 2025-3006), afin de permettre l'implantation d'un garage attaché à la résidence (de type habitation unifamiliale isolée) empiétant dans la cour avant sur une profondeur de 3,20 mètres, alors que la norme maximale est de 2,00 mètres, le tout, sans empiéter dans la marge avant minimale ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été étudiée par le comité consultatif en urbanisme qui a émis sa recommandation au conseil ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de la présentation de cette demande a été publié le 22 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune représentation n'a été faite au conseil sur cette demande ;

R-2025-05-8538

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE la Ville accepte cette demande de dérogation mineure touchant le 199, 93^e Rue (demande 2025-3006), afin de permettre l'implantation d'un garage attaché à la résidence (de type habitation unifamiliale isolée) empiétant dans la cour avant sur une profondeur de 3,20 mètres, alors que la norme maximale est de 2,00 mètres, le tout, sans empiéter dans la marge avant minimale ;

QUE cette autorisation est valide pour une durée de deux ans, conformément au règlement sur les dérogations mineures en vigueur.

David Veilleux revient dans la salle du conseil après cette résolution.

6.3 DEMANDE D'APPUI DE PRINCIPE – 446, BOULEVARD RENAULT – UTILISATION D'UNE PARTIE DE L'EMPRISE DE LA PISTE CYCLABLE POUR DU STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT que le promoteur du 446, boulevard Renault souhaite aménager des stationnements à vélo et pour véhicules afin de bonifier l'accessibilité du site;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet nécessiterait l'utilisation d'une portion de l'emprise de la piste cyclable située en bordure du terrain concerné;

R-2025-05-8539

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal de Beauceville accorde **un appui de principe** au projet de réaménagement du 446, boulevard Renault, incluant l'utilisation d'une portion de l'emprise de la piste cyclable pour l'ajout de stationnements à vélo et pour véhicules;

QUE cet appui de principe soit conditionnel au respect des normes en vigueur et à l'obtention des autorisations nécessaires des autorités compétentes.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 CONVENTION DES COLS BLEUS – 2025-2029

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle convention des cols bleus a été soumise au conseil, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines ;

R-2025-05-8540

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;





Ville de Beauceville

N° 5286

QUE la Ville de Beauceville accepte cette convention collective des cols bleus, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 ;

QUE seuls les salaires aient un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025, les autres conditions de cette convention prenant effet de la manière décrite à la convention ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, Serge Vallée, directeur général, Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, Stéphane Poulin, directeur des travaux publics et Marc-André Poulin, conseiller patronal, afin de signer ladite convention collective.

8. VARIA

8.1 GYMNASSE EJM

David Veilleux souligne l'inauguration du gymnase et les félicitent.

8.2 ASSISES UMQ

Nicole Jacques souligne sa participation aux assises de l'UMQ la semaine dernière et qu'elle a apprécié les rencontres et les informations.

8.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-540

Kevin Pomerleau donne un avis de motion que le règlement numéro 2025-540 qui sera adopté à une séance subséquente visant à modifier les limites de vitesse dans la Ville dont, entre autres, les limites sur la route du Parc-Industriel (Desserte) afin d'assurer une circulation plus fluide et adaptée au secteur et de modifier la limite de vitesse sur la 181^e Rue, entre la 39^e Avenue et la route du Parc-Industriel dans un objectif de fluidité.

8.4 PROJETS AU CENTRE-VILLE

Vincent Roy souligne le travail du département d'urbanisme qui a présenté plusieurs projets sur les terrains du centre-ville et indiquer à la population qu'il reste un peu d'espace.

8.5 POUSSIÈRE DANS LES RANGS DE TERRE

Patrick Mathieu souligne que plusieurs citoyens l'ont joint à ce sujet mais rappelle que les travaux sont sur le point ou déjà commencés.

8.6 INAUGURATION DES JEUX D'EAU

Patrick Mathieu souligne que le 22 juin prochain, il y aura inauguration des jeux d'eau au plateau sportif dans le cadre de la fête de la famille. Il invite la population à venir voir cela.

8.7 GALA DU MÉRITE SPORTIF BEAUCERON

Patrick Mathieu y a assisté et souligne que la Ville est bien représentée par plusieurs athlètes. Il nomme les différents athlètes qui étaient en nomination. Il indique que l'athlète de l'année, Emile Fecteau, de Saint-Odilon, a témoigné qu'elle a été très inspirée de Marie-Philip Poulin. Patrick Mathieu souligne les beaux parcours présentés lors de ce gala.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Stéphane Savard : limite de vitesse, il demande pourquoi monter la limite dans le parc.
Kevin Pomerleau indique qu'à 50 km/h
Monsieur Savard souligne qu'il s'objecte à ce règlement.

Stéphane Savard, pour son offre d'achat, du 3 avril 2024, mais la révocation a eu lieu





Ville de Beauceville

N° 5287

le 7 octobre 2024 et donc, son offre d'achat subséquente, ce terrain était libre.
Patrick Mathieu indique que le conseil va écouter monsieur Savard et regarder cela.
Monsieur Savard demande pourquoi il n'y a pas de frais en cas de désistement.
Patrick Mathieu indique que c'est un choix, que cela se négocie.
Patrick Mathieu indique que c'est arrivé avec plusieurs promoteurs.

Stéphane Savard, au coin de la 39^e et 181^e, la rue est très brisée.
Patrick Mathieu indique que le conseil le sait et qu'ils ont fait plus bas et que les travaux plus haut sont à l'étude, mais qu'on doit trouver les fonds requis.

Julien Rodrigue. Ils veulent se construire et l'urbanisme leur a demandé que les fermes de toits soient signées par un ingénieur.
Patrick Mathieu indique qu'il voudrait lui reparler après l'assemblée.
Stéphane Savard indique qu'il a le même problème.
Kevin Pomerleau indique que les dossiers commerciaux ne sont pas pareils qu'une demande résidentielle.
Patrick Mathieu dit qu'on doit vérifier si cela est nécessaire et se questionner à ce sujet.

Sylvio Morin : parc des Rapides-du-Diable, asphaltage du stationnement, y a-t-il autre chose ?
Patrick Mathieu parle des installations septiques qui pourraient être revues aussi.
Sylvio Morin demande si la Ville a des estimations.
Serge Vallée répond que c'est environ 100 000 \$ pour le stationnement.

Sylvio Morin : cols bleus, quelles sont les augmentations prévues ?
Jérôme Pomerleau répond qu'il y a un minimum et un maximum avec l'IPC.
Serge Vallée répond que notre entente est évolutive à un minimum de 2,5 à 3,75 % par années maximum. Soit l'IPC plus 0,5 %.

Sylvio Morin : la pétition, c'est un projet déposé.
Patrick Mathieu indique que c'était un projet d'achat résidentiel et que c'était une condition à l'achat. Il indique que ce n'était peut-être pas au bon endroit, que c'était dans un quartier résidentiel.
Sylvio Morin demande combien de personnes ont signées.
Serge Vallée répond entre 20 et 30.

Frédéric Desjardins, Éclaireur-Progrès.
Reboisement social, est-ce que ça a répondu à l'appel ?
Patrick Mathieu dit qu'il y a un beau partenariat, entre autres avec la société d'horticulture.
Serge Vallée dit que nous avons une très bonne réponse.
Vincent Roy souligne que nous avons quatre classes de la polyvalente et de Jésus-Marie qui vont venir.

Frédéric Desjardins, il dit que le nouvel écocentre, ce serait bien à Beauceville.
Il demande comment la Ville pourrait s'impliquer pour avoir un site.
Patrick Mathieu dit que la Ville regarde cela avec une entreprise déjà présente sur notre territoire, mais qu'on doit s'y consacrer. Il indique aussi qu'il y a une récolte d'objets monstrueux sous peu et que la Ville sera à l'écoute des demandes des citoyens.
Patrick Mathieu souligne que les citoyens de Beauceville peuvent se rendre dans les deux autres écocentres.
Frédéric Desjardins indique que Saint-Joseph a son propre écocentre, est-ce que cela pourrait être un exemple pour Beauceville ?
Patrick Mathieu dit qu'il avait discuté avec Matrec ou Véolia, qu'ils avaient une ouverture, mais que la discussion s'est effritée, mais qu'il va continuer de travailler le dossier. Il indique que tous les écocentres ne prennent pas toutes les matières non plus, qu'il faut se pencher là-dessus.

Jacques Légaré : pour la TECQ, est-ce qu'il s'agit de projets déjà réalisés, quels sont les projets majeurs et quel montant est impliqué ?
Serge Vallée répond que beaucoup d'argent a été mis sur les stations de pompage, des travaux d'aqueduc, des ponceaux majeurs aussi.
Monsieur Légaré demande le montant total.
Serge Vallée répond que c'est 2,7 millions.

Sylvio Morin demande qui est la personne qui demande l'appui pour du stationnement.
Patrick Mathieu indique que c'est un privé qui manque d'espace, mais qu'il voudrait déborder sur l'emprise de la piste cyclable.
Sylvio Morin demande si le terrain des Plante.
Patrick Mathieu répond que oui.





Ville de Beauceville

N° 5288

Sylvio Morin indique que certains terrains vacants sont déjà utilisés comme stationnements. Il cite entre autres le Normandie. Il indique que cela ne rencontre pas nécessairement les normes de recul et autres. Il parle de d'autres terrains. Il demande à quel moment cela sera aménagé.

Patrick Mathieu souligne que dans le dossier du Normandie, nous sommes déjà en discussion. Pour les autres terrains du centre-ville, nous discutons aussi avec des promoteurs et que l'asphalte qui est restée est restée là parce qu'on ne pourra plus en remettre si on l'enlève.

Kevin Pomerleau indique que les normes peuvent être rencontrées, par exemple avec un stationnement perméable, mais que la réponse de la Ville est toujours à la pièce, parce qu'ils sont tous différents mais que la Ville voudrait améliorer plusieurs de ces terrains.

Sylvio Morin ajoute le terrain voisin de la Villa du Pont.

Patrick Mathieu répond que cela est pris au sérieux.

Kevin Pomerleau indique que la Ville n'a pas encore statué.

Sylvio Morin demande si le terrain voisin du Normandie appartient à la Ville.

Sandra Bernard répond que le terrain appartient à la Ville, mais qu'il est grevé d'une servitude qui permet le stationnement.

Sylvio Morin demande si des choses pourraient être ajoutées pour améliorer la sécurité pour éviter les accidents, en prévention.

Patrick Mathieu répond que c'est un dossier qui est en train de se décider et de prendre note d'ajouter un aspect de sécurité.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2025-05-8541 IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h28

PATRICK MATHIEU, Maire suppléant SANDRA BERNARD, greffière





Ville de Beauceville

N° 5289

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 2 JUIN 2025 À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Kevin Pomerleau, Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. FAITS SAILLANTS DU MAIRE 2024**
- 4. GREFFE**
 - 4.1 Adoption d'un procès-verbal
 - 4.2 Adoption du Règlement numéro 2025-532 modifiant le règlement de zonage 2016-341
 - 4.3 Acquisition d'immeubles sur la 9^e Avenue – lots 3 488 329, 3 488 284 et 3 488 328
 - 4.4 Mandat de recouvrement de taxes foncières
- 5. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**
 - 5.1 Entente intermunicipale – service du directeur incendie – Saint-Benjamin
 - 5.2 Acquisition d'un véhicule tout-terrain
- 6. TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.1 Amendement à la résolution R-2022-12-7578 – Contrat de tonte de pelouse
 - 6.2 Acquisition de calcium d'épandage – saison 2025
 - 6.3 Vente d'un camion Volvo et d'une débroussailleuse
- 7. TRÉSORERIE**
 - 7.1 Approbation du bordereau des comptes
- 8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 8.1 Mandat d'appel d'offres publiques – Stationnement – REPORTÉE
- 9. VARIA**
 - 9.1 Incertitude face à un conflit de travail chez Postes Canada
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2025-06-8542 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec les modifications indiquées.

3. FAITS SAILLANTS DU MAIRE 2024

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe.

Ce rapport sera publié sur le site web de la Ville demain.

4. GREFFE

4.1 ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL





Ville de Beauceville

N° 5290

R-2025-06-8543 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité, que le procès-verbal du 20 mai 2025 soit adopté tel que rédigé.

4.2 ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 2025-532 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE 2016-341

CONSIDÉRANT QUE la Ville a donné un avis de motion le 17 février 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le premier projet du règlement 2025-532 le 3 février 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a tenu une consultation publique concernant ce règlement le 6 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le second projet de ce règlement le 7 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a tenu un registre des personnes habiles à voter le 8 mai 2025 et que personne ne s'est inscrit au registre ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a donné un avis public concernant les personnes habiliter à demander la tenue d'un registre le 21 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été modifié par l'ajout d'un considérant concernant l'adoption du premier projet ;

R-2025-06-8544 IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le règlement numéro 2025-532 modifiant le règlement de zonage 2016-341 ;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

4.3 ACQUISITION D'IMMEUBLES SUR LA 9^E AVENUE – LOTS 3 488 329, 3 488 284 ET 3 488 328

CONSIDÉRANT les offres de ventes acceptées par le conseil lors des résolutions R-02-8437, R-2025-02-8438 et R-2025-02-8439 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté des résolutions afin d'exercer son droit de préemption sur les lots 3 488 329, 3 488 284 et 3 488 328 lors de l'adoption des résolutions R-2024-05-8179, R-2024-05-8180 et R-2024-05-8181 ;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de vente préparé par Me Sophie Mercier, notaire et soumis au conseil ;

R-2025-06-8545 IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville abroge ses résolutions R-2024-05-8179, R-2024-05-8180 et R-2024-05-8181, étant donné que leur objet n'a plus de raison d'être suivant l'acquisition à venir ;

QUE la Ville accepte d'acheter de Sylvain Caron, André Caron et Lucie Pouliot les lots 3 488 329, 3 488 284 et 3 488 328, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, au prix respectifs de 26 300,00 \$, 60 300,00 \$ et de 33 100,00 \$, plus les taxes applicables, ainsi qu'aux autres termes et conditions prévues au projet de vente notariée reçu de Me Sophie Mercier, notaire ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer ledit acte de vente notarié et autres documents accessoires requis, devant Me Sophie Mercier notaire, ou tout autre notaire de l'étude Gaston Vachon notaire Inc.

4.4 MANDAT DE RECOUVREMENT DE TAXES FONCIÈRES

ATTENDU QUE des taxes imposées à l'égard de l'immeuble correspondant au matricole suivant demeure impayées :





Ville de Beauceville

N° 5291

- 8824-98-0854

ATTENDU l'article 509 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) ;

ATTENDU la nécessité pour la Ville d'être représentée par avocats aux fins d'entreprendre un recours en recouvrement des taxes impayées ;

R-2025-06-8546 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

DE mandater Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l. aux fins d'entreprendre un recours en recouvrement de taxes à l'égard de l'immeuble précité au préambule de la présente résolution et ce, en conformité avec l'article 509 LCV ;

QUE les frais requis soient payés à même le budget de fonctionnement.

5. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

5.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE – SERVICE DU DIRECTEUR INCENDIE – SAINT-BENJAMIN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Benjamin s'est montrée intéressée à conclure une entente intermunicipale pour le partage des services du directeur incendie de la Ville de Beauceville ;

CONSIDÉRANT la proposition d'entente soumise au conseil de la Ville ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité incendie ;

R-2025-06-8547 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette entente intermunicipale pour le partage des services du directeur incendie ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer ladite entente.

5.2 ACQUISITION D'UN VÉHICULE TOUT-TERRAIN

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie doit procéder au remplacement de son véhicule tout terrain ;

CONSIDÉRANT QUE deux demandes de prix ont été faites et que les résultats obtenus (sommairement) sont les suivants :

- Adrénaline Sports St-Georges - Can-Am, Outlander Pro Max XU - 20 668,15 \$
- Appalaches Performance Inc. - Polaris Sportsman 570 - 21 025,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de Daniel Fortin, directeur du service incendie ;

R-2025-06-8548 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville achète le véhicule proposé ci-dessus d'Adrénaline Sports, au coût de 20 668,15 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate Daniel Fortin, afin de signer ledit contrat d'achat et les documents de transferts de la Société de l'assurance automobile du Québec et tout autre document requis afin de donner effet à la présente résolution ;

QUE les fonds requis soient payés à même le fonds de roulement.

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION R-2022-12-7578 – CONTRAT DE TONTE DE PELOUSE





Ville de Beauceville

N° 5292

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accordé le contrat triennal d'entretien de certaines pelouses à Les Pelouses de Beauce Inc. par la résolution R-2022-12-7578 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sur la 9^e Avenue ont ajouté des glissières de sécurité, ce qui complique le travail de cette entreprise par le besoin de modifier les équipements requis pour réaliser le travail en plus de nécessiter du temps supplémentaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Stéphane Poulin, directeur des travaux publics ;

R-2025-06-8549 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de majorer, pour la dernière année du contrat de Pelouses de Beauce Inc., leur contrat accordé avec la résolution R-2022-12-7578 d'une somme additionnelle de 1 050,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer les documents requis pour cette modification ;

QUE les sommes requises seront payées à même le budget de fonctionnement.

6.2 ACQUISITION DE CALCIUM D'ÉPANDAGE – SAISON 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit acquérir, chaque année, du calcium d'épandage ;

Considérant le besoin approximatif en calcium de la Ville à 107 000 litres annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des prix à deux entreprises avec les résultats suivants :

Les entreprises Bourget : 0,4818 \$/litre
Transport Adrien Roy et filles : 0,4350 \$/litre

CONSIDÉRANT la recommandation de Stéphane Poulin, directeur des travaux publics ;

R-2025-06-8550 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accorde le contrat d'acquisition de calcium d'épandage à l'entreprise Transport Adrien Roy et filles pour l'année 2025 ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer les documents requis pour cette résolution ;

QUE les sommes requises seront payées à même le budget de fonctionnement.

6.3 VENTE D'UN CAMION VOLVO ET D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à une enchère pour se départir d'un camion Volvo et d'une débroussailleuse à l'aide du service du Centre d'acquisition gouvernementale ;

CONSIDÉRANT les offres reçues sur chacun des biens ci-dessous décrites :

| | | |
|--------------------------|-----------------------|--------------|
| Camion dix roues Volvo : | Gaétan Turcotte Inc. | 15 380,00 \$ |
| Débroussailleuse : | Mercier et fils | 17 300,00 \$ |
| | 9114-3917 Québec Inc. | 16 525,00 \$ |
| | Jonathan Pichette | 16 150,00 \$ |

CONSIDÉRANT la recommandation de Stéphane Poulin, directeur des travaux publics ;

R-2025-06-8551 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;





Ville de Beauceville

N° 5293

QUE la Ville sorte les deux biens du domaine public ;

QUE la Ville accepte de vendre le camion dix roues de marque Volvo à Gaétan Turcotte Inc., au prix de 15 380,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville accepte de vendre la débroussailleuse à Mercier et fils, au prix de 17 300,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville accepte de payer les frais reliés aux services du centre d'acquisition gouvernemental, qui sont de cinq pour cent (5,0 %) ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer les documents requis afin de compléter ces ventes, de même que tout autre document comme des documents de transfert auprès de la Société d'assurance automobile du Québec.

7. TRÉSORERIE

7.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES

R-2025-06-8552 IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE le bordereau des comptes daté du 30 mai 2025 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 MANDAT D'APPEL D'OFFRES PUBLIQUES – STATIONNEMENT – REPORTÉE

9. VARIA

9.1 POSTES CANADA

François Veilleux souligne à la population l'utilisation de méthodes alternatives pour rejoindre la ville en cas de conflit chez Postes Canada.

9.2 PLANTATION D'ARBRES

Nicole Jacques remercie tous les bénévoles pour les plantations des arbres qui s'est faite la semaine dernière et souligne la contribution de la société d'horticulture.

Serge Vallée souligne que la firme Arboriculture de Beauce a fourni le paillis et ... nécessaires à la plantation.

9.3 TRAVAUX DANS LES RANGS

Patrick Mathieu demande la collaboration et la patience des citoyens durant les travaux à venir.

9.4 FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY

Nicole Jacques souligne la fermeture de la route de la rivière Plante, la route est fermée pour plusieurs jours.

9.5 RALLYE

Vincent Roy remercie et félicite l'organisation du rallye de la fin de semaine dernière, qui est bien organisée.

9.6 IMPLICATION DE MARCEL ROY

François Veilleux souligne l'implication de monsieur Marcel Roy et le félicite pour ce qu'il a fait et fera dans le futur.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS





Ville de Beauceville

N° 5294

Monsieur Marcel Veilleux : avenue Lambert Nord.

Monsieur prend des marches tous les jours et il a peur de prendre cette avenue et il a pris la peine de compter les nids de poule entre les deux ponts (rivière du Platin et le pont Fortin). Il calcule à 211 nids de poules. Il sait que l'entretien est la responsabilité du ministère des Transports, mais il pense qu'on ne peut pas rien faire. Il suggère au conseil de demander une entrevue au ministère et lui déposer un projet pour ce secteur de l'avenue. Il ajoute que beaucoup d'enfants circulent à cet endroit et que c'est dangereux. Il considère que c'est le rôle des élus de relayer ces problèmes. Il dit qu'en incluant les plus petits, qu'il y a plus de 400 nids de poule.

Le maire remercie le citoyen et indique qu'au prochain conseil en juillet, le conseil reviendra avec des informations.

Stéphane Savard : il demande si le conseil a une réponse à sa dernière question.

Patrick Mathieu dit que la question a été transmise à Serge Vallée.

Serge Vallée répond que les premières fois qu'il l'a rencontré, un projet devait se faire et que le conseil ne voulait pas diviser le plus grand terrain restant.

Monsieur Savard demande pourquoi on lui a offert de racheter son terrain sans lui en offrir un autre.

Serge Vallée répond que le conseil a senti la grande insatisfaction de monsieur Savard et qu'on ne voulait pas qu'il se sente pris avec le terrain.

6 573 295, un citoyen a installé une *calvette*. Est-ce que c'est normal.

Serge Vallée répond que le citoyen l'a installée pour passer et l'a retirée ensuite, que la Ville peut dépanner les gens lorsqu'on le peut.

Monsieur Savard indique qu'il a plusieurs offres d'achat, il demande pourquoi il est si souvent sorti pour des offres, étant donné qu'il fait partie du comité pour les ventes de terrains.

Le maire demande à Serge Vallée s'il a rencontré le citoyen.

Serge Vallée répond que c'est un consortium et qu'il les a rencontré, mais que ce n'est pas lui, mais le conseil qui vend les terrains.

Kevin Pomerleau répond que monsieur Roy se retire lors des décisions s'il est impliqué.

Vincent Roy dit que c'est plus dur pour lui d'acheter un terrain que pour lui.

Kevin Pomerleau que certains terrains étaient des options d'achat d'autre entreprise. Vincent Roy souligne que depuis longtemps, le conseil faisait des options pour permettre l'agrandissement des entreprises qui achetaient au début.

Serge Vallée dit qu'il les a rencontrés et qu'on les a perdus, les trois personnes, parce que c'était trop long.

Daniel Bolduc : il a un système Bionest. Le système de facturation est complexe. Ils nous chargent plus cher parce que c'est un espace clos. La facture est sommaire.

Serge Vallée répond que ce n'est pas la Ville qui gère le programme, qu'on reçoit la liste de la MRC et que nous nous taxons. On ne gère pas du tout leur programme. Il propose au citoyen de poser la question à la MRC.

Monsieur Bolduc demande aussi que les factures soient plus détaillées.

Michel Poulin caméraman indique qu'ils ont été mal conseillés, que l'information n'a pas été expliquée correctement lors de l'installation.

Le maire demande à Serge Vallée d'investiguer le sujet pour avoir plus d'information.

Monsieur Bolduc demande si la MRC prend une marge de profit. Il indique aussi qu'ils doivent faire venir la CNESST pour des validations.

Il demeure dans la 46^e Rue.

Monsieur Poulin : il a demandé à faire baisser son terrain pour tomber dans les normes et ce serait impossible pour enlever une cheminée d'un pied. Que plusieurs personnes sont dans la même situation.

Monsieur Bolduc demande si le 166 \$ est sur notre facture ou sur la leur.

Serge Vallée lui répond qu'on va se renseigner et demande si cette situation est récente.

Monsieur Poulin dit que cela fait environ 10 mois que c'est comme ça.

Sylvio Morin : les terrains de la 9^e Avenue. Est-ce que c'est à compter de la route Fraser jusqu'à la maison, les terrains entre les deux ? Que cela comprend le dernier terrain avec la clôture.

Le maire répond que oui.

Sylvio Morin demande si ce terrain est contaminé.

Le maire répond que l'administration ont fait les recherches.

Sylvio Morin demande le suivi du futur hôtel de Ville. Que la dernière mise à jour était à l'étape de la caractérisation du bâtiment.

Serge Vallée indique qu'une étude des matériaux d'acier doit être faite pour éviter qu'ils considèrent seulement les plus faibles. Après cela, ce sera un appel d'offres pour les professionnels qui prépareront les plans et devis. Que la Ville a embauché





Ville de Beauceville

N° 5295

un chargé de projets sur ce dossier pour aider à pousser le dossier.
Sylvio Morin demande si d'autre demande que la bibliothèque ont été faites.
Serge Vallée parle de la FCM pour le fonds vert et qu'il reste les demandes, en plus de Desjardins qui a été approché.
Sylvio Morin demande si l'appel d'offres sera d'ici la fin de l'été.
Serge Vallée indique que le chargé de projet a été embauché récemment et que les choses avancent rapidement.

Frédéric Desjardins, Éclaireur-Progrès.
Reboisement social, il demande au maire son opinion à ce sujet.
Le maire dit que c'est un projet extraordinaire, mais que les arbres sont près l'un de l'autre, mais que l'avenir dira si on a fait un bon coup.

Frédéric Desjardins : le mandat de recouvrement, cela concernait une adresse précise.
Sandra Bernard indique que, par respect, on ne nomme pas les personnes à cette résolution.

Sylvio Morin il demande si c'est bien de l'abat-poussière pour les rangs.
Patrick Mathieu confirme que oui.
Sylvio Morin demande une confirmation concernant le prix indiqué.
Kevin Pomerleau confirme le prix de 43,5 cents du litre.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2025-06-8553 IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h28

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière





Ville de Beauceville

N° 5289

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 2 JUIN 2025 À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Kevin Pomerleau, Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. FAITS SAILLANTS DU MAIRE 2024**
- 4. GREFFE**
 - 4.1 Adoption d'un procès-verbal
 - 4.2 Adoption du Règlement numéro 2025-532 modifiant le règlement de zonage 2016-341
 - 4.3 Acquisition d'immeubles sur la 9^e Avenue – lots 3 488 329, 3 488 284 et 3 488 328
 - 4.4 Mandat de recouvrement de taxes foncières
- 5. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**
 - 5.1 Entente intermunicipale – service du directeur incendie – Saint-Benjamin
 - 5.2 Acquisition d'un véhicule tout-terrain
- 6. TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.1 Amendement à la résolution R-2022-12-7578 – Contrat de tonte de pelouse
 - 6.2 Acquisition de calcium d'épandage – saison 2025
 - 6.3 Vente d'un camion Volvo et d'une débroussailleuse
- 7. TRÉSORERIE**
 - 7.1 Approbation du bordereau des comptes
- 8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 8.1 Mandat d'appel d'offres publiques – Stationnement – REPORTÉE
- 9. VARIA**
 - 9.1 Incertitude face à un conflit de travail chez Postes Canada
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2025-06-8542 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec les modifications indiquées.

3. FAITS SAILLANTS DU MAIRE 2024

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe.

Ce rapport sera publié sur le site web de la Ville demain.

4. GREFFE

4.1 ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL





Ville de Beauceville

N° 5290

R-2025-06-8543 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité, que le procès-verbal du 20 mai 2025 soit adopté tel que rédigé.

4.2 ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 2025-532 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE 2016-341

CONSIDÉRANT QUE la Ville a donné un avis de motion le 17 février 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le premier projet du règlement 2025-532 le 3 février 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a tenu une consultation publique concernant ce règlement le 6 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le second projet de ce règlement le 7 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a tenu un registre des personnes habiles à voter le 8 mai 2025 et que personne ne s'est inscrit au registre ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a donné un avis public concernant les personnes habiliter à demander la tenue d'un registre le 21 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été modifié par l'ajout d'un considérant concernant l'adoption du premier projet ;

R-2025-06-8544 IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le règlement numéro 2025-532 modifiant le règlement de zonage 2016-341 ;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

4.3 ACQUISITION D'IMMEUBLES SUR LA 9^E AVENUE – LOTS 3 488 329, 3 488 284 ET 3 488 328

CONSIDÉRANT les offres de ventes acceptées par le conseil lors des résolutions R-02-8437, R-2025-02-8438 et R-2025-02-8439 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté des résolutions afin d'exercer son droit de préemption sur les lots 3 488 329, 3 488 284 et 3 488 328 lors de l'adoption des résolutions R-2024-05-8179, R-2024-05-8180 et R-2024-05-8181 ;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de vente préparé par Me Sophie Mercier, notaire et soumis au conseil ;

R-2025-06-8545 IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville abroge ses résolutions R-2024-05-8179, R-2024-05-8180 et R-2024-05-8181, étant donné que leur objet n'a plus de raison d'être suivant l'acquisition à venir ;

QUE la Ville accepte d'acheter de Sylvain Caron, André Caron et Lucie Pouliot les lots 3 488 329, 3 488 284 et 3 488 328, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, au prix respectifs de 26 300,00 \$, 60 300,00 \$ et de 33 100,00 \$, plus les taxes applicables, ainsi qu'aux autres termes et conditions prévues au projet de vente notariée reçu de Me Sophie Mercier, notaire ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer ledit acte de vente notarié et autres documents accessoires requis, devant Me Sophie Mercier notaire, ou tout autre notaire de l'étude Gaston Vachon notaire Inc.

4.4 MANDAT DE RECOUVREMENT DE TAXES FONCIÈRES

ATTENDU QUE des taxes imposées à l'égard de l'immeuble correspondant au matricole suivant demeure impayées :





Ville de Beauceville

N° 5291

- 8824-98-0854

ATTENDU l'article 509 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) ;

ATTENDU la nécessité pour la Ville d'être représentée par avocats aux fins d'entreprendre un recours en recouvrement des taxes impayées ;

R-2025-06-8546 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

DE mandater Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l. aux fins d'entreprendre un recours en recouvrement de taxes à l'égard de l'immeuble précité au préambule de la présente résolution et ce, en conformité avec l'article 509 LCV ;

QUE les frais requis soient payés à même le budget de fonctionnement.

5. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

5.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE – SERVICE DU DIRECTEUR INCENDIE – SAINT-BENJAMIN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Benjamin s'est montrée intéressée à conclure une entente intermunicipale pour le partage des services du directeur incendie de la Ville de Beauceville ;

CONSIDÉRANT la proposition d'entente soumise au conseil de la Ville ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité incendie ;

R-2025-06-8547 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette entente intermunicipale pour le partage des services du directeur incendie ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer ladite entente.

5.2 ACQUISITION D'UN VÉHICULE TOUT-TERRAIN

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie doit procéder au remplacement de son véhicule tout terrain ;

CONSIDÉRANT QUE deux demandes de prix ont été faites et que les résultats obtenus (sommairement) sont les suivants :

- Adrénaline Sports St-Georges - Can-Am, Outlander Pro Max XU - 20 668,15 \$
- Appalaches Performance Inc. - Polaris Sportsman 570 - 21 025,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de Daniel Fortin, directeur du service incendie ;

R-2025-06-8548 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville achète le véhicule proposé ci-dessus d'Adrénaline Sports, au coût de 20 668,15 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate Daniel Fortin, afin de signer ledit contrat d'achat et les documents de transferts de la Société de l'assurance automobile du Québec et tout autre document requis afin de donner effet à la présente résolution ;

QUE les fonds requis soient payés à même le fonds de roulement.

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION R-2022-12-7578 – CONTRAT DE TONTE DE PELOUSE





Ville de Beauceville

N° 5292

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accordé le contrat triennal d'entretien de certaines pelouses à Les Pelouses de Beauce Inc. par la résolution R-2022-12-7578 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sur la 9^e Avenue ont ajouté des glissières de sécurité, ce qui complique le travail de cette entreprise par le besoin de modifier les équipements requis pour réaliser le travail en plus de nécessiter du temps supplémentaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Stéphane Poulin, directeur des travaux publics ;

R-2025-06-8549 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de majorer, pour la dernière année du contrat de Pelouses de Beauce Inc., leur contrat accordé avec la résolution R-2022-12-7578 d'une somme additionnelle de 1 050,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer les documents requis pour cette modification ;

QUE les sommes requises seront payées à même le budget de fonctionnement.

6.2 ACQUISITION DE CALCIUM D'ÉPANDAGE – SAISON 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit acquérir, chaque année, du calcium d'épandage ;

Considérant le besoin approximatif en calcium de la Ville à 107 000 litres annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des prix à deux entreprises avec les résultats suivants :

Les entreprises Bourget : 0,4818 \$/litre
Transport Adrien Roy et filles : 0,4350 \$/litre

CONSIDÉRANT la recommandation de Stéphane Poulin, directeur des travaux publics ;

R-2025-06-8550 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accorde le contrat d'acquisition de calcium d'épandage à l'entreprise Transport Adrien Roy et filles pour l'année 2025 ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer les documents requis pour cette résolution ;

QUE les sommes requises seront payées à même le budget de fonctionnement.

6.3 VENTE D'UN CAMION VOLVO ET D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à une enchère pour se départir d'un camion Volvo et d'une débroussailleuse à l'aide du service du Centre d'acquisition gouvernementale ;

CONSIDÉRANT les offres reçues sur chacun des biens ci-dessous décrites :

| | | |
|--------------------------|-----------------------|--------------|
| Camion dix roues Volvo : | Gaétan Turcotte Inc. | 15 380,00 \$ |
| Débroussailleuse : | Mercier et fils | 17 300,00 \$ |
| | 9114-3917 Québec Inc. | 16 525,00 \$ |
| | Jonathan Pichette | 16 150,00 \$ |

CONSIDÉRANT la recommandation de Stéphane Poulin, directeur des travaux publics ;

R-2025-06-8551 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;





Ville de Beauceville

N° 5293

QUE la Ville sorte les deux biens du domaine public ;

QUE la Ville accepte de vendre le camion dix roues de marque Volvo à Gaétan Turcotte Inc., au prix de 15 380,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville accepte de vendre la débroussailleuse à Mercier et fils, au prix de 17 300,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville accepte de payer les frais reliés aux services du centre d'acquisition gouvernemental, qui sont de cinq pour cent (5,0 %) ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer les documents requis afin de compléter ces ventes, de même que tout autre document comme des documents de transfert auprès de la Société d'assurance automobile du Québec.

7. TRÉSORERIE

7.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES

R-2025-06-8552 IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE le bordereau des comptes daté du 30 mai 2025 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 MANDAT D'APPEL D'OFFRES PUBLIQUES – STATIONNEMENT – REPORTÉE

9. VARIA

9.1 POSTES CANADA

François Veilleux souligne à la population l'utilisation de méthodes alternatives pour rejoindre la ville en cas de conflit chez Postes Canada.

9.2 PLANTATION D'ARBRES

Nicole Jacques remercie tous les bénévoles pour les plantations des arbres qui s'est faite la semaine dernière et souligne la contribution de la société d'horticulture.

Serge Vallée souligne que la firme Arboriculture de Beauce a fourni le paillis et ... nécessaires à la plantation.

9.3 TRAVAUX DANS LES RANGS

Patrick Mathieu demande la collaboration et la patience des citoyens durant les travaux à venir.

9.4 FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY

Nicole Jacques souligne la fermeture de la route de la rivière Plante, la route est fermée pour plusieurs jours.

9.5 RALLYE

Vincent Roy remercie et félicite l'organisation du rallye de la fin de semaine dernière, qui est bien organisée.

9.6 IMPLICATION DE MARCEL ROY

François Veilleux souligne l'implication de monsieur Marcel Roy et le félicite pour ce qu'il a fait et fera dans le futur.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS





Ville de Beauceville

N° 5294

Monsieur Marcel Veilleux : avenue Lambert Nord.

Monsieur prend des marches tous les jours et il a peur de prendre cette avenue et il a pris la peine de compter les nids de poule entre les deux ponts (rivière du Platin et le pont Fortin). Il calcule à 211 nids de poules. Il sait que l'entretien est la responsabilité du ministère des Transports, mais il pense qu'on ne peut pas rien faire. Il suggère au conseil de demander une entrevue au ministère et lui déposer un projet pour ce secteur de l'avenue. Il ajoute que beaucoup d'enfants circulent à cet endroit et que c'est dangereux. Il considère que c'est le rôle des élus de relayer ces problèmes. Il dit qu'en incluant les plus petits, qu'il y a plus de 400 nids de poule.

Le maire remercie le citoyen et indique qu'au prochain conseil en juillet, le conseil reviendra avec des informations.

Stéphane Savard : il demande si le conseil a une réponse à sa dernière question.

Patrick Mathieu dit que la question a été transmise à Serge Vallée.

Serge Vallée répond que les premières fois qu'il l'a rencontré, un projet devait se faire et que le conseil ne voulait pas diviser le plus grand terrain restant.

Monsieur Savard demande pourquoi on lui a offert de racheter son terrain sans lui en offrir un autre.

Serge Vallée répond que le conseil a senti la grande insatisfaction de monsieur Savard et qu'on ne voulait pas qu'il se sente pris avec le terrain.

6 573 295, un citoyen a installé une *calvette*. Est-ce que c'est normal.

Serge Vallée répond que le citoyen l'a installée pour passer et l'a retirée ensuite, que la Ville peut dépanner les gens lorsqu'on le peut.

Monsieur Savard indique qu'il a plusieurs offres d'achat, il demande pourquoi il est si souvent sorti pour des offres, étant donné qu'il fait partie du comité pour les ventes de terrains.

Le maire demande à Serge Vallée s'il a rencontré le citoyen.

Serge Vallée répond que c'est un consortium et qu'il les a rencontré, mais que ce n'est pas lui, mais le conseil qui vend les terrains.

Kevin Pomerleau répond que monsieur Roy se retire lors des décisions s'il est impliqué.

Vincent Roy dit que c'est plus dur pour lui d'acheter un terrain que pour lui.

Kevin Pomerleau que certains terrains étaient des options d'achat d'autre entreprise. Vincent Roy souligne que depuis longtemps, le conseil faisait des options pour permettre l'agrandissement des entreprises qui achetaient au début.

Serge Vallée dit qu'il les a rencontrés et qu'on les a perdus, les trois personnes, parce que c'était trop long.

Daniel Bolduc : il a un système Bionest. Le système de facturation est complexe. Ils nous chargent plus cher parce que c'est un espace clos. La facture est sommaire.

Serge Vallée répond que ce n'est pas la Ville qui gère le programme, qu'on reçoit la liste de la MRC et que nous nous taxons. On ne gère pas du tout leur programme. Il propose au citoyen de poser la question à la MRC.

Monsieur Bolduc demande aussi que les factures soient plus détaillées.

Michel Poulin caméraman indique qu'ils ont été mal conseillés, que l'information n'a pas été expliquée correctement lors de l'installation.

Le maire demande à Serge Vallée d'investiguer le sujet pour avoir plus d'information.

Monsieur Bolduc demande si la MRC prend une marge de profit. Il indique aussi qu'ils doivent faire venir la CNESST pour des validations.

Il demeure dans la 46^e Rue.

Monsieur Poulin : il a demandé à faire baisser son terrain pour tomber dans les normes et ce serait impossible pour enlever une cheminée d'un pied. Que plusieurs personnes sont dans la même situation.

Monsieur Bolduc demande si le 166 \$ est sur notre facture ou sur la leur.

Serge Vallée lui répond qu'on va se renseigner et demande si cette situation est récente.

Monsieur Poulin dit que cela fait environ 10 mois que c'est comme ça.

Sylvio Morin : les terrains de la 9^e Avenue. Est-ce que c'est à compter de la route Fraser jusqu'à la maison, les terrains entre les deux ? Que cela comprend le dernier terrain avec la clôture.

Le maire répond que oui.

Sylvio Morin demande si ce terrain est contaminé.

Le maire répond que l'administration ont fait les recherches.

Sylvio Morin demande le suivi du futur hôtel de Ville. Que la dernière mise à jour était à l'étape de la caractérisation du bâtiment.

Serge Vallée indique qu'une étude des matériaux d'acier doit être faite pour éviter qu'ils considèrent seulement les plus faibles. Après cela, ce sera un appel d'offres pour les professionnels qui prépareront les plans et devis. Que la Ville a embauché





Ville de Beauceville

N° 5295

un chargé de projets sur ce dossier pour aider à pousser le dossier.
Sylvio Morin demande si d'autre demande que la bibliothèque ont été faites.
Serge Vallée parle de la FCM pour le fonds vert et qu'il reste les demandes, en plus de Desjardins qui a été approché.
Sylvio Morin demande si l'appel d'offres sera d'ici la fin de l'été.
Serge Vallée indique que le chargé de projet a été embauché récemment et que les choses avancent rapidement.

Frédéric Desjardins, Éclaireur-Progrès.
Reboisement social, il demande au maire son opinion à ce sujet.
Le maire dit que c'est un projet extraordinaire, mais que les arbres sont près l'un de l'autre, mais que l'avenir dira si on a fait un bon coup.

Frédéric Desjardins : le mandat de recouvrement, cela concernait une adresse précise.
Sandra Bernard indique que, par respect, on ne nomme pas les personnes à cette résolution.

Sylvio Morin il demande si c'est bien de l'abat-poussière pour les rangs.
Patrick Mathieu confirme que oui.
Sylvio Morin demande une confirmation concernant le prix indiqué.
Kevin Pomerleau confirme le prix de 43,5 cents du litre.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2025-06-8553 IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h28

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière





Ville de Beauceville

N° 5296

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 16 JUIN 2025 À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Kevin Pomerleau, Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 Adoption d'un procès-verbal
 - 3.2 Acquisition de gré à gré ou par expropriation d'une partie des lots 3 489 970 et 3 487 757 du Cadastre du Québec à des fins de réserve foncière
 - 3.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 2025-542 décrétant une dépense et un emprunt de 2 500 000,00 \$, pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales dans le rang de La Plée
 - 3.4 Offre d'achat des lots 3 487 780 et 3 487 835 – **REPORTÉE**
 - 3.5 Demande de servitude – 430, 104^e Rue
 - 3.6 Modification au règlement d'emprunt numéro 2025-537 décrétant une dépense et un emprunt de 3 835 000,00 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales dans la route Fraser et la 7^e Avenue – phase 1
 - 3.7 Avis de motion – projet de règlement 2025-543 modifiant le règlement de zonage 2016-341 (piscine/spa) – **REPORTÉE**
 - 3.8 Adoption du 1^{er} projet règlement 2025-543 modifiant le règlement de zonage 2016-341 (piscine/spa) – **REPORTÉE**
 - 3.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-544 modifiant le règlement 95-388 autorisant la création d'un fonds de roulement afin de l'augmenter de 250 000 \$
4. URBANISME
 - 4.1 Finalisation de la plantation des arbustes
 - 4.2 Demande de dérogation mineure – 24, avenue Lambert (demande 2025-3007)
 - 4.3 Demande de permis en zone de PIIA 2025-0151: 270, avenue Lambert
 - 4.4 Demande de permis en zone de PIIA 2025-0211: 224, 6^e Avenue – **ANNULÉE**
 - 4.5 Demande à la CPTAQ (450381) – Arboriculture de Beauce
 - 4.6 Caractérisation 9^e Avenue
5. TRÉSORERIE
 - 5.1 Ajout de la sous-catégorie 6 logements et plus dans la catégorie résidentielle auprès de la MRC Beauce-Centre
 - 5.2 Annulation de plusieurs soldes résiduaires
 - 5.3 Affectation provenant du surplus accumulé non réservé pour des travaux de pavage
 - 5.4 Affectation provenant du surplus accumulé non réservé au fonds réservé de la piste cyclable
 - 5.5 Affectation provenant du surplus accumulé non réservé pour la création d'un fonds réservé pour grand projet (centre de service municipal et communautaire)
 - 5.6 Affectation provenant du surplus accumulé non réservé pour le paiement comptant lors du refinancement des règlements d'emprunts 2010-233, 2014-306 et 2018-394
 - 5.7 Affectation provenant du fonds réservé carrière et sablière pour les travaux de fossés de la route Rivet
 - 5.8 Affectation provenant du fonds réservé d'honoraires professionnels pour des études d'avant-projet pour les travaux de la 46^e Rue et pour le rang Saint-Joseph (du Raccourci jusqu'à la Route 108)



Ville de Beauceville

N° 5297

- 5.9 Radiation de mauvaises créances
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 Transaction et quittance – dossier 350-17-000092-246
 - 6.2 Nomination d'un directeur de l'aménagement et de la réglementation
 - 6.3 Demande au ministère des Transports du Québec – balayage des rues – **ANNULÉE**
 - 6.4 Demande au ministère des Transports du Québec - glissière de sécurité sur le boulevard Renault
 - 6.5 Demande au ministère des Transports du Québec - chaussée de l'avenue Lambert
- 7. VARIA
 - 7.1 Rapport trimestriel sur les permis
- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Me Sandra Bernard, greffière, entre dans la salle du conseil pendant la lecture de l'ordre du jour.

R-2025-06-8554 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

R-2025-06-8555 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité, que le procès-verbal du 2 juin 2025 soit adopté tel que rédigé.

3.2 ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION DU LOT 3 487 763 ET D'UNE PARTIE DU LOT 3 489 970 DU CADASTRE DU QUÉBEC À DES FINS DE RÉSERVE FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'article 570 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) permet à la Ville de s'approprier tout ou partie d'immeuble dont elle a besoin pour toutes fins municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.4 de la *Loi sur les cités et villes* permet à la Ville de posséder des immeubles à des fins de réserve foncière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire acquérir le lot 3 487 763 et d'une partie du lot 3 489 970 à ces fins, étant entendu que la localisation et la superficie exactes de la partie à acquérir sont à parfaire;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition envisagée ne vise pas des lots entiers, il est nécessaire de produire un plan avec une description technique;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 9 de la *Loi concernant l'expropriation* (RLRQ, c. E-25), l'Avis d'expropriation doit être accompagné de la Déclaration détaillée initiale qui indique minimalement la valeur marchande du droit exproprié;

R-2025-06-8556 IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante de celle-ci comme si au long reproduit;

QUE la Ville de Beauceville procède à l'acquisition de gré à gré ou par expropriation le lot 3 487 763 et la partie du lot 3 489 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, cette dernière étant la partie hors de la zone d'intervention spéciale ;



Ville de Beauceville

N° 5298

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, pour mandater une firme d'arpenteur-géomètre, afin de préparer un plan montrant les parties de lots à acquérir, accompagné d'une description technique de celles-ci;

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, pour mandater un évaluateur agréé, afin de réaliser tout le travail nécessaire en matière d'évaluation pour l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'une partie le lot 3 487 763 et la partie du lot 3 489 970 du cadastre du Québec, ce qui inclus, notamment, la fixation des valeurs et des indemnités applicables conformément à la *Loi concernant l'expropriation*, les négociations, la rédaction de rapports à titre d'expert et la présence aux conférences de gestion ainsi qu'aux audiences, le cas échéant;

QUE la Ville mandate la firme Morency, Société d'avocats, s.e.n.c.r.l., pour la représenter, entreprendre, rédiger et signer toutes les procédures et requisições nécessaires pour l'acquisition du lot 3 487 763 et la partie du lot 3 489 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, ce qui inclus, notamment, la signification et la publication de tous les actes requis en ce sens.

3.3 AVIS DE MOTION ET DEPOT DU PROJET DE REGLEMENT D'EMPRUNT NUMERO 2025-542 DECRETANT UNE DEPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 500 000,00 \$, POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE RANG DE LA PLEE

Patrick Mathieu donne un avis de motion que le règlement d'emprunt numéro 2025-542 décrétant une dépense et un emprunt de 2 500 000,00 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales dans le rang de la Plée sera adopté à une séance ultérieure, pour une somme de 2 500 000,00 \$.

Patrick Mathieu dépose une copie de ce projet de règlement.

3.4 OFFRE D'ACHAT DES LOTS 3 487 780 ET 3 487 835 – REPORTÉE

3.5 DEMANDE DE SERVITUDE – 430, 104^E RUE

CONSIDERANT l'empiètement mineur présent sur la propriété située au 430, 104^e Rue ;

CONSIDERANT le projet de servitude présenté au conseil ainsi que le plan préparé par Charles Perron, arpenteur-géomètre ;

R-2025-06-8557 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte ce projet de servitude d'empiètement ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics afin de signer cette servitude sous seing privé ;

QU'une servitude notariée devra être publiée par la suite, dont le projet sera soumis au conseil pour approbation.

3.6 MODIFICATION AU REGLEMENT D'EMPRUNT NUMERO 2025-537 DECRETANT UNE DEPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 835 000,00 \$ POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LA ROUTE FRASER ET LA 7^E AVENUE – PHASE 1

CONSIDERANT QUE le règlement d'emprunt numéro 2025-537 décrétant une dépense et un emprunt de 3 835 000,00 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales dans la route Fraser et la 7^e Avenue – phase 1 a été dûment adopté mais comportait un oubli quant à la durée de l'emprunt et une coquille à la numérotation des articles ;

CONSIDERANT la demande faite par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation à corriger cet oubli par résolution ;

R-2025-06-8558 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville modifie l'article 4 du règlement d'emprunt numéro 2025-537 pour qu'il se



Ville de Beauceville

N° 5299

lise désormais comme suit :

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de TROIS MILLIONS HUIT CENT TRENTÉ-CINQ MILLE DOLLARS (3 835 000,00 \$) sur une période de VINGT (20) ans.

QUE la Ville modifie l'article 6 (le premier nommé ainsi) afin qu'il se lise désormais comme l'article 5.1 qui se lit comme suit :

ARTICLE 5.1 Pour pourvoir à trente pour cent (30,0 %) des dépenses engagées autres que les travaux de voirie et d'égout pluvial relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire desservi par le réseau d'aqueduc et d'égout de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

3.7 AVIS DE MOTION — PROJET DE REGLEMENT 2025-543 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE 2016-341 (PISCINE/SPA) — REPORTÉE

3.8 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET REGLEMENT 2025-543 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE 2016-341 (PISCINE/SPA) — REPORTÉE

3.9 AVIS DE MOTION ET DEPOT DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 2025-544 MODIFIANT LE REGLEMENT 95-388 AUTORISANT LA CREATION D'UN FONDS DE ROULEMENT AFIN DE L'AUGMENTER DE 250 000 \$

Kevin Pomerleau donne un avis de motion que le règlement numéro 2025-544 modifiant le règlement 95-388 autorisant la création d'un fonds de roulement afin de l'augmenter de 250 000 \$ sera adopté à une séance ultérieure.

Kevin Pomerleau explique que ce règlement a pour objectif autorisant la création d'un fonds de roulement afin de l'augmenter de 250 000 \$, le portant au total à 2 250 000,00 \$ et dépose une copie du projet de règlement au conseil.

4. URBANISME

4.1 FINALISATION DE LA PLANTATION DES ARBUSTES

CONSIDÉRANT le mandat qui a été donné à Arbres évolution ;

CONSIDÉRANT qu'il manque 3000 arbres à planter et qu'une offre de service complémentaire a été demandé à Arbres évolution ;

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le contrat de services tel que soumis par l'entreprise Arbre Évolution, au montant de 9 611,50 \$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre datée du 7 juin 2025 ;

QUE la Ville mandate Dominique Lamarre, directrice de l'urbanisme par intérim, afin de signer les documents requis ;

QUE les fonds requis soient payés à même le fonds de roulement.

4.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 24, AVENUE LAMBERT

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande de dérogation mineure au 24, avenue Lambert, afin d'autoriser une distance séparatrice de 36,1 mètres, alors que la norme devrait être de 73 mètres avec la résidence située au 26, avenue Lambert, dans le cadre d'une demande d'agrandissement de l'étable ;

R-2025-06-8559



Ville de Beauceville

N° 5300

CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'un avis public publié le 20 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune représentation n'a été faite lors de la présente séance du conseil au sujet de cette demande ;

CONSIDÉRANT l'étude et la recommandation émise par le comité consultatif en urbanisme ;

R-2025-06-8560 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette demande de dérogation mineure au 24, avenue Lambert, afin d'autoriser une distance séparatrice de 36,1 mètres, alors que la norme devrait être de 73 mètres avec la résidence située au 26, avenue Lambert, dans le cadre d'une demande d'agrandissement de l'étable ;

QUE cette acceptation est valide pour une période de deux ans à compter d'aujourd'hui, conformément au *Règlement sur les demandes de dérogations mineures* dûment adopté par la Ville.

4.3 DEMANDE DE PERMIS EN ZONE DE PIIA 2025-0151 : 270, AVENUE LAMBERT

Considérant que la Ville a reçu la demande de permis 2025-0151 dans une zone de plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Considérant que cette demande vise la rénovation de la galerie arrière, de la véranda à l'étage qui se trouve au-dessus de la galerie ainsi que des escaliers extérieurs à l'arrière ;

Considérant que cette demande a été étudiée et a fait l'objet d'une recommandation du comité consultatif en urbanisme ;

R-2025-06-8561 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette demande de permis 2025-0151, pour l'immeuble situé au 270, avenue Lambert, tel que demandé.

4.4 DEMANDE DE PERMIS EN ZONE DE PIIA 2025-0211: 224, 6E AVENUE – ANNULÉE

4.5 DEMANDE À LA CPTAQ (450381) – ARBORICULTURE DE BEAUCE

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles a été déposée à la CPTAQ et que la Ville doit se prononcer sur cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation de la Ville de Beauceville ;

CONSIDÉRANT QU'un agrandissement de cette entreprise ne peut avoir lieu que sur du terrain situé en zone agricole, l'immeuble visé étant entièrement situé et entouré de zone agricole ;

R-2025-06-8562 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville recommande cette demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles à la CPTAQ ;

QUE la Ville mandate Dominique Lamarre, directrice de l'urbanisme par intérim, afin de compléter la demande en ligne et la transmettre ainsi qu'une copie de la présente résolution.

4.6 CARACTÉRISATION 9E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à certaines études sur des terrains situés sur la 9^e Avenue ;



Ville de Beauceville

N° 5301

CONSIDÉRANT QU'une étude supplémentaire a été recommandée par Englobe Corp. au coût de 11 090,00 \$, plus les taxes applicables ;

R-2025-06-8563 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte d'octroyer ce contrat de services à Englobe Corp., pour des forages supplémentaires et tel que décrit dans leur courriel du 30 mai 2025, pour la somme de 11 090,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate Dominique Lamarre, directrice de l'urbanisme par intérim afin de signer cette entente de services ;

QUE les sommes requises soient payées à même le règlement d'emprunt 2020-429.

5. TRÉSORERIE

5.1 AJOUT DE LA SOUS-CATÉGORIE 6 LOGEMENTS ET PLUS DANS LA CATÉGORIE RÉSIDENTIELLE AUPRÈS DE LA MRC BEAUCE-CENTRE

CONSIDÉRANT le projet de Loi 39 modifiant la *Loi sur la fiscalité municipale* sanctionné le 8 décembre 2023 par le gouvernement provincial qui vise notamment à donner plus d'autonomie aux gouvernements de proximité, à leur accorder de nouveaux pouvoirs en matière de fiscalité et leur faciliter la diversification de leurs revenus ;

CONSIDÉRANT QUE cette Loi accorde aux municipalités locales un pouvoir général de taxation et modifie certains pouvoirs fiscaux qu'elles détiennent ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244.64.8.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut dorénavant, en vue de fixer plusieurs taux particuliers à l'égard des immeubles résidentiels, répartir la composition de la catégorie résiduelle en sous-catégories d'immeubles, incluant une sous-catégorie résiduelle ;

CONSIDÉRANT l'abrogation de la catégorie « immeubles de 6 logements ou plus » prévue aux articles 244.30 et 244.35 de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce nouveau pouvoir fiscal accordé aux municipalités, la Ville a l'intention de créer les sous-catégories d'immeubles résidentiels et non résidentiels ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas compétences en matière d'évaluation et que l'avis d'intention doit être transmise à l'organisme municipal responsable de l'évaluation" avant le 1^{er} avril qui précède le nouveau rôle triennal d'évaluation foncière 2026-2027-2028 ;

R-2025-06-8564 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville transmettre à la MRC Beauce-Centre l'avis d'intention de la Ville d'établir la sous-catégorie d'immeubles résidentiels dans la catégorie résiduelle et de leur demander d'indiquer cette sous-catégorie au nouveau rôle triennal d'évaluation foncière 2026-2027-2028 comme suit :

- Immeubles résidentiels de 6 logements et plus.

5.2 ANNULATION DE PLUSIEURS SOLDES RÉSIDUAIRES

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu ;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente ;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère ;



Ville de Beauceville

N° 5302

ATTENDU QU'IL Y A LIEU, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, apprécier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité ;

R-2025-06-8565

IL EST PROPOSÉ par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE LA VILLE DE BEAUCEVILLE modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe ;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe ;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe ;

QUE LA VILLE DE BEAUCEVILLE informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe ;

QUE LA VILLE DE BEAUCEVILLE demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaires mentionnés à l'annexe ;

QU'UNE COPIE CERTIFIÉE CONFORME de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE LA VILLE DE BEAUCEVILLE mandate Mélanie Quirion, trésorière, afin de signer et transmettre les documents requis afin de donner effet aux présentes résolutions.

5.3 AFFECTATION PROVENANT DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire ;

R-2025-06-8566

IL EST PROPOSÉ par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE LA VILLE AUTORISE une affectation de 100 000,00 \$ pour des travaux de pavages à même le surplus accumulé non réservé ;

QUE, LE CAS ÉCHÉANT, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

5.4 AFFECTATION PROVENANT DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ AU FONDS RÉSERVÉ DE LA PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire ;

R-2025-06-8567

IL EST PROPOSÉ par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à



Ville de Beauceville

N° 5303

l'unanimité ;

QUE la Ville autorise une affectation de 350 000,00 \$ pour le fonds réservé de la piste cyclable à même le surplus accumulé non réservé ;

QUE, le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

5.5 AFFECTATION PROVENANT DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ POUR CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR GRAND PROJET (CENTRE DE SERVICE MUNICIPAL ET COMMUNAUTAIRE)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire ;

R-2025-06-8568

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville autorise une affectation de 300 000,00 \$ pour la création d'un fonds réservé pour grand projet à même le surplus accumulé non réservé, pour le centre de services municipal et communautaire.

5.6 AFFECTATION PROVENANT DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ POUR LE PAIEMENT COMPTANT LORS DU REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉRO 2010-233, 2014-306 ET 2018-394

CONSIDÉRANT QUE la Ville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire ;

R-2025-06-8569

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville autorise une affectation pour le paiement comptant lors du refinancement, à même le surplus accumulé non réservé, des règlements suivants :

- 2010-233 TRAVAUX CENTRE CULTUREL : 157 100\$
- 2014-306 RÉFECTTION 53E RUE ET RANG ST-JOSEPH : 63 700\$
- 2018-394 PROLONGEMENT DES SERVICES ROUTE FRASER PHASE 1 : 40 400 \$.

5.7 AFFECTATION PROVENANT DU FONDS RÉSERVÉ CARRIÈRE ET SABLIERE POUR LES TRAVAUX DE FOSSÉS DE LA ROUTE RIVET

CONSIDÉRANT QUE la Ville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire ;

R-2025-06-8570

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville autorise une affectation pour un montant de 105 000,00 \$ à même le fonds réservé carrière et sablière, pour les travaux de fossés de la route Rivet ;

QUE, le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

5.8 AFFECTATION PROVENANT DU FONDS RÉSERVÉ D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET POUR LES TRAVAUX DE LA 46E RUE ET POUR LE RANG ST-JOSEPH (DU



Ville de Beauceville

N° 5304

RACCOURCI JUSQU'À LA ROUTE 108)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire ;

R-2025-06-8571 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville autorise une affectation, à même le fonds réservé d'honoraires professionnels, pour des études d'avant-projet de 9 000 \$ pour les travaux de la 46^e Rue et de 17 000,00 \$ pour le rang Saint-Joseph (de la route du Raccourci jusqu'à la Route 108) ;

QUE, le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

5.9 RADIATION DE MAUVAISES CRÉANCES

CONSIDÉRANT QUE la Ville a certaines mauvaises créances qu'elle ne pourra pas recouvrer ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de radier ces soldes ;

R-2025-06-8572 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville radie les soldes déposés en annexe aux présentes, pour une somme totale en capital et en intérêts de 4 409,03 \$.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 TRANSACTION ET QUITTANCE – DOSSIER 350-17-000092-246

CONSIDÉRANT le dossier 350-17-000092-246 ;

CONSIDÉRANT le projet de transaction et quittance soumis au conseil ;

R-2025-06-8573 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte la transaction et quittance proposée dans le dossier 350-17-000092-246 ;

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, ou la directrice générale adjointe, le cas échéant, ainsi que Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer ce document.

6.2 NOMINATION D'UN DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA RÉGLEMENTATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite nommer une personne au poste de directeur de l'aménagement et de la réglementation ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines ;

R-2025-06-8574 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville nomme madame Dominique Lamarre au poste de directrice de l'aménagement et de la réglementation ;

QUE la Ville maintient pour le moment son titre de directrice de l'urbanisme par intérim ;

QUE ces conditions de travail seront telles que prévues à la politique salariale des cadres de la Ville de Beauceville.



Ville de Beauceville

N° 5305

6.3 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC -- BALAYAGE DES RUES – ANNULÉE

6.4 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - GLISIÈRE DE SÉCURITÉ SUR LE BOULEVARD RENAULT

CONSIDÉRANT les inondations survenues en mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE certaines glissières de sécurité le long du boulevard Renault nécessitent des réparations ou un remplacement ;

R-2025-06-8575 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville demande au ministère des Transports et de la Mobilité Durable de prévoir rapidement les réparations ou le remplacement des glissières de sécurité abîmées le long du boulevard Renault ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de prendre contact et transmettre cette demande auprès des représentants du ministère concerné et qu'il demande au ministère de nous transmettre un calendrier des travaux projetées.

6.5 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - CHAUSSÉE DE L'AVENUE LAMBERT

CONSIDÉRANT l'état de dégradation de la chaussée de l'avenue Lambert, pour la section située entre le pont Joseph-Édouard-Fortin et la rivière du Moulin ;

R-2025-06-8576 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville demande au ministère des Transports et de la Mobilité Durable de prévoir rapidement les réparations requises ou la réfection de ce tronçon de chaussée ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de prendre contact et transmettre cette demande auprès des représentants du ministère concerné et qu'il demande au ministère de nous transmettre un calendrier des travaux projetés.

7. VARIA

7.1 RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LES PERMIS

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite avoir des informations à jour sur les émissions de permis à la Ville de Beauceville ;

R-2025-06-8577 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QU'un rapport trimestriel public du nombre de permis émis soit préparé par le département d'urbanisme et qu'une copie en soit déposée par le greffe ou la direction générale au conseil à chaque trimestre.

FESTIBIÈRE ROTARY

7.2 PROGRAMMATION ESTIVALE

Remercie les loisirs et ... pour la programmation estivale qui débute.

7.3 FIN DES CLASSES

David Veilleux souligne aux citoyens d'être prudents avec les enfants dans les rues et il demande à quel moment les bollards seront installés dans les rues. Kevin Pomerleau indique que les travaux publics attendaient des réponses concernant le lignage.

7.4 COMITÉ D'URBANISME



Ville de Beauceville

N° 5306

Patrick Mathieu souligne que l'émission des permis de construction bat des records cette année, qu'il y a beaucoup d'activités et que les travaux sont valorisants.

7.5 JEUX D'EAU

Patrick Mathieu invite la population à l'ouverture officielle des jeux d'eau le 22 juin 2025.

7.6 FEU CHEZ ROYAL MAT

Kevin Pomerleau souligne le travail acharné et efficace de nos pompiers et l'apport des autres municipalités qui sont venues en support lors de cet incendie. Un merci particulier à notre équipe et notre chef pompier et souligne qu'ils sont une fierté pour la Ville. Il rappelle que la population doit être sensibles

Le maire souligne également le travail des pompiers. Il souligne l'apport d'une compagnie de ciment qui a également contribué et souligne leur ingéniosité.

Nicole Jacques remercie également la population, dont monsieur Savard qui a aidé à la gestion de la circulation.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Jean-Marie Quirion : il se demande pourquoi les lignes blanches pour signaler les piétons, pourquoi les lignes sont peinturées seulement à la fin de l'été et non au début de l'été, alors qu'elles disparaissent l'hiver.

Le maire répond qu'il pense que c'est pour le retour des classes.

Le maire souligne que c'est le ministère qui les fait, qu'on pourrait peut-être leur demander pourquoi ils les font à cette date.

Monsieur Quirion demande quelle épaisseur ils mettent.

Serge Vallée répond qu'il y a deux types de peinture, soit celle régulière ou à l'époxy, qui n'ont pas la même durée de vie.

H. Marcel Veilleux : avenue Lambert, il a mal saisi. Il demande s'il y a des développements.

Le maire répond que la résolution a été prise à ce sujet, pour que le MTQ regarde cela.

Monsieur Veilleux dit que le ministère en reçoit des douzaines, qu'il vaut mieux rencontrer les responsables et, après, de déposer les documents.

Le maire souligne qu'il s'agit de l'avenue Lambert Sud.

Stéphane Savard : projet de loi concernant les conteneurs, connaît-on le délai ?

Serge Vallée répond que le sujet a déjà été discuté, qu'il faudrait déposer quelque chose de concret au conseil.

Monsieur Savard demande si sa demande de permis pourrait être acceptée pour qu'il place un conteneur

Monsieur Savard indique qu'il n'a pas l'intention de le toler.

Serge Vallée va lui revenir à ce sujet.

Sylvio Morin, EnBeauce.com

Phase 1 de la route Fraser, cela commence quand ? Le contrat a-t-il été donné ?

Serge Vallée répond que non, qu'on finalise le financement.

Sylvio Morin, la caractérisation, c'est quoi.

Serge Vallée répond qu'il pourrait y avoir du résidentiel ou du commercial à cet endroit, on fait une phase 2.

Sylvio Morin : la piste cyclable, c'est 350 000 \$?

Le conseil répond que oui.

Sylvio Morin : la voie de contournement, est-ce que c'est pour refaire la route du rang Saint-Joseph, vu qu'elle devient impraticable.

Le maire répond que c'est la partie qui n'est pas en asphalte. Le maire indique que le directeur général travaille fort dans le PAVL pour faire approuver l'aide financière pour ce projet.

Sylvio Morin : MTQ. Est-ce que c'est normal que la Ville demande à faire arranger la glissière.

Le maire répond que non.

Sylvio Morin demande à Patrick Mathieu concernant les demandes de permis.



Ville de Beauceville

N° 5307

Monsieur Morin souligne que Saint-Georges sort les statistiques chaque mois, que la Ville de Beauceville pourrait le faire, peut-être moins souvent, mais tout de même. Le maire en fait officiellement la demande.

Sylvio Morin demande si la nouvelle réglementation a été regardée par le conseil. Nicole Jacques indique que les informations commencent à descendre de l'UMQ et qu'une formation a lieu ce vendredi.

Le maire indique qu'il en a pris connaissance mais qu'on n'en a pas discuté encore ensemble.

Frédéric Desjardins indique, à ce même sujet, qu'il a fait des demandes au ministère de l'Environnement qui leur a répondu en 24 heures.

Il parle de 30 % de plus qu'à l'heure actuelle et le changement de norme.

Une fois que la Ville connaîtra les zones, est-ce que la Ville va rencontrer les citoyens et changer ses plans ?

Le maire indique qu'on va rencontrer le gouvernement avant.

Monsieur Desjardins parle d'un comité technique, il demande au conseil s'il croit que c'est une bonne chose ?

Le maire répond que si la Ville fait partie du comité, c'est une bonne chose.

Le maire répond que c'est assez rapide.

Monsieur Desjardins, 6.3, est-ce que la Ville l'a passée.

Nicole Jacques souligne que les travaux ont débutés aujourd'hui.

Monsieur Desjardins, concernant Arboriculture, c'est pour un agrandissement ?

Le maire répond que oui.

Jacques Légaré : expropriation.

Le maire répond qu'il y a eu plusieurs appels et une dernière rencontre et le conseil veut que cela avance.

Kevin Pomerleau indique qu'on ne veut pas perdre des pieds carrés accessibles.

Le maire répond que des promoteurs se manifestent et soulignent que ces terrains ne nous appartiennent pas.

Jacques Légaré : nouvelles sous-catégories. Les autres sortes d'immeubles, pourquoi les stations-services sont différentes de tout le reste.

Serge Vallée répond que c'est beaucoup plus large, qu'il y a des catégories précises.

Jacques Légaré : transaction et quittance. Il demande de quel type de transaction. Sandra Bernard répond qu'habituellement on ne répond pas mais qu'il peut faire une demande d'accès.

Monsieur Légaré demande il s'agit de quel dossier, si c'est le dossier des Pneus Beauceron.

Serge Vallée répond que ce n'est pas celui-là.

Sylvio Morin, Royal Mat.

Qui va payer, il y a des répercussions financières importantes, ce n'est pas la première fois. Est-ce qu'il y a lieu de faire un état des lieux. Est-ce que la Ville va se pencher sur la question.

Le maire répond qu'on attend les données pour s'asseoir, mais que oui, on fera un état des lieux, malgré les efforts qui ont été faits, de notre part en premier. Il nous manque l'information officielle de la cause de l'incendie et que ce dossier sera travaillé tant que nous n'aurons pas de réponse à nos questions.

Monsieur Morin, étant donné les effets, notamment environnementaux, ce que ça demande comme ressources, la prochaine étape ne devrait pas être de repenser comment c'est entreposer.

Le maire indique qu'on attend les rapports de l'environnement et de la Sécurité publique.

Monsieur Morin demande si la Ville a une emprise, un pouvoir ou des recours possibles. Que la première règle du conseil est la sécurité des citoyens.

Serge Vallée répond que financièrement, on ne peut rien faire. Nous disposons d'un préventionniste qui est efficace à la Ville, qu'il a fait beaucoup d'interventions dans ce dossier, mais qu'on va encore revoir comment faire les choses et mettre des choses en place.

Serge Vallée ajoute qu'ils arrosent déjà eux-mêmes et que d'autres choses se préparent.

Sylvio Morin demande si la Ville sent une réticence de l'entreprise.

Serge Vallée dit qu'on leur fait des demandes à la satisfaction de la Ville et, si ce n'est pas le cas, il y aura une pression des élus.

Le maire ajoute qu'on lui a demandé une potentielle évacuation de la Ville en décembre 2018 ou 2019. Que si des décisions drastiques sont nécessaires, que la Ville va en prendre.



Ville de Beauceville

N° 5308

Patrick Mathieu souligne que la qualité d'air a été testée aujourd'hui et les résultats étaient corrects.

Serge Vallée répond que oui, le niveau est correct, mais que beaucoup de monde s'est mobilisé. La Ville va pousser pour mettre des choses en place.

Sylvio Morin demande si la situation était comme en 2018 hier par rapport au besoin potentiel d'évacuation.

Le maire répond que non.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2025-06-8578 IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h48

François Veilleux, Maire

Sandra Bernard, greffière



Ville de Beauceville

N° 5309

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE MERCREDI 25 JUIN 2025 À 12H33 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Est également présente :

Monsieur Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 Offre d'achat des lots 3 487 780 et 3 487 835
4. VARIA
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2025-06-8579 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 OFFRE D'ACHAT DES LOTS 3 487 780 ET 3 487 835

CONSIDÉRANT l'offre d'achat des lots 3 487 780 et 3 487 835 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce reçue de monsieur Benoît Fortin, en date du 20 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT le plan reçu par courriel pour l'aménagement du stationnement projeté sur les mêmes lots ;

CONSIDÉRANT QUE ce stationnement est actuellement non conforme et jugé non sécuritaire par la Ville et que des aménagements aux coûts dépassant sa valeur sont requis pour le rendre conforme et sécuritaire ;

R-2025-06-8580 IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de vendre les lots 3 487 780 et 3 487 835 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, aux prix et conditions indiqués à l'offre d'achat reçue, à l'exception de l'article ci-dessous pour laquelle la ville fait une contre-offre :

« 3. PRIX DE VENTE

L'immeuble sera acquis pour une **somme totale d'un dollar (1,00 \$), plus les taxes applicables** et autres bonnes et valables considérations, notamment l'aménagement du stationnement aux frais du promettant acheteur ;

L'aménagement du stationnement devra être fait conformément aux normes et règlements en vigueur, mais le promettant-acheteur a produit un plan en date du 23 juin 2025 pour représenter son projet, sujet à des corrections afin de rendre le tout conforme au besoin.





Ville de Beauceville

N° 5310

La construction et l'aménagement devra avoir lieu dans un délai de douze (12) mois ;

Les servitudes affectant ces lots, donc la servitude de passage et de stationnement publiée en Beauce sous le numéro 23 076 311 seront maintenues et non radiées sur le lot contrairement à l'article 5 de l'offre reçue ;

Cette contre-offre est valide pour acceptation par le promettant acheteur pour une durée de 30 jours. Les autres délais suivant son acceptation par le promettant acheteur demeurant les mêmes. »

QUE la Ville désignera des mandataires à la signature à l'approbation du contrat de vente notariée.

4. VARIA

Aucun point soulevé.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2025-06-8581 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. ◇

Fin de la séance : 12h48

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière





Ville de Beauceville

N° 5311

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 7 JUILLET 2025 À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 Adoption de procès-verbaux
 - 3.2 ~~Offre d'achat reçue - lots 3 487 830, 3 487 831, 3 487 826 et 6 427 680~~
– REPORTÉE
 - 3.3 Dépôt d'une déclaration d'intérêts péquéniaires modifiée - Vincent Roy
 - 3.4 ~~Dépôt d'une déclaration d'intérêt péquéniaire - Jérôme Pomerleau~~
– REPORTÉE
 - 3.5 Demande d'autorisation à la CPTAQ - 999, route du Golf
 - 3.6 Demande d'autorisation à la CPTAQ - 170, route du Président-Kennedy
 - 3.7 Demande de dérogation mineure – 268 et 270, 110^e Rue, 96 et 98, 68^e Avenue et lot 5 284 214, 68^e Avenue
 - 3.8 Adoption du Règlement numéro 2025-542 décrétant une dépense et un emprunt de 2 500 000,00 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales dans le rang de La Plée
 - 3.9 Avis de motion - règlement numéro 2025-543 modifiant le règlement de zonage 2016-341
 - 3.10 Adoption du premier projet du règlement numéro 2025-543 modifiant le règlement de zonage 2016-341
 - 3.11 Second projet de règlement numéro 2025-534 modifiant le règlement de zonage 2016-341
 - 3.12 Adoption du règlement 2025-535 modifiant le règlement numéro 2016-340 concernant le plan d'urbanisme
 - 3.13 Second projet de règlement numéro 2025-538 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341
 - 3.14 Adoption du règlement numéro 2025-539 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2016-347
 - 3.15 Adoption du règlement numéro 2025-544 modifiant le règlement 95-388 autorisant la création d'un fonds de roulement afin de l'augmenter de 250 000 \$
 - 3.16 Droit de préemption – lot 3 487 921
 - 3.17 Droit de préemption – lot 3 487 925
 - 3.18 Droit de préemption – lot 3 488 277
 - 3.19 Droit de préemption – lot 6 232 200
 - 3.20 Droit de préemption – lot 4 060 384
 - 3.21 Droit de préemption – lot 4 060 385
 - 3.22 Droit de préemption – lot 4 805 035
 - 3.23 Droit de préemption – lot 4 060 338
4. TRAVAUX PUBLICS
 - 4.1 Octroi d'un contrat de pavage
 - 4.2 Demande de subvention – usine d'épuration – Primeau – Volet 1
 - 4.3 ~~Mandat à l'Union des municipalités du Québec – appel d'offres # chi-20262027 – achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux~~
– ANNULÉE
 - 4.4 Projet de réfection de la route Fraser et de la 7^e Avenue – phase 1





Ville de Beauceville

N° 5312

5. TRÉSORERIE

- 5.1 Approbation des comptes du mois

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 6.1 Gravier de rivière - somme à recouvrir
- 6.2 Budget révisé - Office d'habitation du Sud des Appalaches
- 6.3 Ratification du mandat donné à Groupe Qualinet – inondations de mars 2025

7. VARIA

- 7.1 Octroi d'un contrat pour l'audit financier de la Ville 2025-2029

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2025-07-8582 IL est proposé par Nicole Jacques appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

R-2025-07-8583 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité, que le procès-verbal du 25 juin 2025 soit adopté tel que rédigé et que le procès-verbal du 16 juin 2025 soit adopté tel que rédigé à l'exception de la résolution R-2025-06-8564, pour laquelle la modification suivante est apportée :

La finalité de la résolution est modifiée pour désormais se lire comme suit :

QUE la Ville transmettre à la MRC Beauce-Centre l'avis d'intention de la Ville d'établir la sous-catégorie d'immeubles résidentiels dans la catégorie résiduelle et de leur demander d'indiquer cette sous-catégorie au nouveau rôle triennal d'évaluation foncière 2026-2027-2028 comme suit :

- Immeubles résidentiels de 6 logements et plus.

3.2 OFFRE D'ACHAT REÇUE – LOTS 3 487 830, 3 487 831, 3 487 826 ET 6 427 680 – REPORTÉE

3.3 DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES MODIFIÉE – VINCENT ROY

Vincent Roy, conseiller du district 6, dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée en date du 27 juin 2025 au conseil, conformément des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2).

3.4 DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – JÉRÔME POMERLEAU – REPORTÉE

3.5 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – 999, ROUTE DU GOLF

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande d'autorisation, d'aliénation ou de lotissement à des fins d'aménagement d'un chemin d'accès et installation d'une





Ville de Beauceville

N° 5313

entrée et d'une ligne électrique sur une partie du lot 5 560 269 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit se prononcer sur cette demande et transmettre sa recommandation à la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne peut pas être faite ailleurs que sur un terrain mitoyen de la propriété des acquéreurs potentiels ;

R-2025-07-8584 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville recommande l'acceptation de cette demande d'aliénation et lotissement à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec ;

QUE la Ville demande à Dominique Lamarre, directrice de l'urbanisme par intérim de transmettre la présente recommandation et le formulaire complété à la CPTAQ.

3.6 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – 170, ROUTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande d'autorisation d'aliénation ou de lotissement et d'utilisation à des fins autre qu'agricoles pour agrandir un emplacement résidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit se prononcer sur cette demande et transmettre sa recommandation à la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne peut pas être faite ailleurs que sur un terrain mitoyen de la propriété des acquéreurs potentiels ;

R-2025-07-8585 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville recommande l'acceptation de cette demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec ;

QUE la Ville demande à Dominique Lamarre, directrice de l'urbanisme par intérim de transmettre la présente recommandation et le formulaire complété à la CPTAQ.

3.7 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 268 ET 270, 110^E RUE – 96 ET 98, 68^E AVENUE – LOT 5 284 214, 68^E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande de dérogation mineure sur les propriétés situées au 268 et 270, 110^e Rue, au 96 et 98, 68^e Avenue et sur le lot 5 284 214, 68^e Avenue, afin de regrouper les lots en un seul lot pour réaliser un projet d'ensemble, pour que le lot regroupé ait une superficie de 2 589,9 mètres carrés, alors que la norme est de 3 500,00 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une étude par le comité consultatif en urbanisme, qui a émis sa recommandation au conseil ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné de la présente demande en date du 16 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune représentation n'a été faite par une personne intéressée lors de la tenue de la séance du conseil ;





Ville de Beauceville

N° 5314

R-2025-07-8586

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil accepte cette demande de dérogation mineure, afin de permettre de regrouper les lots en un seul lots pour réaliser un projet d'ensemble, pour que le lot regroupé ait une superficie de 2 589,9 mètres carrés, alors que la norme est de 3 500,00 mètres carrés ;

QUE cette autorisation est valide pour une période de deux (2) ans, conformément au règlement sur les dérogations mineures en vigueur.

3.8 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-542 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 500 000,00 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFLECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE RANG DE LA PLÉE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné pour le règlement d'emprunt numéro 2025-542 et qu'**un projet de règlement a été déposé le 16 juin 2025** ;

R-2025-07-8587

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le Règlement numéro 2025-542 décrétant une dépense et un emprunt de 2 500 000,00 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales dans le rang de La Plée ;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

3.9 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-543 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2016-341

Vincent Roy donne un avis de motion que le règlement numéro 2025-543 modifiant le règlement de zonage 2016-341 sera adopté à une séance ultérieure ;

Vincent Roy explique que l'objectif de ce règlement est d'arrimer la définition de piscine de notre règlement de zonage 2016-341 à celle du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* (chapitre S-3.1.02, r. 1) et de préciser l'implantation applicable aux piscines.

3.10 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-543 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2016-341

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite arrimer la définition de piscine de notre règlement de zonage, afin de faire les distinctions, entre autres, entre les piscines et certains spas ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la présente séance ;

CONSIDÉRANT le premier projet reçu par les membres du conseil et la dispense de lecture qu'ils accordent ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a fait l'objet d'une étude de son contenu par le comité consultatif en urbanisme ;

R-2025-07-8588

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le premier projet du règlement numéro 2025-543 modifiant le règlement de zonage 2016-341 ;

QUE la Ville mandate Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de fixer une date et publier l'avis requis pour la tenue d'une consultation





Ville de Beauceville

N° 5315

publique sur ce projet de règlement.

3.11 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-534 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2016-341

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2025-534 a fait l'objet d'un avis de motion le 4 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet du règlement numéro 2025-534 a été adopté le 3 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement a été sujet d'une consultation publique en date du 2 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le second projet du règlement 2025-534 a été soumis aux membres du conseil avec une modification afin de porter le nombre de logements autorisés jusqu'à 18 au lieu de 15 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie de ce second projet de règlement et en dispense la lecture ;

R-2025-07-8589 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le second projet du règlement numéro 2025-534 modifiant le règlement de zonage 2016-341.

3.12 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-535 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE NUMÉRO 2016-340 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la Ville a donné un avis de motion du règlement numéro 2025-535 le 7 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le premier projet du règlement 2025-535 le 7 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a tenu une consultation publique concernant ce règlement le 2 juillet 2025 ;

R-2025-07-8590 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le règlement numéro 2025-535 modifiant le règlement de numéro 2016-340 concernant le plan d'urbanisme ;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

3.13 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-538 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2016-341

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2025-538 a fait l'objet d'un avis de motion le 20 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet du règlement numéro 2025-538 a été adopté le 5 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement a été sujet d'une consultation publique en date du 2 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie de ce second projet de





Ville de Beauceville

N° 5316

règlement et en dispense la lecture ;

R-2025-07-8591 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le second projet du règlement numéro 2025-538 modifiant le règlement de zonage 2016-341.

3.14 ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 2025-539 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NUMÉRO 2016-347

CONSIDÉRANT QUE la Ville a donné un avis de motion du règlement numéro 2025-539 le 20 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le premier projet du règlement 2025-539 le 5 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a tenu une consultation publique concernant ce règlement le 2 juillet 2025 ;

R-2025-07-8592 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la ville adopte le règlement numéro 2025-539 modifiant le règlement sur les permis et les certificats numéro 2016-347 ;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

3.15 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-544 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 95-388 AUTORISANT LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT AFIN DE L'AUGMENTER DE 250 000 \$

CONSIDERANT QU'un avis de motion a été donné et qu'**un projet du règlement** numéro 2025-544 a été déposé le 16 juin 2025 ;

R-2025-07-8593 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le Règlement numéro 2025-544 modifiant le règlement 95-388 autorisant la création d'un fonds de roulement afin de l'augmenter de 250 000 \$;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

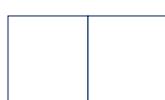
3.16 DROIT DE PRÉEMPTION – LOT 3 487 921

ATTENDU QU'en vertu des articles 572.0.1 à 572.0.7 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), un droit de préemption peut être imposé et exercé par la Ville afin d'acquérir des immeubles à des fins municipales ;

ATTENDU QUE la Ville doit, en vertu de l'article 572.0.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), déterminer par règlement le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis ;

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement numéro 2024-511 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire le 30 janvier 2024 à suite de l'adoption de ce règlement à la séance extraordinaire du conseil municipal la Ville tenue le 29 janvier 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit identifier, par résolution, tout immeuble qui fera l'objet d'un avis d'assujettissement au droit de préemption, en précisant la durée de sa validité, et la ou les fins municipales pour laquelle ou lesquelles la Ville pourra





Ville de Beauceville

N° 5317

exercer son droit de préemption, conformément aux dispositions prévues à l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

ATTENDU QUE le droit de préemption est un des outils favorisant la mise en œuvre de la planification municipale ;

ATTENDU QUE, par la présente résolution, le conseil souhaite assujettir au droit de préemption l'immeuble suivant :

- **115, route Fraser** (étant le lot 3 487 921 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce) ;

ATTENDU QUE cet immeuble n'est pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) et qu'il ne fait pas l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

ATTENDU QUE l'avis d'assujettissement prend effet à compter de son inscription au registre foncier ;

R-2025-07-8594

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Ville de Beauceville autorise l'inscription, au registre foncier du Québec, de l'avis d'assujettissement d'une période de 10 ans, à l'égard de l'immeuble suivant, à l'une des fins suivantes, tel que prescrit au règlement numéro 2024-511 et conformément à l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) :

- Habitation ;
- Environnement ;
- Espace naturel, espace public, terrain de jeux, accès à l'eau et parc ;
- Équipement communautaire ou collectif ;
- Activité communautaire ;
- Développement économique local, conformément au chapitre III de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, ch. 47.1) ;
- Infrastructure publique et service d'utilité publique ;
- Transport ;
- Conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial, conformément aux pouvoirs dévolus à cette fin aux municipalités locales ;
- Réserve foncière ;
- Sécurité ;
- Paix, ordre ou bon gouvernement ;
- Bien-être général de la population ;

Sur l'immeuble décrit ci-dessous :

Adresse : **115, route Fraser**
Matricule : **8318-91-4788**
Lot visé : **3 487 921**, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce
Propriétaire : **Systèmes Stekar Inc.**

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l., afin de signer les avis requis et de les faire signifier et publier tel que requis par la loi ;

QUE les frais reliés à la présente résolution soient payés à même le budget de fonctionnement.

3.17 DROIT DE PRÉEMPTION – LOT 3 487 925

ATTENDU QU'en vertu des articles 572.0.1 à 572.0.7 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), un droit de préemption peut être imposé et exercé par la Ville afin d'acquérir des immeubles à des fins municipales ;





Ville de Beauceville

N° 5318

ATTENDU QUE la Ville doit, en vertu de l'article 572.0.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), déterminer par règlement le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis ;

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement numéro 2024-511 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire le 30 janvier 2024 à suite de l'adoption de ce règlement à la séance extraordinaire du conseil municipal la Ville tenue le 29 janvier 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit identifier, par résolution, tout immeuble qui fera l'objet d'un avis d'assujettissement au droit de préemption, en précisant la durée de sa validité, et la ou les fins municipales pour laquelle ou lesquelles la Ville pourra exercer son droit de préemption, conformément aux dispositions prévues à l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

ATTENDU QUE le droit de préemption est un des outils favorisant la mise en œuvre de la planification municipale ;

ATTENDU QUE, par la présente résolution, le conseil souhaite assujettir au droit de préemption l'immeuble suivant :

- **668, 5^e Avenue** (étant le lot 3 487 925 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce)

ATTENDU QUE cet immeuble n'est pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) et qu'il ne fait pas l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

ATTENDU QUE l'avis d'assujettissement prend effet à compter de son inscription au registre foncier ;

R-2025-07-8595 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Ville de Beauceville autorise l'inscription, au registre foncier du Québec, de l'avis d'assujettissement d'une période de 10 ans, à l'égard de l'immeuble suivant, à l'une des fins suivantes, tel que prescrit au règlement numéro 2024-511 et conformément à l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) :

- Habitation ;
- Environnement ;
- Espace naturel, espace public, terrain de jeux, accès à l'eau et parc ;
- Équipement communautaire ou collectif ;
- Activité communautaire ;
- Développement économique local, conformément au chapitre III de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, ch. 47.1) ;
- Infrastructure publique et service d'utilité publique ;
- Transport ;
- Conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial, conformément aux pouvoirs dévolus à cette fin aux municipalités locales ;
- Réserve foncière ;
- Sécurité ;
- Paix, ordre ou bon gouvernement ;
- Bien-être général de la population ;

Sur l'immeuble décrit ci-dessous :

Adresse : **668, 5^e Avenue**
Matricule : **8318-92-9707**
Lot visé : **3 487 925** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce
Propriétaire : **Systèmes Stekar Inc.**





Ville de Beauceville

N° 5319

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l., afin de signer les avis requis et de les faire signifier et publier tel que requis par la loi ;

QUE les frais reliés à la présente résolution soient payés à même le budget de fonctionnement.

3.18 DROIT DE PRÉEMPTION – LOT 3 488 277

ATTENDU QU'en vertu des articles 572.0.1 à 572.0.7 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), un droit de préemption peut être imposé et exercé par la Ville afin d'acquérir des immeubles à des fins municipales ;

ATTENDU QUE la Ville doit, en vertu de l'article 572.0.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), déterminer par règlement le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis ;

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement numéro 2024-511 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire le 30 janvier 2024 à suite de l'adoption de ce règlement à la séance extraordinaire du conseil municipal la Ville tenue le 29 janvier 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit identifier, par résolution, tout immeuble qui fera l'objet d'un avis d'assujettissement au droit de préemption, en précisant la durée de sa validité, et la ou les fins municipales pour laquelle ou lesquelles la Ville pourra exercer son droit de préemption, conformément aux dispositions prévues à l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

ATTENDU QUE le droit de préemption est un des outils favorisant la mise en œuvre de la planification municipale ;

ATTENDU QUE, par la présente résolution, le conseil souhaite assujettir au droit de préemption l'immeuble suivant :

- **664, 7^e Avenue** (étant le lot 3 488 277 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce) ;

ATTENDU QUE cet immeuble n'est pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) et qu'il ne fait pas l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

ATTENDU QUE l'avis d'assujettissement prend effet à compter de son inscription au registre foncier ;

R-2025-07-8596 IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Ville de Beauceville autorise l'inscription, au registre foncier du Québec, de l'avis d'assujettissement d'une période de 10 ans, à l'égard de l'immeuble suivant, à l'une des fins suivantes, tel que prescrit au règlement numéro 2024-511 et conformément à l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) :

- Habitation ;
- Environnement ;
- Espace naturel, espace public, terrain de jeux, accès à l'eau et parc ;
- Équipement communautaire ou collectif ;
- Activité communautaire ;
- Développement économique local, conformément au chapitre III de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, ch. 47.1) ;
- Infrastructure publique et service d'utilité publique ;
- Transport ;





Ville de Beauceville

N° 5320

- Conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial, conformément aux pouvoirs dévolus à cette fin aux municipalités locales ;
- Réserve foncière ;
- Sécurité ;
- Paix, ordre ou bon gouvernement ;
- Bien-être général de la population ;

Sur l'immeuble décrit ci-dessous :

Adresse : **664, 7^e Avenue**
Matricule : **8418-02-2847**
Lot visé : **3 488 277** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce
Propriétaire : **Systèmes Stekar Inc.**

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l., afin de signer les avis requis et de les faire signifier et publier tel que requis par la loi ;

QUE les frais reliés à la présente résolution soient payés à même le budget de fonctionnement.

3.19 DROIT DE PRÉEMPTION – LOT 6 232 200

ATTENDU QU'en vertu des articles 572.0.1 à 572.0.7 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), un droit de préemption peut être imposé et exercé par la Ville afin d'acquérir des immeubles à des fins municipales ;

ATTENDU QUE la Ville doit, en vertu de l'article 572.0.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), déterminer par règlement le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis ;

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement numéro 2024-511 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire le 30 janvier 2024 à suite de l'adoption de ce règlement à la séance extraordinaire du conseil municipal la Ville tenue le 29 janvier 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit identifier, par résolution, tout immeuble qui fera l'objet d'un avis d'assujettissement au droit de préemption, en précisant la durée de sa validité, et la ou les fins municipales pour laquelle ou lesquelles la Ville pourra exercer son droit de préemption, conformément aux dispositions prévues à l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

ATTENDU QUE le droit de préemption est un des outils favorisant la mise en œuvre de la planification municipale ;

ATTENDU QUE, par la présente résolution, le conseil souhaite assujettir au droit de préemption l'immeuble suivant :

- **666, 7^e Avenue** (étant le lot 6 232 200 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce) ;

ATTENDU QUE cet immeuble n'est pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) et qu'il ne fait pas l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

ATTENDU QUE l'avis d'assujettissement prend effet à compter de son inscription au registre foncier ;

R-2025-07-8597 IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité





Ville de Beauceville

N° 5321

;

QUE le conseil de la Ville de Beauceville autorise l'inscription, au registre foncier du Québec, de l'avis d'assujettissement d'une période de 10 ans, à l'égard de l'immeuble suivant, à l'une des fins suivantes, tel que prescrit au règlement numéro 2024-511 et conformément à l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) :

- Habitation ;
- Environnement ;
- Espace naturel, espace public, terrain de jeux, accès à l'eau et parc ;
- Équipement communautaire ou collectif ;
- Activité communautaire ;
- Développement économique local, conformément au chapitre III de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, ch. 47.1) ;
- Infrastructure publique et service d'utilité publique ;
- Transport ;
- Conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial, conformément aux pouvoirs dévolus à cette fin aux municipalités locales ;
- Réserve foncière ;
- Sécurité ;
- Paix, ordre ou bon gouvernement ;
- Bien-être général de la population ;

Sur l'immeuble décrit ci-dessous :

Adresse : **666, 7^e Avenue**
Matricule : **8418-02-6311**
Lot visé : **6 232 200 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce**
Propriétaire : **André Caron**

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l., afin de signer les avis requis et de les faire signifier et publier tel que requis par la loi ;

QUE les frais reliés à la présente résolution soient payés à même le budget de fonctionnement.

3.20 DROIT DE PRÉEMPTION – LOT 4 060 384

ATTENDU QU'en vertu des articles 572.0.1 à 572.0.7 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), un droit de préemption peut être imposé et exercé par la Ville afin d'acquérir des immeubles à des fins municipales ;

ATTENDU QUE la Ville doit, en vertu de l'article 572.0.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), déterminer par règlement le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis ;

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement numéro 2024-511 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire le 30 janvier 2024 à suite de l'adoption de ce règlement à la séance extraordinaire du conseil municipal la Ville tenue le 29 janvier 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit identifier, par résolution, tout immeuble qui fera l'objet d'un avis d'assujettissement au droit de préemption, en précisant la durée de sa validité, et la ou les fins municipales pour laquelle ou lesquelles la Ville pourra exercer son droit de préemption, conformément aux dispositions prévues à l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

ATTENDU QUE le droit de préemption est un des outils favorisant la mise en œuvre de la planification municipale ;





Ville de Beauceville

Nº 5322

ATTENDU QUE, par la présente résolution, le conseil souhaite assujettir au droit de préemption l'immeuble suivant :

- Terrain vacant, 24^e Avenue (étant le lot 4 060 384 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce) ;

ATTENDU QUE cet immeuble n'est pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) et qu'il ne fait pas l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

ATTENDU QUE l'avis d'assujettissement prend effet à compter de son inscription au registre foncier ;

R-2025-07-8598

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Ville de Beauceville autorise l'inscription, au registre foncier du Québec, de l'avis d'assujettissement d'une période de 10 ans, à l'égard de l'immeuble suivant, à l'une des fins suivantes, tel que prescrit au règlement numéro 2024-511 et conformément à l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) :

- Habitation ;
- Environnement ;
- Espace naturel, espace public, terrain de jeux, accès à l'eau et parc ;
- Équipement communautaire ou collectif ;
- Activité communautaire ;
- Développement économique local, conformément au chapitre III de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, ch. 47.1) ;
- Infrastructure publique et service d'utilité publique ;
- Transport ;
- Conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial, conformément aux pouvoirs dévolus à cette fin aux municipalités locales ;
- Réserve foncière ;
- Sécurité ;
- Paix, ordre ou bon gouvernement ;
- Bien-être général de la population ;

Sur l'immeuble décrit ci-dessous :

| | |
|----------------|--|
| Adresse : | Terrain vacant, 24^e Avenue |
| Matricule : | 8218-99-4124 |
| Lot visé : | 4 060 384 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce |
| Propriétaire : | Céline Bolduc |

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l., afin de signer les avis requis et de les faire signifier et publier tel que requis par la loi ;

QUE les frais reliés à la présente résolution soient payés à même le budget de fonctionnement.

3.21 DROIT DE PRÉEMPTION – LOT 4 060 385

ATTENDU QU'en vertu des articles 572.0.1 à 572.0.7 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), un droit de préemption peut être imposé et exercé par la Ville afin d'acquérir des immeubles à des fins municipales ;

ATTENDU QUE la Ville doit, en vertu de l'article 572.0.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), déterminer par règlement le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis ;





Ville de Beauceville

Nº 5323

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement numéro 2024-511 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire le 30 janvier 2024 à suite de l'adoption de ce règlement à la séance extraordinaire du conseil municipal la Ville tenue le 29 janvier 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit identifier, par résolution, tout immeuble qui fera l'objet d'un avis d'assujettissement au droit de préemption, en précisant la durée de sa validité, et la ou les fins municipales pour laquelle ou lesquelles la Ville pourra exercer son droit de préemption, conformément aux dispositions prévues à l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

ATTENDU QUE le droit de préemption est un des outils favorisant la mise en œuvre de la planification municipale ;

ATTENDU QUE, par la présente résolution, le conseil souhaite assujettir au droit de préemption l'immeuble suivant :

- **222, 24^e Avenue** (étant le lot 4 060 385 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce) ;

ATTENDU QUE cet immeuble n'est pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) et qu'il ne fait pas l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

ATTENDU QUE l'avis d'assujettissement prend effet à compter de son inscription au registre foncier ;

R-2025-07-8599 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Ville de Beauceville autorise l'inscription, au registre foncier du Québec, de l'avis d'assujettissement d'une période de 10 ans, à l'égard de l'immeuble suivant, à l'une des fins suivantes, tel que prescrit au règlement numéro 2024-511 et conformément à l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) :

- Habitation ;
- Environnement ;
- Espace naturel, espace public, terrain de jeux, accès à l'eau et parc ;
- Équipement communautaire ou collectif ;
- Activité communautaire ;
- Développement économique local, conformément au chapitre III de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, ch. 47.1) ;
- Infrastructure publique et service d'utilité publique ;
- Transport ;
- Conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial, conformément aux pouvoirs dévolus à cette fin aux municipalités locales ;
- Réserve foncière ;
- Sécurité ;
- Paix, ordre ou bon gouvernement ;
- Bien-être général de la population ;

Sur l'immeuble décrit ci-dessous :

Adresse : **222, 24^e Avenue**
Matricule : **8218-99-5403**
Lot visé : **4 060 385** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce
Propriétaire : **Paul Rodrigue**

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l., afin de signer les avis requis et de les faire signifier et publier tel que requis par la loi ;





Ville de Beauceville

N° 5324

QUE les frais reliés à la présente résolution soient payés à même le budget de fonctionnement.

3.22 DROIT DE PRÉEMPTION – LOT 4 805 035

ATTENDU QU'en vertu des articles 572.0.1 à 572.0.7 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), un droit de préemption peut être imposé et exercé par la Ville afin d'acquérir des immeubles à des fins municipales ;

ATTENDU QUE la Ville doit, en vertu de l'article 572.0.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), déterminer par règlement le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis ;

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement numéro 2024-511 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire le 30 janvier 2024 à suite de l'adoption de ce règlement à la séance extraordinaire du conseil municipal la Ville tenue le 29 janvier 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit identifier, par résolution, tout immeuble qui fera l'objet d'un avis d'assujettissement au droit de préemption, en précisant la durée de sa validité, et la ou les fins municipales pour laquelle ou lesquelles la Ville pourra exercer son droit de préemption, conformément aux dispositions prévues à l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

ATTENDU QUE le droit de préemption est un des outils favorisant la mise en œuvre de la planification municipale ;

ATTENDU QUE, par la présente résolution, le conseil souhaite assujettir au droit de préemption l'immeuble suivant :

- 324, 110^e Rue (étant le lot 4 805 035 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce) ;

ATTENDU QUE cet immeuble n'est pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) et qu'il ne fait pas l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

ATTENDU QUE l'avis d'assujettissement prend effet à compter de son inscription au registre foncier ;

R-2025-07-8600

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Ville de Beauceville autorise l'inscription, au registre foncier du Québec, de l'avis d'assujettissement d'une période de 10 ans, à l'égard de l'immeuble suivant, à l'une des fins suivantes, tel que prescrit au règlement numéro 2024-511 et conformément à l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) :

- Habitation ;
- Environnement ;
- Espace naturel, espace public, terrain de jeux, accès à l'eau et parc ;
- Équipement communautaire ou collectif ;
- Activité communautaire ;
- Développement économique local, conformément au chapitre III de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, ch. 47.1) ;
- Infrastructure publique et service d'utilité publique ;
- Transport ;
- Conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial, conformément aux pouvoirs dévolus à cette fin aux municipalités locales ;
- Réserve foncière ;
- Sécurité ;
- Paix, ordre ou bon gouvernement ;





Ville de Beauceville

N° 5325

- Bien-être général de la population ;

Sur l'immeuble décrit ci-dessous :

Adresse : **324, 110^e Rue**
Matricule : **8218-25-2002**
Lot visé : **4 805 035** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce
Propriétaire : **Claude Lessard**

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l., afin de signer les avis requis et de les faire signifier et publier tel que requis par la loi ;

QUE les frais reliés à la présente résolution soient payés à même le budget de fonctionnement.

3.23 DROIT DE PRÉEMPTION – LOT 4 060 338

ATTENDU QU'en vertu des articles 572.0.1 à 572.0.7 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), un droit de préemption peut être imposé et exercé par la Ville afin d'acquérir des immeubles à des fins municipales ;

ATTENDU QUE la Ville doit, en vertu de l'article 572.0.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), déterminer par règlement le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis ;

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement numéro 2024-511 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire le 30 janvier 2024 à suite de l'adoption de ce règlement à la séance extraordinaire du conseil municipal la Ville tenue le 29 janvier 2024 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit identifier, par résolution, tout immeuble qui fera l'objet d'un avis d'assujettissement au droit de préemption, en précisant la durée de sa validité, et la ou les fins municipales pour laquelle ou lesquelles la Ville pourra exercer son droit de préemption, conformément aux dispositions prévues à l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

ATTENDU QUE le droit de préemption est un des outils favorisant la mise en œuvre de la planification municipale ;

ATTENDU QUE, par la présente résolution, le conseil souhaite assujettir au droit de préemption l'immeuble suivant :

- Terrain vacant, 24^e Avenue (étant le lot 4 060 338 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce) ;

ATTENDU QUE cet immeuble n'est pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) et qu'il ne fait pas l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ;

ATTENDU QUE l'avis d'assujettissement prend effet à compter de son inscription au registre foncier ;

R-2025-07-8601 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Ville de Beauceville autorise l'inscription, au registre foncier du Québec, de l'avis d'assujettissement d'une période de 10 ans, à l'égard de l'immeuble suivant, à l'une des fins suivantes, tel que prescrit au règlement numéro 2024-511 et conformément à l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) :





Ville de Beauceville

N° 5326

- Habitation ;
- Environnement ;
- Espace naturel, espace public, terrain de jeux, accès à l'eau et parc ;
- Équipement communautaire ou collectif ;
- Activité communautaire ;
- Développement économique local, conformément au chapitre III de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, ch. 47.1) ;
- Infrastructure publique et service d'utilité publique ;
- Transport ;
- Conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial, conformément aux pouvoirs dévolus à cette fin aux municipalités locales ;
- Réserve foncière ;
- Sécurité ;
- Paix, ordre ou bon gouvernement ;
- Bien-être général de la population ;

Sur l'immeuble décrit ci-dessous :

Adresse : **Terrain vacant, 24^e Avenue**
Matricule : **8218-75-3089**
Lot visé : **4 060 338** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce
Propriétaire : **Gestion Nimax Inc.**

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l., afin de signer les avis requis et de les faire signifier et publier tel que requis par la loi ;

QUE les frais reliés à la présente résolution soient payés à même le budget de fonctionnement.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 OCTROI D'UN CONTRAT DE PAVAGE

CONSIDERANT QUE la Ville souhaite procéder à la réfection du pavage d'une partie de la 181^e Rue ;

CONSIDERANT QUE des prix ont été demandés et reçus comme suit :

- | | |
|-------------------------|--------------|
| - Construction Abénakis | 59 006,40 \$ |
| - Pavage Sartigan | 71 904,00 \$ |

CONSIDERANT la recommandation de Stéphane Poulin, directeur des travaux publics ;

R-2025-07-8602

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

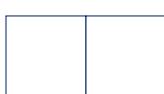
QUE la Ville octroie ce contrat de pavage à Construction Abénakis, pour la somme de 59 006,40 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit à son offre datée du 20 juin 2025 ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin afin de signer cette entente et transmettre copie de la présente résolution ;

QUE les fonds requis seront payés à même le budget de fonctionnement.

4.2 DEMANDE DE SUBVENTION – USINE D'ÉPURATION – PRIMEAU – VOLET 1

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023-2033, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui





Ville de Beauceville

N° 5327

s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023-2033 et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

R-2025-07-8603 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à assumer l'entièvre responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux ;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023-2033 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux ;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;

QUE la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023-2033 ;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023-2033 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts ;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023-2033 ;

QUE le conseil mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer et transmettre cette demande de subvention.

4.3 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – APPEL D'OFFRES # CHI 20262027 – ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX – ANNULÉE

4.4 PROJET DE RÉFECTION DE LA ROUTE FRASER ET DE LA 7E AVENUE – PHASE 1

CONSIDERANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres pour la réfection d'infrastructures municipales dans la route Fraser et la 7^e Avenue ;

CONSIDERANT QUE la subvention pour laquelle la Ville avait appliqué a été refusée pour l'année en cours ;

R-2025-07-8604 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville utilise la clause de réserve de cet appel d'offres et annule simplement l'appel d'offres ;

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, afin de fermer cet appel d'offres comme étant annulé sur le SEAO ;





Ville de Beauceville

N° 5328

QUE la Ville prend acte que le règlement d'emprunt numéro 2025-537 décrétant une dépense et un emprunt de 3 825 000,00 \$ pour la réalisation de travaux de réfection d'infrastructures municipales dans la route Fraser et la 7^e Avenue – phase 1, n'a jamais été promulgué et n'entrera donc pas en vigueur.

5. TRÉSORERIE

5.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES

R-2025-07-8605 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE le bordereau des comptes daté du 3 juillet 2025 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 GRAVIER DE RIVIÈRE - SOMME À RECOUVRIR

CONSIDERANT QU'une aide financière a été convenue avec le MAMH concernant l'extraction de gravier de la rivière Chaudière (en lien avec le retrait des vestiges de batardeaux), conditionnellement à l'acceptation des travaux par les MRC Beauce-Centre, Beauce-Sartigan, Nouvelle-Beauce et la Ville de Lévis ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a réalisé les travaux prévus en 2021 ;

CONSIDERANT QUE tous les organismes visés, à l'exception de la Ville de Lévis, ont accepté par voie de résolution les travaux effectués par la Ville de Beauceville en 2021 ;

R-2025-07-8606 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville demande à la Ville de Lévis de rectifier cette situation et d'adopter la résolution demandée, afin que le MAMH puisse verser les sommes dues à la Ville de Beauceville dans cette entente ;

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, ou Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, afin de signer la lettre à ce sujet et transmettre copie de la présente résolution à la Ville de Lévis.

6.2 BUDGET RÉVISÉ - OFFICE D'HABITATION DU SUD DES APPALACHES

CONSIDERANT QUE l'office d'habitation du Sud des Appalaches a transmis à la Ville de Beauceville un budget révisé ;

CONSIDERANT QUE la Ville de Beauceville doit approuver cette modification ;

R-2025-07-8607 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville approuve la modification au budget de l'office d'habitation du Sud des Appalaches, ainsi que le paiement révisé à 6 392,00 \$;

QUE la Ville mandate Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière afin de signer les documents requis et transmettre copie de la présente résolution à l'office d'habitation du Sud des Appalaches.

6.3 RATIFICATION DU MANDAT DONNÉ À GROUPE QUALINET – INONDATIONS DE MARS 2025





Ville de Beauceville

N° 5329

CONSIDERANT les inondations subies par la Ville de Beauceville en mars 2025, dont les locaux de l'hôtel de Ville ;

CONSIDERANT QUE la Ville a dû donner le mandat à Groupe Qualinet Inc. de procéder à du nettoyage d'urgence pour limiter les dégâts ;

CONSIDERANT la facture reçue au montant de 24 439,29 \$, plus les taxes applicables ;

R-2025-07-8608 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte et ratifie ce mandat donné à Groupe Qualinet Inc. et paiera la somme de 24 439,29 \$, plus les taxes applicables ;

QUE les sommes requises seront payées à même le budget de fonctionnement.

7. VARIA

7.1 OCTROI DU CONTRAT POUR L'AUDIT FINANCIER DE LA VILLE – 2025-2029

CONSIDERANT QUE la Ville doit nommer ses auditeurs pour la réalisation des rapports financiers annuels ;

CONSIDERANT QUE le contrat actuel se terminait avec le rapport de l'année 2024 ;

CONSIDERANT les différentes offres reçues ;

CONSIDERANT la recommandation de Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière ;

R-2025-07-8609 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le contrat d'audit pour les années financières 2025, 2026, 2027, 2028 et 2029 à Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l., pour la somme totale de 113 775,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, afin de signer cette offre de services ;

QUE les sommes requises soient payées à même le budget de fonctionnement.

7.2 ÉVÉNEMENTS A VENIR

Nicole Jacques rappelle que la cueillette des gros encombrants aura lieu prochainement le 15 juillet pour l'ouest et le 17 juillet pour l'est.

Nicole Jacques rappelle que le 10 juillet, il y aura une collecte de sang,

Le 12 juillet, elle parle du grand marché sur l'île Ronde.

7.3 VENTES DE GARAGES

Vincent Roy rappelle les ventes de garage en fin de semaine.

7.4 DOSSIER JASMIN ROY, SUR LE BOULEVARD RENAULT

Vincent Roy demande un suivi au directeur général concernant le dossier de Jasmin





Ville de Beauceville

Nº 5330

Boucher quant à la demande d'autorisation au MTQ.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Frédéric Desjardins, il demande confirmation de l'endroit visé à l'article 4.4 sur la route Fraser, entre le boulevard Renault et la 7^e Avenue.

Le maire répond que oui, c'est bien cette portion de route qui est touchée.

Frédéric Desjardins, point 3.8, il demande la date prévue pour l'exécution des travaux. Serge Vallée répond qu'on vise l'automne.

Jacques Légaré : 999, route du Golf, est-ce que c'est pour une station-service ?
Patrick Mathieu répond que c'est pour une érablière.

Jacques Légaré : projet qui retardait, pour la nature du projet ?

Le maire explique qu'après les inondations de 2019, il y a eu plusieurs rencontres avec différentes municipalités et ils parlaient des batardeaux. Il fallait faire un travail pour indiquer où était les batardeaux à l'époque et nous avons alors eu l'autorisation d'enlever 5000 mètres carrés de superficie de gravier dans la rivière, derrière l'usine d'épuration. Le maire avait eu l'accord du gouvernement qui paierait certains travaux. Une autre MRC a alors sorti une ancienne entente parlant de l'accord requis des autres, dont la Ville de Lévis. La Ville de Lévis a reporté la rencontre. Le maire indique que cela a assez traîné et a alors demandé cette résolution pour provoquer au moins une rencontre. Le maire indique que cela représente, selon lui, plusieurs dizaines de milliers de dollars.

Monsieur Légaré demande quel montant cela représente pour Beauceville.

Le maire dit qu'on va attendre de voir comment les choses se dérouleront.

Sylvio Morin : le manque de fonds pour Fraser, combien était la demande au ministère ?
Serge Vallée répond environ 75 ou 80 % du projet.

Sylvio Morin : demande d'aide financière, c'est une demande pour combien ?

Serge Vallée indique qu'on a une première analyse, mais qu'il faut faire les plans et devis. Que cela est environ 100 000 \$.

Sylvio Morin : vision pour les droits de préemption. Dans le secteur du nouvel hôtel de Ville. Est-ce que ce serait pour se réapproprier ce secteur ou si cela serait pour du résidentiel.

Le maire répond qu'on a plusieurs visions, mais que c'est une possibilité.

Patrick Mathieu répond que c'est surtout pour que ça ne redevienne pas industriel.

Le maire répond que cela peut être autre chose aussi.

Jacques Légaré demande de préciser c'est quoi un droit de préemption.

Patrick Mathieu répond que c'est un droit de premier regard.

Frédéric Desjardins répond que c'est récent, mais que plusieurs municipalités se sont prévenues de cette option pour leur développement.

Sylvio Morin : demande c'est où pour 24^e Avenue.

Le maire répond que c'est l'avenue Champagna.

Sylvio Morin demande si c'est pour du stationnement pour les terrains de soccer.

Le maire répond qu'on a une vision plus haut et que cela pourrait être intéressant pour faire une rue.

Sylvio Morin : stationnement du Normandie, est-ce que cela est réglé.

Serge Vallée indique que c'est passé dans une séance extraordinaire.

Patrick Mathieu indique que cela a été fait avec condition de sécuriser les lieux.

Sylvio Morin demande si c'est le propriétaire du Normandie.

Les élus répondent que oui.

Sylvio Morin parle d'une roulotte, au 45, en façade d'un terrain, qui bloquait la borne fontaine. Une autre sur la 91^e Rue, qui est dans la rue et semble être utilisée, une autre dans la côte d'hôpital, dans un stationnement d'une résidence, qui est monté, qui





Ville de Beauceville

N° 5331

pourrait partir dans la côte. Monsieur Morin demande si c'est une ville de camping, si cela est permis. Il est question de sécurité aussi.

Serge Vallée répond que ce n'est pas la première fois et demande cela fait combien de temps que c'est là.

Monsieur Morin répond que oui

Sandra Bernard invite monsieur Morin à contacter l'urbanisme à ce sujet, mais elle explique que la règle générale est que l'usage de camping n'est pas permis dans les cours résidentielles, sauf peut-être de façon temporaire en période de construction.

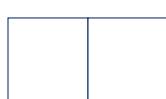
9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2025-07-8610 IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h33

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière





Ville de Beauceville

N° 5332

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 14 JUILLET 2025 À 20H03 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Patrick Mathieu, Kevin Pomerleau et Vincent Roy.

Est également présente :

Monsieur Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 Offre d'achat des lots 3 487 830, 3 487 831, 3 487 826 et 6 427 680
4. VARIA
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2025-07-8611 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

3.1 OFFRE D'ACHAT DES LOTS 3 487 830, 3 487 831, 3 487 826 ET 6 427 680

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre d'acquisition des lots 3 487 830, 3 487 831, 3 487 826 et 6 427 680 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, de la part de Louis-Charles Fillion, Mathieu Nadeau et Stéeve Provençal ou d'une société qu'ils désigneront, en date du 15 mai 2025, avec modifications en date du 27 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE leur offre a été jointe à des plans de projets confidentiels, avec deux versions de ces projets, ces documents étant protégés par les articles 22 à 24 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) (la Loi sur l'accès) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite dynamiser et développer ce secteur ;

R-2025-07-8612 IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville déclare qu'elle est intéressée par ladite offre et leur projet, sans toutefois l'accepter ;

QUE la Ville mandat Serge Vallée afin de négocier une offre selon les termes et conditions discutées avec lui en comité sous huis clos en date des présentes ;

QUE le mandat de négociation est d'une durée de 30 jours et qu'une offre modifiée devra être redéposée au conseil dans le 30 jours suivant cette période de négociation.

QUE la Ville confirme que les documents et plans demeureront confidentiels tant qu'ils seront sujets aux réserves des articles 22 à 24 de la *Loi sur l'accès* précitée ou jusqu'à ce que les promoteurs du projet ne souhaitent rendre publics ces plans.





Ville de Beauceville

N° 5333

4. VARIA

Aucun point soulevé.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2025-07-8613 IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h06

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière





Ville de Beauceville

N° 5332

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 14 JUILLET 2025 À 20H03 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Patrick Mathieu, Kevin Pomerleau et Vincent Roy.

Est également présente :

Monsieur Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 Offre d'achat des lots 3 487 830, 3 487 831, 3 487 826 et 6 427 680
4. VARIA
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2025-07-8611 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

3.1 OFFRE D'ACHAT DES LOTS 3 487 830, 3 487 831, 3 487 826 ET 6 427 680

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre d'acquisition des lots 3 487 830, 3 487 831, 3 487 826 et 6 427 680 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, de la part de Louis-Charles Fillion, Mathieu Nadeau et Stéeve Provençal ou d'une société qu'ils désigneront, en date du 15 mai 2025, avec modifications en date du 27 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE leur offre a été jointe à des plans de projets confidentiels, avec deux versions de ces projets, ces documents étant protégés par les articles 22 à 24 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) (la Loi sur l'accès) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite dynamiser et développer ce secteur ;

R-2025-07-8612 IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville déclare qu'elle est intéressée par ladite offre et leur projet, sans toutefois l'accepter ;

QUE la Ville mandat Serge Vallée afin de négocier une offre selon les termes et conditions discutées avec lui en comité sous huis clos en date des présentes ;

QUE le mandat de négociation est d'une durée de 30 jours et qu'une offre modifiée devra être redéposée au conseil dans le 30 jours suivant cette période de négociation.

QUE la Ville confirme que les documents et plans demeureront confidentiels tant qu'ils seront sujets aux réserves des articles 22 à 24 de la *Loi sur l'accès* précitée ou jusqu'à ce que les promoteurs du projet ne souhaitent rendre publics ces plans.





Ville de Beauceville

N° 5333

4. VARIA

Aucun point soulevé.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2025-07-8613 IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h06

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière





Ville de Beauceville

N° 5334

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 11 AOÛT 2025 À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux et Vincent Roy.

Sont également présentes :

Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 Adoption de procès-verbaux
 - 3.2 Dépôt d'un procès-verbal de correction
 - 3.3 Déclaration d'intérêts pécuniaires – Jérôme Pomerleau – **REPORTÉ**
 - 3.4 Dépôt des résultats d'une tenue de registre – règlement 2025-542
 - 3.5 Dépôt des résultats d'une tenue de registre – règlement 2025-544
 - 3.6 Demande à la CPTAQ – Lot 3 488 170
4. URBANISME
 - 4.1 Demande de permis PIIA – 2025-0113 – 425, boulevard Renault
 - 4.2 Demande de permis PIIA – 2025-0247 – 528, boulevard Renault
 - 4.3 Demande de permis PIIA – 2025-0278 – 117, 100^e Rue Sud
 - 4.4 Demande de dérogation mineure – 2025-3011 – 200, 118^e Rue
5. TRÉSORERIE
 - 5.1 Approbation des comptes du mois
 - 5.2 Versement à la MRC Beauce-Centre – piste cyclable
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 Approbation du plan des mesures d'urgences amendé
 - 6.2 Soutien au Club de Golf de Beauceville
 - 6.3 Transaction et quittance
 - 6.4 Demande de financement – CSMC
7. VARIA
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2025-08-8614 IL est proposé par Nicole Jacques appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec modifications.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

R-2025-08-8615 IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité, que le procès-verbal du 7 juillet 2025 et du 14 juillet 2025 soient adoptés tel que rédigés, avec la mention de la résolution numéro R-2025-07-8600, pour laquelle un numéro de





Ville de Beauceville

Nº 5335

lot avait été erronément répété et qui a été corrigé pour indiquer le numéro cité au préambule.

3.2 DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Me Sandra Bernard, greffière, dépose au conseil une copie d'un procès-verbal de correction du règlement 2025-542 en date du 18 juillet 2025, corrigeant une date erronément inscrite dans une annexe du règlement mais correctement inscrite dans le corps du règlement.

3.3 ~~DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – JÉRÔME POMERLEAU – REPORTÉE~~

3.4 DÉPÔT DES RÉSULTATS D'UNE TENUE DE REGISTRE – RÈGLEMENT 2025-542

Me Sandra Bernard, greffière, dépose les résultats de la tenue de registre concernant le règlement numéro 2025-542, pour lequel aucune signature n'a été recueillie.

3.5 DÉPÔT DES RÉSULTATS D'UNE TENUE DE REGISTRE – RÈGLEMENT 2025-544

Me Sandra Bernard, greffière, dépose les résultats de la tenue de registre concernant le règlement numéro 2025-544 pour lequel aucune signature n'a été recueillie.

3.6 DEMANDE À LA CPTAQ – LOT 3 488 170

CONSIDERANT QU'une demande d'utilisation à des fins autres que résidentielles a été déposée à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec touchant le lot 3 488 170 ;

CONSIDERANT QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale ;

CONSIDERANT QUE ce projet, étant une aire de services autoroutiers ne peut être développé ailleurs qu'en bordure de l'autoroute et qu'il n'y a donc pas d'autres espaces appropriés dans la Ville de Beauceville pour ce projet ;

R-2025-08-8616 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville recommande l'acceptation de ce projet d'utilisation à des fins autres qu'agricoles à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec touchant le lot 3 488 170 ;

QUE la Ville mandate Dominique Lamarre, directrice de l'aménagement et de la réglementation afin de transmettre l'analyse de cette demande et copie de la présente résolution à la CPTAQ.

4. URBANISME

4.1 DEMANDE DE PERMIS PIIA – 2025-0113 – 425, BOULEVARD RENAULT

CONSIDERANT la demande de permis numéro 2025-0113 pour la propriété située au 425, boulevard Renault, afin d'ajouter une remise préfabriquée ;

CONSIDERANT QUE cet immeuble est situé en zone de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et que cette demande doit être soumise au conseil ;





Ville de Beauceville

N° 5336

CONSIDERANT QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif en urbanisme qui a émis ses recommandations au conseil ;

R-2025-08-8617 IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE le Conseil accepte cette demande afin d'ajouter une remise, telle que le tout est décrit à la demande de permis 2025-0113 sur la propriété sise au 425, boulevard Renault, mais à la condition expresse que la remise ne soit pas visible à partie de la Route 173.

4.2 DEMANDE DE PERMIS PIIA – 2025-0247 – 528, BOULEVARD RENAULT

CONSIDERANT la demande de permis numéro 2025-0247 pour la propriété située au 528, boulevard Renault, afin de procéder à divers travaux, dont rénover l'escalier arrière, teindre la galerie avant, remplacer des panneaux de la clôture de la cour latérale et remplacer des fenêtres donnant sur la galerie avant ;

CONSIDERANT QUE cet immeuble est situé en zone de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et que cette demande doit être soumise au conseil ;

CONSIDERANT QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif en urbanisme qui a émis ses recommandations au conseil ;

R-2025-08-8618 IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE le Conseil accepte cette demande afin d'effectuer les travaux décrit à la demande de permis 2025-0247, sur la propriété sise au 528, boulevard Renault, mais sous réserve des conditions suivantes :

- Avec l'obligation de teindre toute la galerie avant ainsi que les treillis situés sous la galerie et ce, de la même couleur que la galerie ;
- Avec l'obligation d'installer un garde-corps uniforme et de même couleur pour les deux parties de l'escalier arrière ; le garde-corps devra être conforme au code du bâtiment pour tout l'escalier, soit 42 pouces.

4.3 DEMANDE DE PERMIS PIIA – 2025-0278 – 117, 100E RUE SUD

CONSIDERANT la demande de permis numéro 2025-0278 pour la propriété située au 117, 100^e Rue Sud, afin de construire une remise en cours arrière ;

CONSIDERANT QUE cet immeuble est situé en zone de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et que cette demande doit être soumise au conseil ;

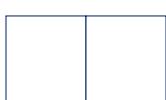
CONSIDERANT QUE la demande a été étudiée par le comité consultatif en urbanisme qui a émis ses recommandations au conseil ;

R-2025-08-8619 IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE le Conseil accepte cette demande afin de construire une remise, telle que le tout est décrit à la demande de permis 2025-0278 sur la propriété sise au 117, 100^e Rue Sud.

4.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2025-3011 – 200, 118^E RUE

CONSIDERANT QUE la Ville a reçu une demande de dérogation mineure sous le numéro 2025-3011 pour la propriété située au 200, 118^e Rue, afin d'autoriser les points suivants :





Ville de Beauceville

N° 5337

- Autoriser quatre (4) cases de stationnements alors que la norme minimale est de six (6) ;
- Autoriser que soit localisé une aire de stationnement hors-rue à 0,56 mètre de l'emprise de rue, alors que la norme minimale est de 1,50 mètre ;
- Autoriser des longueurs minimales de cases de stationnement variant de 4,5 mètres à 5,28 mètres, alors que la norme minimale est de 5,5 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions réglementaires en cause sont les articles 154, 155, 161 et 163 du Règlement de zonage numéro 2016-341 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une étude par le comité consultatif en urbanisme, qui a émis ses recommandations au conseil ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de la présentation au conseil de cette demande a été donné le 21 juillet 2025 et qu'aucune représentation n'a été fait lors de la présente séance du conseil ;

R-2025-08-8620 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette demande de dérogation mineure numéro 2025-3011, sous réserve de la condition suivante :

- Que quatre (4) pancartes pour petites voitures seulement soient installées et qu'un lignage des cases de stationnement soit réalisé à même les travaux visés par ce permis ;

QUE les autorisations visent les points suivants :

- Autoriser quatre (4) cases de stationnements alors que la norme minimale est de six (6) ;
- Autoriser que soit localisé une aire de stationnement hors-rue à 0,56 mètre de l'emprise de rue, alors que la norme minimale est de 1,50 mètre ;
- Autoriser des longueurs minimales de cases de stationnement variant de 4,5 mètres à 5,28 mètres, alors que la norme minimale est de 5,5 mètres ;

QUE les dispositions réglementaires visées par cette autorisation sont les articles 154, 155, 161 et 163 du Règlement de zonage numéro 2016-341 ;

QUE cette autorisation est valide pour une période de deux (2) ans, conformément au règlement sur les dérogations mineures en vigueur à la Ville de Beauceville.

5. TRÉSORERIE

5.1 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

R-2025-08-8621 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE le bordereau des comptes daté du 8 août 2025 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

5.2 VERSEMENT À LA MRC BEAUCE-CENTRE – PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT la création d'un fonds réservé pour le projet de piste cyclable à la Ville de Beauceville ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville affecte une partie de son excédent de fonctionnement (surplus libre) depuis 2013 à la réalisation du projet de piste cyclable ;

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux de piste cyclable et que la MRC Beauce-Centre a agi à titre de maître d'œuvre et est locataire de l'emprise du chemin de fer du





Ville de Beauceville

N° 5338

ministère des Transports et de la Mobilité Durable ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Beauce-Centre désire procéder au financement permanent des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Beauce-Centre allègue dans ses états financiers, au 31 décembre 2024, une dette de 1 807 881 \$ pour la portion des travaux de Beauceville ;

CONSIDÉRANT QU'IL reste quelques points de validation à obtenir de la MRC Beauce-Centre, suite à la résolution de la Ville de Beauceville numéro R-2025-04-8511 ;

R-2025-08-8622 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville procède au paiement sous protêt et sans aucune admission quelconque d'une somme de 1 200 000,00 \$ à la MRC Beauce-Centre afin de couvrir une partie des coûts de construction de la piste cyclable ;

QUE la Ville de Beauceville réserve tous ses droits et recours envers la MRC Beauce-Centre en lien avec ce paiement et la réclamation de la MRC Beauce-Centre au montant de 1 807 881 \$;

QUE ces sommes soient payées à même ce qui suit :

- 1 199 509,18 \$ provenant du fonds réservé pour la piste cyclable ;
- Que la solde de 490,82 \$ soit affecté au fonds réservé à la piste cyclable à partir du budget de fonctionnement 2025 ;

QUE, suivant l'obtention et la confirmation des informations à obtenir de la MRC Beauce-Centre et conditionnellement à un accord relatif au coût total des travaux réalisés pour l'aménagement de la piste cyclable, la balance du financement soit faite de manière permanente via le règlement d'emprunt de la MRC Beauce-Centre.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 APPROBATION DU PLAN DES MESURES D'URGENCES AMENDÉ

CONSIDÉRANT QUE le plan des mesures d'urgences a été adopté en 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'IL est constamment mis à jour à l'interne et qu'une nouvelle adoption officielle est pertinente ;

CONSIDÉRANT la recommandation des responsables de la sécurité civile de la Ville ;

R-2025-08-8623 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte, en ce jour, la version déposée au conseil du plan des mesures d'urgences ;

QUE la Ville mandate l'un des responsables de la sécurité civile de la Ville de Beauceville, soit Serge Vallée, directeur général ou Paul Morin, directeur des communications, afin de transmettre copie du plan adopté et de la présente résolution au ministère de la Sécurité Publique.

6.2 SOUTIEN AU CLUB DE GOLF DE BEAUCEVILLE

CONSIDÉRANT la constitution de l'OBNL dénommée « Club de golf Beauceville Inc. » ayant pour mission de développer, maintenir et rendre accessible le Club de golf de Beauceville et ses infrastructures dans une perspective d'appropriation locale et d'attractivité touristique ;





Ville de Beauceville

Nº 5339

CONSIDÉRANT QUE le Club de golf Beauceville Inc. contribue à l'amélioration et la valorisation du sport et de l'attrait touristique sur le territoire de la Ville de Beauceville ainsi qu'à son rayonnement ;

CONSIDÉRANT QUE le Club de golf Beauceville Inc. apporte une plus-value à la population de la Ville de Beauceville en termes d'activités récréatives, culturelles et sportives ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville appuie la mission du Club de golf Beauceville Inc. et a la volonté de soutenir le développement de celui-ci à l'aide d'un support financier ;

CONSIDÉRANT la demande qui a été faite par le Club de Golf de Beauceville pour du soutien financier à ses activités ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1, ci-après : LCM) énonce que la Ville est compétente en matière de culture, de loisirs et de parcs et que les objets visés par le Club de golf Beauceville Inc. s'inscrivent précisément dans ces matières ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 85 de la LCM mentionne la compétence de la Ville pour le bien-être général de sa population ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 90 de la LCM stipule que toute municipalité locale peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée à l'égard des matières prévues notamment aux articles 4 et 85 ;

R-2025-08-8624 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville octroie une aide financière de 10 000 \$ au Club de golf Beauceville Inc. afin de soutenir son développement et la mise en place de ses infrastructures ;

QUE la somme soit payée à même le budget de fonctionnement.

6.3 TRANSACTION ET QUITTANCE

CONSIDÉRANT le dossier 350-22-000118-243 ;

CONSIDÉRANT le document transaction et quittance soumis pour approbation au conseil ;

R-2025-08-8625 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette transaction et quittance dans le dossier 350-22-000118-243 ;

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général ou Mélanie Quirion, directrice-générale adjointe et trésorière, le cas échéant, afin de signer cette transaction et quittance.

6.4 DEMANDE DE FINANCEMENT – CSMC

CONSIDÉRANT QUE la Ville prépare son financement pour son projet de centre de services municipaux et communautaires ;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de faire une demande auprès de la Fédération canadienne des municipalités sur le programme Fonds municipal vert ;

R-2025-08-8626 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville fasse une demande de subvention à la FCM, comprenant un engagement à dépenser en cas d'acceptation, tel que soumis au conseil ;





Ville de Beauceville

N° 5340

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général ou Mélanie Quirion, directrice-générale adjointe et trésorière, le cas échéant, afin de signer la demande de subvention.

7. VARIA

7.1 BEAUCE ROCK

Nicole Jacques souligne la participation et la collaboration pour la circulation et elle félicite les promoteurs du projet.

7.2 PISTE CYCLABLE – RIVIÈRE CALWAY

Le maire souligne que les travaux sont retardés et que cela préoccupe la Ville. Le maire va appeler le maire de Saint-Joseph pour lui demander ce qu'il pense de cette situation, afin de collaborer avec eux pour accélérer les futurs travaux.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Daniel Rodrigue, Ferme Buroco.

Il a fait une demande pour un changement de zonage pour l'ouverture d'une carrière. Il demande un suivi.

Le maire répond qu'un des élus en a parlé et que le conseil doit se pencher sur le dossier et que le conseil va continuer d'en parler et que quelqu'un va lui revenir sur ce sujet.

Yvon Rodrigue – Ferme Buroco.

Il dit que la demande a été fait il y a quelques temps et qu'ils attendent après cette réponse et demande à quel moment la réponse viendra-t-elle ?

Il ajoute qu'il a perdu du terrain pour le pont de la rivière Calway et que leur champ a été divisé en plusieurs morceaux, ce qui le rend peu praticable et qu'ils n'entendent parler de rien et voudrait être tenus au courant s'il y aura une remise en état.

Vincent Roy demande au citoyen s'il a eu un écrit par rapport à ce qui se passe en ce moment.

Monsieur Rodrigue répond que non.

Le maire répond qu'il comprend que les délais peuvent être long.

Monsieur Daniel Rodrigue dit que la demande a été faite au début juillet.

Le maire répond que c'est l'une des premières rencontres depuis la fin juin et que tout le monde a droit à des vacances. Le maire souligne que la Ville fera un suivi sur la situation.

Jean-Marie Quirion. Activités western à Saint-Victor à chaque année. Il demande au conseil si les visiteurs pourraient voir des terrains fauchés. Il demande si on attend à l'hiver pour remplir les crevasses et galettes d'asphalte qui manquent. Il demande si les municipalités de Beauceville, Saint-Alfred et Saint-Victor pourraient s'entendre pour faire un nettoyage des abords de la 108.

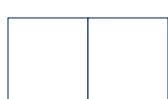
Station de vidange des roulettes, il n'y a pas de poubelle. Il indique que c'est jeté du côté du gravier.

Le maire répond que pour le foin, la Ville est aussi victime des délais, que c'est le MTQ qui s'en occupe. Il souligne que les travaux publics ont fait des fossés sur nos routes. La Ville se fait répondre qu'on attend que les travaux prévus soit faits selon le calendrier du MTQ.

Le maire souligne que les trois municipalités pourraient possiblement faire une résolution en ce sens.

Daniel Rodrigue dit que les travaux des fossés sont mieux faits, plus large et bien faits et que c'est plus propre.

Frédéric Desjardins : Véloroute.





Ville de Beauceville

Nº 5341

Il a été voir l'éboulement d'une partie de la piste et a parlé à Jonathan Bolduc. Ce dernier doutait que les travaux reprenaient avant la fin de l'année et s'attendaient à une hausse des coûts et même que cela pourrait passer à un autre endroit. Il demande quelles sont les solutions selon la Ville de Beauceville.

Le maire dit que la Ville pense faire une résolution à ce sujet, mais avant, on voulait parler avec le maire de Saint-Joseph-de-Beauce avant. Le maire veut qu'on leur demande des dates d'échéance.

Monsieur Desjardins dit que le ministère de l'Environnement pourrait aussi s'en mêler. Vincent Roy dit que les élus ont reçu une lettre informant la Ville qu'ils arrêtaient les travaux et que les plans, budget et autres étaient révisés, mais qu'on voudrait savoir combien de temps cela prendra.

Le maire répond qu'on va pousser le dossier.

Frédéric Desjardins demande, concernant le point 5.2, pourquoi le paiement est fait sous protêt.

Le maire répond qu'on n'a pas toutes les réponses à nos questions, mais qu'on a des montants qui étaient déjà prévus pour la piste cyclable et ne voulons pas retarder le dossier. On veut toutefois des informations manquantes.

Monsieur Desjardins demande si on a eu les choses prévues à la résolution d'avril.

Vincent Roy dit qu'il y a une belle ouverture et que les personnes se parlent.

Le maire indique qu'on a une très bonne collaboration de la MRC.

Sylvio Morin, piste cyclable.

Monsieur Morin dit qu'on fait un paiement du fonds de réserve et qu'on le vide et qu'une fois cela payé, le fonds est vidé. Que la balance va devoir être payé par un autre fonds.

Le maire indique que oui, on regarde nos options.

Sylvio Morin si la Ville avait estimé les coûts au-delà des sommes au fonds.

Le maire dit que les travaux se déroulent depuis longtemps, qu'il y a eu beaucoup de changement depuis tout ce temps. Que la Ville a hâte que cela se règle et qu'on a demandé un audit qui pourrait ou non avoir lieu selon les réponses que nous aurons.

Mélanie Quirion indique que certains travaux ont été retardés, ce qui a augmenté les coûts. Mais que c'est pour cela que la Ville a affecté des excédents chaque année dans son fonds réservé.

Sylvio Morin demande où sera pris la balance à payer.

Le maire souligne qu'on va regarder les différentes possibilités.

Mélanie Quirion souligne qu'une des possibilités est que la MRC a son propre règlement d'emprunt et que la Ville recevra la facture par sa quote-part.

Vincent Roy indique que tout le monde veut que le dossier se termine et ne s'étire plus.

Sylvio Morin, pont de la Calway.

Il souligne que Beauceville a perdu 100 pieds de piste, mais que ce sont des travaux du MTQ.

Il indique que c'est presque sûr que les travaux ne reprennent pas cette année et que le ministère de l'environnement va entrer dans le dossier. Le contracteur est parti et il a eu une confirmation que cela allait coûter beaucoup plus cher.

Il demande ce que la Ville peut faire de plus dans ce dossier.

Le maire répond que la Ville fera de la pression. Que les citoyens leur en parlent, ailleurs aussi, mais que leur pouvoir est politique et qu'ils doivent pousser le dossier, mais que les Beaucerons ont hâte que ce tronçon soit terminé.

Frédéric Desjardins indique que les gens disent que c'est une des plus belles pistes cyclables de la province et demande si la Ville en est consciente.

Le maire répond que oui.

Sylvio Morin dit que c'est la nature qui est intervenue dans ce cas-ci.

Jacques Légaré : Club de golf.

Ce n'est pas l'habitude de la Ville, y a-t-il quelque chose de particulier et est-ce que cela se répétera.

Le maire indique qu'on a eu une demande avec une raison particulière.

Sandra Bernard indique qu'elle invite monsieur Morin à faire une demande d'accès et qu'elle verra ce qu'elle peut lui répondre.

Sylvio Morin demande pourquoi ce n'est pas possible de savoir pourquoi.

Le maire dit que la Ville a aidé d'autres organisme.





Ville de Beauceville

N° 5342

Vincent Roy dit qu'on va lui revenir avec l'information.

Jacques Légaré, demande de dérogation, est-ce que c'est un commerce ?
Le maire répond que c'est un logement, dans une rue qui n'est pas très large.

Sylvio Morin, CPTAQ, à quel épisode en sommes-nous ?
Le maire répond que c'est la fin du processus pour la Ville.
Sandra Bernard explique les étapes sommaires du processus, changement de schéma,
changement du règlement de zonage et ensuite, demande à la CPTAQ qui doit être

Monsieur Rodrigue : il demande qui est à l'origine de cette demande à la CPTAQ.
Le maire et Sylvio Morin répond que c'est Yohan Murray.

Monsieur Fournier, pour la demande de dérogation mineure.
Pour la demande de dérogation mineure, il demande où est-ce que cela va aller.
Le maire répond que le conseil fait avancer ce projet le plus vite qu'il le peut.
Sandra souligne que la résolution serait sortie dans les prochains jours et qu'ensuite,
un permis pourrait être émis avec cette dérogation mineure.
Le maire demande si c'est bien un quatre logements.
Monsieur Fournier explique que oui et que leur demande visait le stationnement.
Le maire lui indique qu'il y a d'autres terrains à développer dans la Ville.

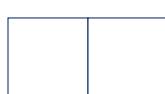
9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2025-08-8627 IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h23.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière





Ville de Beauceville

N° 5343

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 18 AOÛT 2025 À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers Jérôme Pomerleau, Patrick Mathieu, Kevin Pomerleau et Vincent Roy.

Est également présente :

Madame Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires – Jérôme Pomerleau
 - 3.2 Offre d'achat sur la 9^e Avenue – lots 3 487 764, partie du lot 3 487 825 et partie du lot 5 020 431 – **REPORTÉE**
4. TRAVAUX PUBLICS
 - 4.1 Octroi du contrat de réfection du rang de La Plée
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1 Soutien et engagement – projet de la Corporation du Quartier de la Débâcle de Beauceville
 - 5.2 Piste cyclable – rivière Calway – **REPORTÉE**
6. VARIA
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2025-08-8628 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

3.1 DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – JÉRÔME POMERLEAU

Jérôme Pomerleau, conseiller du district 2, dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires datée du 1^{er} juillet 2025 au conseil, conformément des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2).

3.2 OFFRE D'ACHAT SUR LA 9^E AVENUE – LOTS 3 487 764, PARTIE DU LOT 3 487 825 ET PARTIE DU LOT 5 020 431 – **REPORTÉE**

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 OCTROI DU CONTRAT DE RÉFECTON DU RANG DE LA PLÉE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offre pour réaliser un projet de réfection du rang de La Plée ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues ;





Ville de Beauceville

N° 5344

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme est celle de Excavations JMG (2024) Inc. ;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur au projet ;

R-2025-08-8629 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le contrat de réfection du rang de La Plée à l'entreprise Excavations JMG (2024) Inc., pour la somme de 1 973 347,61 \$, toutes les taxes étant incluses ;

QUE les sommes requises seront payées comme suit :

- En partie par le fonds des carrières et sablières ;
- En partie par la subvention PAVL
- En partie par le règlement d'emprunt numéro 2025-542, sous réserve de son entrée en vigueur.

QUE Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 SOUTIEN ET ENGAGEMENT – PROJET DE LA CORPORATION DU QUARTIER DE LA DÉBÂCLE DE BEAUCEVILLE

CONSIDÉRANT la constitution de l'OBNL dénommée « Corporation du Quartier de la débâcle de Beauceville » (ci-après la Corporation) ayant pour mission de développer, maintenir et rendre accessible le quartier et ses infrastructures dans une perspective d'appropriation locale et d'attractivité touristique en lien avec les inondations de la rivière Chaudière ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation contribuera à l'amélioration et la valorisation de la culture, du patrimoine et de l'attrait touristique sur le territoire de la Ville de Beauceville ainsi qu'à son rayonnement ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation apportera une plus-value à la population de la Ville de Beauceville en termes d'activités récréatives, culturelles et éducatives ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville appuie la mission de la Corporation et a la volonté de soutenir le développement de celle-ci à l'aide d'un support financier et technique ;

CONSIDÉRANT l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1, ci-après : LCM) énonce que la Ville est compétente en matière de culture, de loisirs et de parcs et que les objets visés par la Corporation s'inscrivent précisément dans ces matières ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 85 de la LCM mentionne la compétence de la Ville pour le bien-être général de sa population ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 90 de la LCM stipule que toute municipalité locale peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée à l'égard des matières prévues notamment aux articles 4 et 85 ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation souhaite demander à la MRC Beauce-Centre d'appliquer pour une demande de subvention dans le programme d'ententes en patrimoine (PEP), volet 4.1, en partenariat avec le milieu municipal, pour un projet impliquant une contribution de la Corporation d'un montant de 30 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière au ministère de la Culture et des communications sera d'une somme de 15 000 \$;

R-2025-08-8630 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à octroyer une aide financière de 15 000,00 \$ à la Corporation du Quartier de la débâcle de Beauceville afin de soutenir son développement et la mise en place de ses infrastructures dans le cadre du programme d'ententes en patrimoine (PEP) du ministère de la Culture et des Communications ;





Ville de Beauceville

N° 5345

QUE la Ville de Beauceville s'engage à adopter un règlement pour la mise en œuvre d'un programme municipal ;

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, ou Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, afin de signer le document Conditions d'octroi de l'aide financière ;

QUE les sommes qui seront requises seront payées à même le budget de fonctionnement.

5.2 PISTE CYCLABLE – RIVIÈRE CALWAY – REPORTÉE

6. VARIA

Aucun point soulevé.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2025-08-8631 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h22

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière





Ville de Beauceville

N° 5346

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE MARDI 2 SEPTEMBRE 2025 À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau, Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE

- 3.1 Adoption de procès-verbaux
- 3.2 Acquisition du lot 3 487 483
- 3.3 Vente du lot 3 490 467
- 3.4 Servitude en faveur d'Hydro-Québec dans la 183^e Rue
- 3.5 Avis de motion – Règlement numéro 2025-545 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341
- 3.6 Adoption du premier projet du Règlement numéro 2025-545 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341
- 3.7 Avis de motion et projet du règlement numéro 2025-546 modifiant le règlement RM-SQ-03 (2021-442 – Sécurité, paix et ordre)
- 3.8 Adoption du second projet du règlement numéro 2025-543 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341

4. URBANISME

- 4.1 Nomination des membres citoyens du comité consultatif en urbanisme
- 4.2 Demande de permis – PIIA – 2025-0285, 262, avenue Lambert
- 4.3 Demande de permis – PIIA – 2025-0305, 606, 9^e Avenue
- 4.4 Demande de permis – PIIA – 2025-0211, 224, 6^e Avenue – **REPORTÉE**
- 4.5 Demande de modification du schéma d'aménagement
- 4.6 Demande de modification du schéma d'aménagement – 643, route du Golf – **ANNULÉE**
- 4.7 Demande à la CPTAQ – Lot 5 096 778 – **REPORTÉE**
- 4.8 Demande à la CPTAQ – Dossier Ferme Adrien Poulin et Fils Inc.

5. TRAVAUX PUBLICS

- 5.1 Mandat d'achat de produits chimiques UMQ – Alun en vrac
- 5.2 Débroussaillage – saison 2025

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Approbation des comptes du mois

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2025-09-8632 IL est proposé par Nicole Jacques appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à





Ville de Beauceville

N° 5347

l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec modifications.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

R-2025-09-8633

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité, que le procès-verbal du 11 août 2025 et du 18 août 2025 soient adoptés tel que rédigés.

3.2 ACQUISITION DU LOT 3 487 483

CONSIDERANT QUE la Ville souhaite acquérir le lot 3 487 483, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce ;

CONSIDERANT le projet d'acte reçu de l'étude de Me Samuel Plante, notaire ;

R-2025-09-8634

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville achète le lot 3 487 483, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, de Parkland Fuel Corporation, pour la somme de 1 000,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer cet acte de vente et ses documents accessoires ;

QUE les sommes requises soient payées à même le budget de fonctionnement.

3.3 VENTE DU LOT 3 490 467

CONSIDERANT QUE la Ville souhaite vendre le lot 3 490 467 en faveur de monsieur Robert Boucher ;

CONSIDERANT QUE cet immeuble est depuis longtemps intégré au rôle de sa propriété, mais était en partie un ancien chemin public ;

CONSIDERANT le projet d'acte reçu de l'étude de Me Samuel Plante, notaire ;

R-2025-09-8635

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville ferme officiellement cette partie de chemin public inutilisée depuis plusieurs décennies ;

QUE la Ville retire le lot 3 490 467 du domaine public ;

QUE la Ville vende le lot 3 490 467, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, en faveur de Robert Boucher, selon les modalités prévues à l'acte de vente soumis ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer cet acte de vente et ses documents accessoires.

3.4 SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC DANS LA 183^E RUE

CONSIDERANT QUE la Ville souhaite concrétiser les services d'utilité publiques requis dans la 183^e Rue et qu'Hydro-Québec a besoin d'une servitude en front de





Ville de Beauceville

Nº 5348

chemin à cet effet ;

CONSIDERANT le projet d'acte reçu de l'étude de Me Samuel Plante, notaire, ainsi que le plan et la description technique soumis ;

R-2025-09-8636 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville consent à la servitude en faveur d'Hydro-Québec sur des parties des lots 6 573 294 et 6 620 779 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer cet acte de vente et ses documents accessoires ;

QUE les sommes requises soient payées à même le budget de fonctionnement.

3.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-545 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-341

Patrick Mathieu donne un avis de motion que le règlement numéro 2025-545 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341 sera adopté à une séance ultérieure.

Ce règlement a pour objectif afin d'ajouter l'usage *Habitation bifamiliale isolée* à la zone 218-H.

3.6 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-545 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-341

CONSIDERANT que la Ville souhaite ajouter l'usage *Habitation bifamiliale isolée* à la zone 218-H ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 2025-545 transmis au conseil ;

R-2025-09-8637 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le premier projet du règlement numéro 2025-545 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341 ;

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, afin de fixer une date pour la tenue d'une consultation publique sur ce projet de règlement.

3.7 AVIS DE MOTION ET PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-546 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RM-SQ-03 (2021-442 – SÉCURITÉ, PAIX ET ORDRE)

Vincent Roy donne un avis de motion du règlement numéro 2025-546 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RM-SQ-03 (2021-442 – SÉCURITÉ, PAIX ET ORDRE) qui sera adopté à une prochaine séance.

Ce règlement a pour objectif d'ajouter une infraction qui avait été oubliée lors de l'adoption de ce règlement harmonisé, qui est présente dans le reste des versions adoptées sur le territoire de la MRC Beauce-Centre.

Vincent Roy dépose une copie de ce projet de règlement au conseil.

3.8 ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-543 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-341





Ville de Beauceville

N° 5349

CONSIDERANT QU'un avis de motion du règlement 2025-543 a été donné le 7 juillet 2025 ;

CONSIDERANT QU'un premier projet du règlement 2025-543 a été adopté le 7 juillet 2025 ;

CONSIDERANT QU'une séance de consultation publique tenue le 28 août 2025 a été tenue, au cours de laquelle une modification a été proposée au projet du règlement et intégré au second projet de règlement ;

CONSIDERANT QUE le second projet de ce règlement a été transmis au conseil qui a pu émettre ses commentaires ;

R-2025-09-8638 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la ville adopte le second projet du Règlement numéro 2025-543 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341 ;

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, afin de publier l'avis requis afin de donner l'opportunité aux personnes intéressées de demander la tenue d'un registre sur ce projet de règlement.

4. URBANISME

4.1 NOMINATION DES MEMBRES CITOYENS DU COMITE CONSULTATIF EN URBANISME

CONSIDERANT QUE le mandat des membres citoyens du comité consultatif en urbanisme est venu à l'échéance ;

CONSIDERANT QUE les membres actuels souhaitent tous être de retour ;

CONSIDERANT QU'il est opportun que tous les membres ne viennent pas à l'échéance la même année ;

R-2025-09-8639 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville nomme madame Lyne Beaulieu pour un mandat d'une durée d'un (1) an ;

QUE la Ville nomme messieurs Daniel Labbé et Michel De Roy pour un mandat de deux (2) ans.

4.2 DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 2025-0285, 262, AVENUE LAMBERT

CONSIDERANT la demande de permis reçue numéro 2025-0285, pour la propriété située au 262, avenue Lambert, ayant pour objet le remplacement du revêtement de toiture actuel par une tôle galvalume de style ancestral à joint pincé ;

CONSIDERANT QUE cette propriété est située dans une zone de plan d'implantation et d'intégration architecturale et que ces demandes doivent être soumises au conseil ;

CONSIDERANT QUE cette demande a été soumise au comité consultatif en urbanisme, qui a émis ses recommandations ;

R-2025-09-8640 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil accepte cette demande de permis, tel que soumise à la demande 2025-0285, pour des travaux de remplacement du revêtement de toiture actuel par une tôle galvalume de style ancestral à joint pincé.





Ville de Beauceville

N° 5350

4.3 DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 2025-0305, 606, 9^E AVENUE

CONSIDERANT la demande de permis reçue numéro 2025-0305, pour la propriété située au 606, 9^e Avenue, ayant pour objet le remplacement de la porte extérieure blanche sur la façade du côté droit (donnant sur l'aire de stationnement) par une porte en aluminium double de même couleur avec fenêtre ainsi que de peindre le revêtement extérieur CanExcel du bâtiment de couleur bleu pâle avec une peinture conçue à cet effet ;

CONSIDERANT QUE cette propriété est située dans une zone de plan d'implantation et d'intégration architecturale et que ces demandes doivent être soumises au conseil ;

CONSIDERANT QUE cette demande a été soumise au comité consultatif en urbanisme, qui a émis ses recommandations ;

R-2025-09-8641 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil accepte cette demande de permis, tel que soumise à la demande 2025-0305, pour des travaux de remplacement de la porte extérieure blanche sur la façade du côté droit (donnant sur l'aire de stationnement) par une porte en aluminium double de même couleur avec fenêtre ainsi que de peindre le revêtement extérieur CanExcel du bâtiment de couleur bleu pâle avec une peinture conçue à cet effet.

4.4 DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 2025-0211, 224, 6^E AVENUE – REPORTÉE

4.5 DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la MRC Beauce-Centre a déclaré son intention d'entreprendre la révision de son *Schéma d'aménagement et de développement* à compter de l'hiver 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la Ville de Beauceville, l'on retrouve des commerces ou industries situés dans des îlots déstructurés de la zone agricole, le long d'axes routiers principaux tels que la route du Président-Kennedy et la Route 108, qui ne bénéficient pas de droits acquis ou d'une autorisation pour une utilisation autre qu'agricole de la *Commission de protection du territoire agricole* ;

CONSIDÉRANT QUE ces commerces et industries participent à la vitalité économique de notre territoire ;

CONSIDÉRANT QU'en étant situé à l'intérieur d'îlots déstructurés déjà identifiés au *Schéma d'aménagement et de développement* révisé de la MRC, ces commerces et industries n'augmentent pas les contraintes à la pleine jouissance et au développement du territoire agricole pour les activités agricoles ;

CONSIDÉRANT toute la superficie de zone blanche qui est désormais située en zone inondable et, par conséquent, non construisible ;

CONSIDERANT la volonté de la ville de mettre en valeur les espaces situés le long de nos axes principaux mais hors de la zone inondable ;

R-2025-09-8642 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville demande à la MRC Beauce-Centre qu'elle étudie toutes les options possibles afin d'intégrer et d'autoriser ces commerces et industries déjà existants dans nos îlots déstructurés de la zone agricole au nouveau schéma d'aménagement et de développement en cours de révision.





Ville de Beauceville

N° 5351

4.6 ~~DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT – 643, ROUTE DU GOLF – ANNULÉE~~

4.7 ~~DEMANDE À LA CPTAQ – LOT 5 096 778 – REPORTÉE~~

4.8 DEMANDE À LA CPTAQ – DOSSIER FERME ADRIEN POULIN ET FILS INC.

CONSIDERANT QU'une demande d'autorisation d'aliénation et de lotissement a été présentée à la CPTAQ sur une partie du lot 4 061 114 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce ;

CONSIDERANT QUE la Ville doit se prononcer sur cette demande ;

CONSIDERANT QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale ;

CONSIDERANT QUE cet immeuble est situé près des immeubles actuels du demandeur, qui souhaite agrandir son exploitation d'acériculture à la plus petite distance possible, donc, par souci d'efficacité ;

R-2025-09-8643 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville appuie cette demande d'autorisation d'aliénation et de lotissement à la CPTAQ ;

QUE la Ville mandate Dominique Lamarre, directrice de l'urbanisme par intérim, afin de signer le formulaire requis et transmettre copie de la présente résolution.

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – APPEL D'OFFRES # CHI-20262027

ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de cinq (5) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Chlore gazeux 907.2 kg et 68 kg - Hydroxyde de sodium en contenant - Silicate de sodium N en vrac, en tête de 1000 litres, ou baril de 200 kg.liq. - Sulfate d'aluminium - Sulfate ferrique - Hydroxyde de sodium en vrac ainsi qu'un avis d'intention pour un achat regroupé de chaux calcique en vrac ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens ;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujetti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du sulfate d'aluminium ;





Ville de Beauceville

Nº 5352

R-2025-09-8644

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE la Municipalité (ou MRC ou Régie) confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20262027 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de sulfate d'aluminium pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offre ;

QUE la Municipalité (ou MRC ou Régie) confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres, ou un avis d'intention le cas échéant, pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027 ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité (ou MRC ou Régie) s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée ;

QUE la Municipalité (ou MRC ou Régie) confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité (ou MRC ou Régie) s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE la Municipalité (ou MRC ou Régie) reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer et transmettre les documents requis afin d'exécuter la présente résolution.

5.2 RATIFICATION DU MANDAT DE DÉBROUSSAILLAGE

CONSIDERANT QU'un mandat de débroussaillage a été donné pour la dernière saison ;

CONSIDERANT QUE le mandat a finalement coûté la somme totale de 27 000,00 \$, plus les taxes applicables ;

R-2025-09-8645

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville ratifie et autorise ce contrat en faveur de 9114-3917 Québec Inc., au montant total de 27 000,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la somme requise soit payée à même le budget de fonctionnement ;

QUE Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer tout document requis à cet effet.

6. TRÉSORERIE

6.1 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

R-2025-09-8646

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à





Ville de Beauceville

N° 5353

l'unanimité ;

QUE le bordereau des comptes daté du 29 août 2025 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8. VARIA

8.1 Boulangerie

Nicole Jacques souligne la présence de la boulangerie et les félicitent.

8.2 Travaux dasphaltage de la 181^e Rue

Kevin Pomerleau rappelle aux gens dans la salle et en ligne que l'asphaltage de la 181^e Rue débute le 3 septembre et que quelques détours sont à prévoir.

8.3 Course automobile

Patrick Mathieu souligne les accomplissements de la famille Côté, Caron, Mathieu, Grondin, St-Hilaire, qui font de la course automobile dans leur division respective et souligne également leur excellence.

Kevin Pomerleau souligne que le 13 septembre, il y a un événement extérieur Monster Truck à Frampton, ce qui est bien et dans notre région et qui sera spectaculaire.

Patrick Mathieu souhaite une belle rentrée aux étudiants.

14 septembre, déjeuner pour Alain Doyon, à la salle des Chevaliers de Colomb.

Le maire souligne l'entrée scolaire des jeunes, qui étudient ici et ailleurs et leur souhaite de ne pas lâcher.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Paul Bernard.

En 2018, ils ont dissous la Corporation de l'île Ronde et qu'un mandat a été donné à Paule Veilleux à ce moment, qui a créé une œuvre de 18 pieds.

Il demande une date où l'œuvre et l'endroit stratégique sera installé.

Serge Vallée répond qu'il a fixé une rencontre avec madame Veilleux et que les inondations et les règles gouvernementales nous limitent sur les emplacements. Il doit discuter avec elle et décider avec elle de l'endroit idéal en respectant les contraintes.

Monsieur Bernard propose la descente de la piste cyclable au centre de la Ville.

Le maire indique qu'il est d'accord et demande au directeur général si nous avons le budget.

Serge Vallée répond que c'est plus dispendieux que cela avait été projeté. Mais la première question est l'endroit où elle sera installée.

Stéphane Savard : le Monster Truck à venir serait à Vallée-Jonction.

Il demande pourquoi on parle de l'électricité de la 183^e Rue maintenant alors qu'il en parle depuis qu'il a acheté.

Le maire dit qu'il ne sait pas quand la demande a été faite.

Serge Vallée dit que nous avons réussi à rattraper la balle et que c'est complexe.

Stéphane Savard demande s'il a besoin d'un permis pour faire une terrasse.

Serge Vallée répond d'appeler le service d'urbanisme.

Stéphane Savard demande c'est quoi les conséquences.

Serge Vallée répond que c'est un arrêt des travaux. Que lui-même fait des demandes





Ville de Beauceville

Nº 5354

de permis pour ne pas avoir de problèmes plus tard.

Sandra Bernard explique que c'est souvent lors des ventes qu'on réalise la ou les problématiques et que cela empêche la vente ou change le prix de vente.

Monsieur Savard demande si c'est quelqu'un qui travaille pour la Ville qui fait cela, qu'est-ce que cela fait.

Serge Vallée invite monsieur Savard à déposer une plainte s'il soupçonne quelque chose.

Jean Bolduc. Il demande où en est la Ville avec le nouvel hôtel de Ville.

Serge Vallée répond qu'une équipe de projet est là-dessus et qu'une consultation publique est à prévoir, mais qu'un plan de blocage est fait. Qu'il a donné un mandat pour des études techniques, qui se sont terminées cet été. Nous devons changer de professionnel, mais cela devrait aller assez vite. Nous irons ensuite en appel d'offres pour réaliser les plans et devis.

Cela va mieux maintenant pour aller aux plans et devis. Il s'attendait à 2-3 mois pour l'étude qui en a pris finalement 6 mois.

Jean Bolduc : 181^e Rue, lors de pluies, le gravier descend jusqu'au boulevard. Il constate les bordures et autres que la Ville a faites, mais que la Ville pourrait contacter les propriétaires.

Le maire dit qu'on se penche là-dessus et qu'on veut regarder notre règlementation à ce sujet.

Kevin Pomerleau indique que la Ville a toujours été légère sur l'application de notre règlementation, alors que les entreprises devraient gérer leur eau, ce qui n'est pas le cas ici. Il dit qu'on ne doit pas non plus être sauvage avec les entreprises déjà construites.

Le maire souligne qu'on se penche sur cela pour trouver une solution.

Xavier Mathieu, il a demandé un permis de construction il y a 6 mois. La personne en face a construit quand même, il demande que la Ville trouve une alternative et des solutions.

Le maire dit que le conseil va en discuter en comité.

Monsieur Mathieu dit que son voisin d'en face dit que tout le monde se lance la balle. Serge Vallée indique que la rue n'appartient pas à la Ville et que notre règlement demande un rond de virage.

Monsieur Mathieu dit qu'il y a 22 rues comme cela à Beauceville.

Serge Vallée demande aux citoyens s'il doit ramener les choses dans l'ordre, mais qu'il doit trouver une alternative sans aller contre le MAMH, le schéma d'aménagement et nos règlements.

Monsieur Mathieu demande qu'est-ce qui n'avance pas.

Serge Vallée explique que nous n'avons pas tous les accords.

Serge Vallée ajoute qu'on doit en plus parler d'Hydro-Québec.

Nicolas Mathieu souligne que la Ville a pris un droit de préemption sur le terrain touché.

Serge Vallée dit que les permis qui ont été donnés sur cette rue n'auraient pas dû être donné.

Le maire demande quand ce dossier-là sera réglé. Le maire demande s'ils peuvent dire non. Il demande si on connaît le délai de règlement, si on pourrait donner le feu vert pour un permis.

Nicolas Mathieu dit qu'il va se construire sur sa rue. Il demande que le dossier avance. Serge Vallée souligne que la Ville a beaucoup de terrain blanc non construisible et qu'il veut que les terrains blancs se bâtissent.

Serge Vallée dit que les travaux de cette nouvelle résidence pourront continuer le jour où la rue sera conforme, mais qu'il ne veut pas mettre personne dans le trouble.

Le maire est d'accord avec une rencontre avec tout le monde.

Monsieur David Mathieu est d'accord.

Serge Vallée souligne que tous les acteurs doivent souhaiter être présents aussi.

Sylvio Morin. Il demande s'il a bien compris, c'est l'ancien Ultramar.

Kevin Pomerleau confirme que c'est bien lui.

Sylvio Morin. Schéma d'aménagement, îlot. Peut-il avoir un exemple d'îlot.





Ville de Beauceville

N° 5355

Le maire répond dans le bas de l'autoroute, en bas de la route du Golf.
Patrick Mathieu dit que c'est hors du périmètre urbain, que c'est des droits acquis pour lesquels la CPTAQ peut revenir.
Serge Vallée explique qu'il n'est pas là pour pourchasser les gens.
Kevin Pomerleau explique qu'une personne pourrait être ciblée pour se faire faire une plainte.

Sylvio Morin. Les autres membres du CCU, qui sont-ils ?
Patrick Mathieu énumère les personnes impliquées.

Sylvio Morin. Le débroussaillage, est-ce que c'est plus cher ou sur l'estimation.
Serge confirme qu'on est près de l'estimation.

Sylvio Morin demande, quant aux sculptures... s'il y en a bien trois.
Le conseil confirme qu'il y en a quatre.

Frédéric Desjardins. Il demande comment ça marche pour les droits acquis en îlots déstructuré.
Le conseil lui répond que l'entreprise doit être là depuis très longtemps qu'il est là pour en avoir.

Frédéric Desjardins. Il demande ce que cela veut dire le début de la modification du schéma d'aménagement.

Monsieur Desjardins indique que le schéma a été commencé et combien de temps.
Le maire répond que c'est difficile de donner une date.
Serge Vallée explique que c'est 2 à 3 ans.

Sylvio Morin demande si la Ville a vu le plan final du gouvernement pour la zone inondable.
Serge Vallée s'attend à mars 2026, lors de l'entrée en vigueur.

Frédéric Desjardins. Groupe Matra quitte le territoire de Beauceville. Comment la Ville pense convaincre des entreprises de rester là pour éviter de les perdre.
Le maire dit qu'on va continuer ce qu'on fait là et faire des suivis.

Frédéric Desjardins. Prochaine réunion, est-ce que nous aurons des indications pour les prochaines élections.
Le maire dit probablement.
Patrick Mathieu dit que ce sera à partir du 19 septembre, mais qu'il demeure dans la même tendance qu'il avait déjà annoncé.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2025-09-8647

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h35

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière





Ville de Beauceville

N° 5356

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025 À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Patrick Mathieu et Kevin Pomerleau.

Est également présente :

Monsieur Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 Offre d'achat sur la 183^e Rue – lot 6 573 296
4. VARIA
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2025-09-8648 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

3.1 OFFRE D'ACHAT SUR LA 183^e RUE – LOT 6 573 296

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre d'achat en date du 1^{er} septembre 2025 et modifiée en date du 2 septembre 2025 par courriel concernant le lot 6 573 296, sur la 183^e Rue ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est en accord avec la proposition soumise ;

R-2025-09-8649 IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette offre d'achat du lot 6 573 296 par Groupe KMDJ Inc., aux prix et conditions indiquées à leur offre d'achat ;

QUE la Ville mandatera des signataires à cet acte lorsqu'un projet d'acte notarié conforme à cette offre lui aura été soumis.

4. VARIA

Aucun point soulevé.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE





Ville de Beauceville

N° 5357

R-2025-09-8650

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 19h33

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière

Version administrative





Ville de Beauceville

N° 5358

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025 À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire suppléant Patrick Mathieu ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Kevin Pomerleau et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire suppléant, Patrick Mathieu.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE

- 3.1 Modification à la résolution R-2025-09-8634
- 3.2 Adoption du Règlement numéro 2025-534 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341
- 3.3 Adoption du Règlement numéro 2025-538 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341
- 3.4 Adoption du Règlement numéro 2025-543 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341
- 3.5 Adoption du second projet du Règlement 2025-545 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341
- 3.6 Adoption du règlement numéro 2025-546 modifiant le règlement RM-SQ-03 (2021-442 – Sécurité, paix et ordre)
- 3.7 Mandat en vente pour non-paiement de taxes
- 3.8 Mandat d'achat d'immeubles vendus pour non-paiement de taxes
- 3.9 Rémunération du personnel électoral – élections 2025 et suivantes
- 3.10 Modification au calendrier des séances 2025
- 3.11 Offre d'achat ~~lot 6 573 295 – 183^e Rue~~ – **REPORTÉE**

4. URBANISME

- 4.1 CPTAQ ~~dossier 450450 – lot 5 096 778~~ – **REPORTÉE**

5. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- 5.1 Lettre d'entente – convention collective des pompiers
- 5.2 Adoption du projet de schéma de couverture de risques révisé 2025-2035 (3^e génération) de la MRC de Beauce-Centre

6. TRAVAUX PUBLICS

- 6.1 Demande de subvention PAVL – rang Saint-Joseph – volet redressement/sécurisation
- 6.2 Demande de subvention PAVL – rang Saint-Joseph – volet soutien
- 6.3 ~~Mandat SEOAO – acquisition d'un souffleur~~ – **REPORTÉE**

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 7.1 Contrat de services d'architecture – CSMC

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Patrick Mathieu, maire suppléant, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR





Ville de Beauceville

N° 5359

R-2025-09-8651

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec modifications.

3. GREFFE

3.1 MODIFICATION À LA RÉSOLUTION R-2025-09-8634

CONSIDERANT la résolution adoptée sous le numéro R-2025-09-8634 pour l'acquisition du lot 3 487 483 ;

CONSIDERANT QUE l'étude du notaire Samuel Plante a soumis au conseil une modification à l'acte de vente ;

R-2025-09-8652

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte ce nouveau projet d'acte de vente de Corporation Parkland / Parkland Corporation, tel que soumis par Me Samuel Plante, notaire ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer cet acte de vente et ses documents accessoires ;

QUE les sommes requises soient payées à même le budget de fonctionnement.

3.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-534 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-341

CONSIDERANT QU'un avis de motion du règlement 2025-534 a été donné le 7 avril 2025 ;

CONSIDERANT QUE le premier projet de ce règlement a été adopté le 3 mars 2025 ;

CONSIDERANT QU'une consultation publique sur ce projet de règlement a été tenue le 2 juillet 2025 ;

CONSIDERANT QUE le second projet de ce règlement a été adopté le 7 juillet 2025 ;

R-2025-09-8653

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le règlement numéro 2025-534 modifiant le règlement de zonage 2016-341 ;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

3.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-538 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-341

CONSIDERANT QU'un avis de motion du règlement 2025-538 a été donné le 20 mai 2025 ;

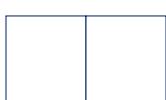
CONSIDERANT QUE le premier projet de ce règlement a été adopté le 5 mai 2025 ;

CONSIDERANT QU'une consultation publique sur ce projet de règlement a été tenue le 2 juillet 2025 ;

CONSIDERANT QUE le second projet de ce règlement a été adopté le 7 juillet 2025 ;

R-2025-09-8654

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;





Ville de Beauceville

N° 5360

QUE la Ville adopte le règlement numéro 2025-538 modifiant le règlement de zonage 2016-341 ;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

3.4 ADOPTION DU REGLEMENT NUMÉRO 2025-543 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-341

CONSIDERANT QU'un avis de motion du règlement 2025-543 a été donné en date du 7 juillet 2025 ;

CONSIDERANT QU'une séance de consultation publique a été tenue sur ce projet de règlement en date du 28 août 2025 ;

CONSIDERANT QU'un second projet avec modifications a été adopté en date du 2 septembre 2025 ;

CONSIDERANT QU'un avis aux personnes habiles à voter a été donné afin de recueillir des demandes pour la tenue d'un registre et qu'aucune demande n'a été reçue à la date indiquée ;

R-2025-09-8655 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le règlement numéro 2025-543 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341 ;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

3.5 ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-545 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-341

CONSIDERANT QU'un avis de motion du règlement 2025-545 a été donné en date du 2 septembre 2025 ;

Considérant que le premier projet de ce règlement a été adopté le 2 septembre 2025 ;

CONSIDERANT QU'une consultation publique a été tenue sur ce projet de règlement en date du 15 septembre 2025 ;

R-2025-09-8656 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ;

QUE la Ville adopte le second projet de règlement numéro 2025-545 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341.

3.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-546 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RM-SQ-03 (2021-442 – SÉCURITÉ, PAIX ET ORDRE)

CONSIDERANT QU'un avis de motion du règlement numéro 2025-546 a été donné en date du 2 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de ce règlement a également été déposé en date du 2 septembre 2025 ;

R-2025-09-8657 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ;

QUE la Ville adopte le règlement numéro 2025-546 modifiant le règlement RM-SQ-03 (2021-442 – Sécurité, paix et ordre) ;





Ville de Beauceville

N° 5361

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

3.7 MANDAT EN VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

CONSIDERANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées proposée par la trésorière ;

CONSIDERANT QUE le conseil a pris connaissance de cette liste ;

R-2025-09-8658 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

D'ORDONNER à Me Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, ou, à défaut, à madame Mélissa Rodrigue, greffière adjointe, conformément aux articles 512 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles qui ne font pas l'objet d'entente de paiement, de séquestre judiciaire ou d'un autre type de poursuite et apparaissant au sommaire de l'état des taxes impayées au 15 septembre 2025 pour tous les immeubles ayant des soldes impayés pour l'année fiscale 2023, pour l'ensemble des sommes, intérêts, frais et pénalités applicables et ce, pour défaut de paiement des taxes municipales. Cette vente aura lieu à l'enchère publique le 26 novembre 2025, à 14h00, à la salle du conseil située au 540, boulevard Renault, à Beauceville ;

QUE les immeubles devant être vendus à l'enchère publique sont les suivants et il sera procédé à leur vente pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* :

| | Matricule | Adresses |
|----|--------------|--|
| 1. | 7922-89-2126 | 54, avenue Lambert, Beauceville |
| 2. | 8016-64-6992 | 469, Route 108, Beauceville |
| 3. | 8319-71-4586 | 102, 129 ^e Rue, Beauceville |

3.8 MANDAT D'ACHAT D'IMMEUBLES VENDUS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté Me Sandra Bernard, greffière, ou Mélissa Rodrigue, greffière adjointe afin de procéder à la vente d'un certain nombre d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville pourrait souhaiter acquérir l'un ou plusieurs de ces immeubles lors de la vente à venir le 26 novembre 2025 ;

R-2025-09-8659 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ;

QUE la Ville nomme Mélanie Quirion, trésorière et directrice générale adjointe, ou Serge Vallée, directeur général, le cas échéant, afin de se porter acquéreur au nom de la Ville de Beauceville, d'un ou de plusieurs immeubles qui seront mis en vente lors de la vente aux enchères prévue le 26 novembre 2025 dans le cas des immeubles à vendre pour non-paiement de taxes, aux conditions qu'elle jugera acceptables.

3.9 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – ÉLECTIONS 2025 ET SUIVANTES

CONSIDERANT les élections municipales générales de 2025 ;

CONSIDERANT QUE la rémunération du personnel électoral n'a pas été revue depuis 2017 ;





Ville de Beauceville

N° 5362

CONSIDERANT QUE certains postes sont occupés par du personnel déjà à l'emploi de la Ville et que, parfois, une nomination extérieure est requise ;

R-2025-09-8660 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la rémunération du personnel électoral est prévue comme suit, pour l'élection générale du 2 novembre 2025 :

| Fonction | Rémunération 2025 |
|--|---|
| Présidente d'élection à l'emploi de la Ville de Beauceville – pour la tenue d'élection | 2000,00 \$, plus 0,50 \$ par électeur visé |
| Présidente d'élection à l'emploi de la Ville de Beauceville – si un scrutin a lieu, par jour de vote par anticipation, vote au bureau du président d'élection et jour du scrutin | 400,00 \$ / jour |
| Présidente d'élection – si nommée en-dehors des employés courants de la Ville de Beauceville | 35,00 \$ / heure |
| Secrétaire d'élection – à l'emploi de la Ville | 75,0 % de la rémunération du président d'élection |
| Secrétaire d'élection – si nommée en-dehors des employés courants de la Ville de Beauceville | 32,00 \$ / heure |
| Adjoint au président d'élection | 50 % de la rémunération du président d'élection |
| Trésorière – pour la tenue d'une élection | 800,00 \$ |
| Trésorière – pour tout rapport de dépense et rapport financier à remplir | 150,00 \$ |

QUE cette rémunération sera indexée annuellement, au taux de l'IPC, mais plafonnée à 3,0 % ;

QUE les autres nominations seront régies par le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* (chapitre E-2.2, r.2) ;

3.10 MODIFICATION AU CALENDRIER DES SEANCES

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* demande que le calendrier des séances régulières soit adopté ou modifié par une résolution du conseil chaque année ;

CONSIDERANT les élections générales de 2025 ;

R-2025-09-8661 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2025 soit modifié afin de retirer la séance du 10 novembre 2025, pour être remplacée par une séance en date du 17 novembre 2025, à 19h30 ;

QUE les autres séances ordinaires de 2025 demeurent les mêmes ;

QU'un avis public soit donné de ce calendrier modifié par la greffière, Me Sandra Bernard, ou par l'assistante-greffière, madame Mélissa Rodrigue, sur le site internet de la Ville et sur le babillard de l'hôtel de Ville.

4. URBANISME

4.1 CPTAQ – DOSSIER 450450 – LOT 5 096 778 – REPORTÉE





Ville de Beauceville

N° 5363

5. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

5.1 LETTRE D'ENTENTE – CONVENTION COLLECTIVE DES POMPIERS

CONSIDERANT QUE des modifications à la convention collective des pompiers en vigueur ont été proposées ;

CONSIDERANT les documents soumis au conseil ;

R-2025-09-8662

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ;

QUE la Ville adopte et ratifie la lettre d'entente modifiant la convention collective des pompiers de Beauceville 2023-2027 ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, afin de signer cette lettre d'entente.

5.2 ADOPTION DU PROJET DE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES REVISE 2025-2035 (3^E GENERATION) DE LA MRC DE BEAUCE-CENTRE

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, l'autorité régionale doit procéder à la révision de son schéma de couverture de risques, en commençant au plus tard huit ans après la date de son entrée en vigueur et en suivant la même procédure que celle pour l'établir. Le schéma de couverture de risques révisé doit entrer en vigueur au plus tard 10 ans après cette date ;

ATTENDU QUE les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie décrivent les objectifs de protection contre les incendies et les mesures minimales dont les autorités régionales ou locales doivent tenir compte dans l'établissement de leur schéma de couverture de risques, y compris leur plan de mise en œuvre ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre, en précisant, notamment, le ressort de l'autorité ou de la régie intermunicipale qui en sera chargée, les ressources affectées aux mesures qui y sont prévues, les ententes intermunicipales nécessaires, les actions qui sont immédiatement applicables et, pour les autres actions, les étapes de réalisation et leur échéancier ;

ATTENDU QUE ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan uni adopté par les municipalités concernées ;

R-2025-09-8663

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Ville de Beauceville adopte le projet de schéma de couverture de risques révisé 2025-2035 (3^e génération) de la MRC de Beauce-Centre ainsi que son plan de mise en œuvre.

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 DEMANDE DE SUBVENTION PAVL – RANG SAINT-JOSEPH – VOLET





Ville de Beauceville

N° 5364

REDRESSEMENT/SÉCURISATION

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, monsieur Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

R-2025-09-8664

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Ville de Beauceville autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, est dûment autorisé ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

6.2 DEMANDE DE SUBVENTION PAVL – RANG SAINT-JOSEPH – VOLET SOUTIEN

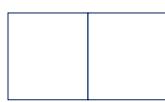
ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;





Ville de Beauceville

N° 5365

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, monsieur Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

R-2025-09-8665

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil de la Ville de Beauceville autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, est dûment autorisé ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

6.3 MANDAT SEAO—ACQUISITION D'UN SOUFFLEUR — **REPORTÉE**

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 CONTRAT DE SERVICES D'ARCHITECTURE – CSMC

CONSIDERANT QUE la Ville souhaite procéder à l'octroi d'un contrat de services pour l'avancement de son projet de centre de services municipal et communautaires ;

CONSIDERANT l'offre de services reçue pour une étude de faisabilité en services professionnels d'architectures de L'Atelier collectif d'architectes Inc. ;

CONSIDERANT la recommandation de Serge Vallée, directeur général ;

R-2025-09-8666

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ;

QUE la Ville octroie le contrat d'étude de faisabilité à L'Atelier collectif d'architectes Inc., au montant de 45 745,00 \$ plus les taxes applicables ;

QUE les sommes requises soient payées à même le règlement d'emprunt 2024-513.

8. VARIA

8.1 FERME BORÉALE

Nicole Jacques souligne le travail de la Ferme Boréale, de Beauceville.

8.2 DÉJEUNER DES CHEVALIERS DE COLOMB

Patrick Mathieu souligne l'organisation et le succès de leur dernier déjeuner.

8.3 BEAUCEVILIEN

Patrick Mathieu souligne qu'avec la grève de la Poste, il ne pourra pas être transmis, mais que les citoyens pourront venir le chercher à l'hôtel de Ville.

Nicole Jacques souligne certains articles, dont les abris temporaires et invite les citoyens à le lire.





Ville de Beauceville

N° 5366

8.4 TRAVAUX SUR LE RANG DE LA PLÉE

Patrick Mathieu indique qu'il a assisté à la rencontre citoyenne pour les personnes touchées par les travaux de La Plée et que cette rencontre porte ses bénéfices et évite des problèmes. Il remercie les citoyens de leur participation.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Jean-Marie Quirion : les bâtiments ou maisons à vendre, sont-elles en zone inondables.

Nicole Jacques indique que non, mais que c'est à vérifier.

Monsieur Quirion demande la valeur des immeubles.

Patrick Mathieu invite monsieur Quirion à consulter le site de Géocentralis, que l'information est accessible et publique.

Stéphane Savard : les terrains vendus qui doivent être construits dans les deux ans, où est-ce que cela va ?

Serge Vallée explique que la Ville fait des relances et que les anciennes ententes étaient plus ou moins solides et qu'on doit maintenant utiliser le service juridique pour les récupérer.

Monsieur Savard indique qu'il va suivre ce dossier.

Patrick Mathieu indique que les terrains non bâties nuisent au dézonage à la CPTAQ.

Jacques Légaré : contrat avec la Corporation Parkland, où est-ce ?

Patrick Mathieu indique que c'est l'ancien Ultramar, où il y a des blocs de ciment.

Patrick Mathieu indique que le terrain a été décontaminé.

Jacques Légaré demande la teneur du dernier règlement de zonage.

Patrick Mathieu indique que c'est pour les distances et les distinctions entre un spa et une piscine.

Jacques Légaré : rang Saint-Joseph, section Nord, c'est où.

Serge Vallée indique que c'est de la Route 108 en allant vers le Sud.

Monsieur Légaré demande la teneur du projet.

Kevin Pomerleau dit qu'il y a beaucoup de résurgence de rock et que cela doit être abaissé.

Patrick Mathieu indique que lorsque cette route devient une voie de contournement, elle devient rapidement impraticable.

Jacques Légaré : firme d'architecture, est-ce que c'est une firme d'ici ?

Serge Vallée répond que non, qu'il n'y en avait pas de disponible dans la région.

Frédéric Desjardins, rang Saint-Joseph, c'est quelle longueur.

Serge Vallée répond environ 300 mètres.

Monsieur Desjardins demande si cela reste de la gravelle.

Monsieur Mathieu explique qu'il y a de l'asphalte, mais qu'elle est très abimée.

Monsieur Desjardins demande à quel moment les travaux auraient lieu.

Serge Vallée répond que ce serait pour le printemps 2026.

Frédéric Desjardins demande quelle est la raison pour le contrat de services d'architecte.

Serge Vallée répond qu'on change de firme d'architecte pour que le dossier avance, qu'il nous manquait des choses, avant le lancement d'appel d'offres pour les dessins.

Monsieur Desjardins demande si le contrat précédent va être entièrement payé.

Serge Vallée répond que seulement pour le travail effectué.

Monsieur Desjardins demande s'il y aura des pénalités.

Serge Vallée répond que non, que cela n'était pas prévu au contrat.





Ville de Beauceville

N° 5367

Frédéric Desjardins demande, pour les ventes pour non-paiement de taxes, si c'est fréquent que la ville s'intéresse à les acquérir.

Serge Vallée répond que ce n'est pas la première fois.

Jacques Légaré, si la Ville en fait l'acquisition, comment la mise à prix est faite.

Me Sandra Bernard explique qu'une mise à prix lors d'une vente pour non-paiement de taxes ne peut pas être à autre chose qu'à 0 \$.

Patrick Mathieu souhaite que les personnes se manifestent avant la date de la vente.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2025-09-8667

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h15

PATRICK MATHIEU, Maire suppléant

SANDRA BERNARD, greffière





Ville de Beauceville

N° 5368

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE MERCREDI 1^{ER} OCTOBRE 2025 À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau, Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général, Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière et Mélissa Rodrigue, assistante-greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE

- 3.1 Adoption de procès-verbaux
- 3.2 Adoption du Règlement 2025-545 modifiant le règlement de zonage 2016-341 – **REPORTÉE**
- 3.3 Adoption du premier projet du règlement numéro 2025-547 modifiant le règlement de zonage 2016-341
- 3.4 Adoption du projet de règlement numéro 2025-548 modifiant le plan d'urbanisme 2016-340
- 3.5 Adoption du premier projet du règlement 2025-549 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341
- 3.6 Adoption du premier projet du règlement 2025-550 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341
- 3.7 Modification à la résolution R-2025-09-8658
- 3.8 Mandat de recouvrement des taxes foncières
- 3.9 Vente du lot 6 573 296 à Groupe KMDJ Inc.
- 3.10 Approbation de la vente du lot 6 524 880 à Gestion immobilière Jolicoeur Barbeau Inc.
- 3.11 Vente du lot 6 573 295 à Gestion immobilière Jolicoeur Barbeau Inc.
- 3.12 Vente du lot 6 394 519 à Gestion immobilière Jolicoeur Barbeau Inc.

4. URBANISME

- 4.1 Demande de permis – PIIA – 2025-0296 – 620, boulevard Renault
- 4.2 Demande de permis – PIIA – 2025-0211 – 224, 6e Avenue
- 4.3 Demande de permis – PIIA – 2025-0337 – 254, avenue Lambert
- 4.4 Demande à la CPTAQ – Dossier 450 450 – Lot 5 096 778
- 4.5 Demande de dérogation mineure – 2025-3009 – lot 3 487 680 – Ferme Grondinvil
- 4.6 Demande de dérogation mineure – 2025-3014 – 427, 35^e Rue
- 4.7 Demande à la CPTAQ – Dossier 451 496

5. TRAVAUX PUBLICS

- 5.1 Mandat pour des services en ingénierie – modification à la résolution R-2023-07-7800
- 5.2 Mandat au SEAO pour l'acquisition d'un souffleur

6. SERVICE DES LOISIRS

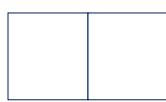
- 6.1 Demande de permis d'événement – Régie de l'alcool, des courses et des jeux

7. TRÉSORERIE

- 7.1 Approbation des comptes du mois
- 7.2 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 8.1 Demande au MTQ – piste cyclable – pont de la rivière Calway
- 8.2 Contrat de services CSMC – étude énergétique
- 8.3 Contrat de services CSMC – chargé de projet





Ville de Beauceville

N° 5369

- 8.4 Transaction et quittance – dossier 350-22-000090-244
- 8.5 Mandat au SEAO étude sur les aménagements résilients

9. VARIA

- 9.1 Mandat SEAO pour la Maison Félix-Georges-Fortier

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2025-10-8668 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec modifications.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

R-2025-10-8669 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité, que les procès-verbaux du 2 septembre 2025, du 9 septembre et du 15 septembre 2025 soient adoptés tel que rédigés.

3.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-545 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2016-341 – REPORTÉE

3.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-547 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2016-341

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite modifier le zonage de la zone 114-REC en ajoutant l'usage 111. Habitation unifamiliale isolée (usage résidentiel bénéficiant d'un droit acquis reconnu en vertu de la LPTAA) aux usages permis ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été transmise au conseil, qui a pu émettre ses commentaires ;

R-2025-10-8670 IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le premier projet du règlement numéro 2025-547 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341 ;

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de publier l'avis public de la tenue d'une consultation public au sujet de ce règlement et d'en déterminer la date.

3.4 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-548 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 2016-340

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite modifier son plan d'urbanisme afin de régulariser l'affectation de trois (3) lots qui, à la suite d'une opération cadastrale, se retrouvent divisés entre deux affectations ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet du règlement 2025-548 et ont pu émettre leurs commentaires ;

R-2025-10-8671 IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à





Ville de Beauceville

N° 5370

l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le projet du règlement numéro 2025-548 modifiant le plan de zonage numéro 2016-340 ;

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de publier l'avis public de la tenue d'une consultation public au sujet de ce règlement et d'en déterminer la date.

3.5 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2025-549 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-341

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite restreindre le nombre d'habitation (numéro civique) à un maximum de cinq (5) pour les lots ayant un frontage à la 25^e Rue, afin d'être conforme au permis d'accès à une route délivré en 2016 par le ministère des Transports et de la Mobilité Durable ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été transmise au conseil, qui a pu émettre ses commentaires ;

R-2025-10-8672 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le premier projet du règlement numéro 2025-549 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341 ;

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de publier l'avis public de la tenue d'une consultation public au sujet de ce règlement et d'en déterminer la date.

3.6 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2025-550 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-341

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite augmenter le nombre de logements maximums dans la zone 303-M afin de répondre aux nouvelles orientations gouvernementales (OGAT) en favorisant une densification douce sur son territoire urbain ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été transmise au conseil, qui a pu émettre ses commentaires ;

R-2025-10-8673 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le premier projet du règlement numéro 2025-550 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341 ;

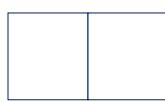
QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de publier l'avis public de la tenue d'une consultation public au sujet de ce règlement et d'en déterminer la date.

3.7 MODIFICATION À LA RÉSOLUTION R-2025-09-8658

CONSIDERANT QUE le conseil a adopté la résolution numéro R-2025-09-8658 stipulant les dossiers devant être mis en vente pour non-paiement des taxes foncières ;

CONSIDERANT l'étude d'un de ces dossiers et la recommandation de Me Sandra Bernard, greffière ;

R-2025-10-8674 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;





Ville de Beauceville

N° 5371

QUE la Ville modifie sa résolution R-2025-09-8658 et retire l'immeuble étant le matricule **8016-64-6992** de la liste des immeubles devant être vendus pour non-paiement des taxes foncières ;

QUE le reste de la résolution R-2025-09-8658 demeure inchangée.

3.8 MANDAT DE RECOUVREMENT DES TAXES FONCIÈRES

ATTENDU QUE des taxes imposées à l'égard de l'immeuble correspondant au matricule suivant demeure impayées :

- **8016-64-6992** ;

ATTENDU l'article 509 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) ;

ATTENDU la nécessité pour la Ville d'être représentée par avocats aux fins d'entreprendre un recours en recouvrement des taxes impayées

R-2025-10-8675 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

DE mandater Morency, société d'avocats s.e.n.c.r.l. aux fins d'entreprendre un recours en recouvrement de taxes à l'égard de l'immeuble précité au préambule de la présente résolution et ce, en conformité avec l'article 509 LCV ;

QUE les frais requis soient payés à même le budget de fonctionnement.

3.9 VENTE DU LOT 6 573 296 À GROUPE KMDJ INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accepté une offre d'achat de Groupe KMDJ Inc. lors de la résolution numéro R-2025-09-8649 ;

CONSIDÉRANT QUE Me Jennifer Pelchat, notaire, a déposé un projet d'acte de vente conforme à cette offre et tel que modifié en date du 1^{er} octobre 2025 ;

R-2025-10-8676 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de vendre le lot 6 573 296 en faveur de Groupe KMDJ Inc., au montant de 41 060,98 \$, plus les taxes applicables et autres conditions prévues au projet d'acte de vente soumis par Me Jennifer Pelchat, notaire et avec les modifications proposées dans le projet soumis au conseil en date des présentes ;

QUE la Ville mandate le maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer ledit acte de vente et ses documents accessoires.

3.10 APPROBATION DE LA VENTE DU LOT 6 524 880 À GESTION IMMOBILIÈRE JOLICOEUR BARBEAU INC.

CONSIDÉRANT QUE Gestion immobilière Jolicoeur Barbeau Inc. souhaite se porter acquéreur du lot 6 524 880 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce ;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble n'a pas été construit à ce jour et que son propriétaire actuel, lors de l'acquisition, s'était engagé à faire accepter la vente à un tiers si cette vente intervenait avant le respect des conditions énoncées dans son titre de propriété ;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de vente soumis à la Ville par Me Sébastien





Ville de Beauceville

Nº 5372

Levasseur, notaire, incluant l'obligation de construire et autres obligations qui étaient présentes au titre de propriété antérieur ;

R-2025-10-8677 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte et autorise la vente entre 9277-3183 Québec Inc. et Gestion immobilière Jolicoeur Barbeau Inc., telle que soumise par Me Sébastien Levasseur notaire, qui pourra être signée devant lui ou un autre notaire de son étude ;

QUE la Ville mandate Dominique Lamarre, directrice de l'aménagement et de la réglementation à transmettre copie de la présente résolution au notaire instrumentant.

3.11 VENTE DU LOT 6 573 295 À GESTION IMMOBILIÈRE JOLICOEUR BARBEAU INC.

CONSIDÉRANT l'offre reçue le 12 septembre 2025 de Gestion immobilière Jolicoeur Barbeau Inc. d'acheter le lot 6 573 295 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce (lot situé dans la 183^e Rue) ;

R-2025-10-8678 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette offre d'achat de Gestion immobilière Jolicoeur Barbeau Inc. au prix de cinquante-cinq cents le pied carré anglais ($0,55 \$/\text{pi}^2$) ;

QUE la Ville nommera des mandataires à la vente notariée lorsqu'elle aura reçu un projet d'acte de vente conforme à cette offre acceptée.

3.12 VENTE DU LOT 6 394 519 À GESTION IMMOBILIÈRE JOLICOEUR BARBEAU INC.

CONSIDÉRANT l'offre reçue le 12 septembre 2025 de Gestion immobilière Jolicoeur Barbeau Inc. d'acheter le lot 6 394 519 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce (lot situé dans la 39^e Avenue) ;

R-2025-10-8679 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette offre d'achat de Gestion immobilière Jolicoeur Barbeau Inc. au prix de cinquante-cinq cents le pied carré anglais ($0,55 \$/\text{pi}^2$) ;

QUE la Ville nommera des mandataires à la vente notariée lorsqu'elle aura reçu un projet d'acte de vente conforme à cette offre acceptée.

4. URBANISME

4.1 DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 2025-0296 – 620, BOULEVARD RENAULT

CONSIDERANT la demande 2025-0296 pour un permis au 620, boulevard Renault, situé dans une zone de plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDERANT QUE la demande vise à installer une enseigne commerciale au mur ;

CONSIDERANT QUE cette demande a été soumise à l'étude du comité consultatif en urbanisme qui a émis ses recommandations au conseil ;

R-2025-10-8680 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de délivrer le permis sous la demande 2025-0296 d'installation





Ville de Beauceville

N° 5373

d'une enseigne sur le mur de façade au boulevard Renault, tel que soumise.

4.2 DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 2025-0211 – 224, 6E AVENUE

CONSIDERANT la demande 2025-0211 pour un permis au 224, 6^e Avenue, situé dans une zone de plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDERANT QUE la demande vise à changer la porte d'entrée du local commercial vacant ;

CONSIDERANT QUE cette demande a été soumise à l'étude du comité consultatif en urbanisme qui a émis ses recommandations au conseil ;

- R-2025-10-8681 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;
QUE la Ville accepte de délivrer le permis sous la demande 2025-0211 tel que demandé.

4.3 DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 2025-0337 – 254, AVENUE LAMBERT

CONSIDERANT la demande 2025-0337 pour un permis au 254, avenue Lambert, situé dans une zone de plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDERANT QUE la demande vise à installer une nouvelle enseigne en remplacement de l'enseigne précédente ;

CONSIDERANT QUE cette demande a été soumise à l'étude du comité consultatif en urbanisme qui a émis ses recommandations au conseil ;

- R-2025-10-8682 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;
QUE la Ville accepte de délivrer le permis sous la demande 2025-0337 d'installation d'une nouvelle enseigne.

4.4 DEMANDE À LA CPTAQ – LOT 5 096 778

CONSIDERANT la demande numéro 450 450 à la CPTAQ qui est soumise à la recommandation du conseil ;

CONSIDERANT QU'il s'agit d'une demande de maintien du remblai mis en place ;

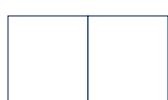
CONSIDERANT QUE cette demande vise à rendre conforme un remblai déjà effectué sur le lot et ce, dans le but d'améliorer le potentiel agricole ;

CONSIDERANT QUE la superficie du remblai actuel ne sera pas agrandie ;

CONSIDERANT QUE le stationnement aménagé sur ledit remblai sera remplacé par de la terre végétale pour améliorer le potentiel agricole, conformément aux spécificités d'un agronome ;

CONSIDERANT QU'il ne peut y avoir d'entreposage de remorques de véhicules lourds ou tout autre type d'entreposage non agricole, puisque cet usage n'est pas conforme au règlement de zonage 2016-341 de la Ville de Beauceville ;

- R-2025-10-8683 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;
QUE la Ville recommande cette demande de maintien du remblai, puisque cette demande ne pourrait pas être effectuée ailleurs que le site déjà en cause, sous le numéro 450 450 ;





Ville de Beauceville

N° 5374

QUE la Ville mandate Dominique Lamarre, directrice de l'aménagement et de la règlementation à transmettre l'analyse de conformité et copie de la présente résolution à la CPTAQ.

4.5 DEMANDE DE DEROGATION MINEURE – 2025-3009 – LOT 3 487 680 – FERME GRONDINVIL

CONSIDERANT QUE la Ville a reçu la demande de dérogation mineure 2025-3009 pour le lot 3 487 680, afin de permettre la construction de deux (2) poulaillers sur un nouveau lieu d'élevage à une distance séparatrice relatives aux odeurs et approximative de 97 mètres, alors que la norme est de 362,3 mètres (article 215 du règlement de zonage 2016-341) ;

CONSIDERANT QUE cette demande a fait l'objet d'une étude et d'une recommandation du comité consultatif en urbanisme ;

CONSIDERANT QUE cette demande est située principalement en bordure du secteur industriel de la Ville et non de demeures résidentielles ;

CONSIDERANT QUE cette demande a été annoncée par un avis public en date du 11 septembre 2025 et qu'aucune personne intéressée ne s'est fait entendre par le conseil à ce sujet ;

R-2025-10-8684 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette demande de dérogation mineure numéro 2025-3009 pour le lot 3 487 680 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, afin que les constructions demandées puissent être faites à une distance séparatrice relative aux odeurs de plus ou moins 97 mètres ;

QUE la réalisation des travaux doit avoir lieu dans les deux ans de la présente résolution accordant la dérogation mineure, conformément au règlement relatif aux dérogations mineures de la Ville.

4.6 DEMANDE DE DEROGATION MINEURE – 2025-3014 – 427, 35E RUE

CONSIDERANT QUE la Ville a reçu la demande de dérogation mineure 2025-3014 pour le 427, 35^e Rue, afin d'autoriser l'implantation d'un garage attaché à la résidence à une distance de 12,67 mètres de la ligne avant, alors que la norme minimale est de 15,07 mètres (article 87.2 du règlement de zonage 2016-341) ;

CONSIDERANT QUE cette demande a fait l'objet d'une étude et d'une recommandation du comité consultatif en urbanisme ;

CONSIDERANT QUE cette demande a été annoncée par un avis public en date du 15 septembre 2025 et qu'aucune personne intéressée ne s'est fait entendre par le conseil à ce sujet ;

R-2025-10-8685 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette demande de dérogation mineure numéro 2025-3014 pour le 427, 35^e Rue, afin d'autoriser l'implantation d'un garage attaché à la résidence à une distance de 12,67 mètres de la ligne avant, alors que la norme minimale est de 15,07 mètres ;

QUE la réalisation des travaux doit avoir lieu dans les deux ans de la présente résolution accordant la dérogation mineure, conformément au règlement relatif aux dérogations mineures de la Ville.





Ville de Beauceville

N° 5375

4.7 DEMANDE À LA CPTAQ – DOSSIER 451 496

CONSIDERANT QU'une demande d'autorisation d'aliénation et de lotissement a été présentée à la CPTAQ sur une partie du lot 3 489 323 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce ;

CONSIDERANT QUE la Ville doit se prononcer sur cette demande ;

CONSIDERANT QUE cette demande est conforme à la règlementation municipale ;

CONSIDERANT QUE cet immeuble est situé près des immeubles actuels du demandeur, qui souhaite agrandir son exploitation d'acériculture à la plus petite distance possible ;

R-2025-10-8686

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville appuie cette demande d'autorisation d'aliénation et de lotissement à la CPTAQ ;

QUE la Ville mandate Dominique Lamarre, directrice de l'urbanisme par intérim, afin de signer le formulaire requis et transmettre copie de la présente résolution.

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 MANDAT POUR DES SERVICES EN INGÉNIERIE – MODIFICATION À LA RÉSOLUTION R-2023-07-7800

CONSIDERANT le contrat de services professionnels en ingénierie donné par la résolution R-2023-07-7800 pour les travaux de réfection du rang de La Plée ;

CONSIDERANT QUE la Ville a fait face à des imprévus dans ce dossier au niveau environnemental ;

R-2025-10-8687

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville modifie et prolonge le mandat des services d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan pour porter le contrat de service à une somme totale de 54 225,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer cette modification au contrat de services ;

QUE les autres dispositions de cette résolution R-2023-07-7800 demeurent en vigueur ;

QUE ces sommes seront payées à même le règlement d'emprunt 2025-542.

5.2 MANDAT AU SEAO POUR L'ACQUISITION D'UN SOUFFLEUR

CONSIDÉRANT QUE le souffleur de la Ville est rendu en fin de vie utile ;

R-2025-10-8688

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville procède à un appel d'offres par soumissions publiques par le SEAO pour l'acquisition d'un souffleur neuf ;

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de procéder à la publication d'un appel d'offres à ce sujet sur le SEAO.





Ville de Beauceville

N° 5376

6. SERVICE DES LOISIRS

6.1 DEMANDE DE PERMIS D'EVENEMENT – REGIE DE L'ALCOOL, DES COURSES ET DES JEUX

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs procède parfois à des demandes auprès de la Régie de l'alcool, des courses et des jeux pour des activités organisées par la Ville ;

R-2025-10-8689 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville mandate François Langevin, directeur du service des loisirs ou, à défaut, Serge Vallée, directeur général, afin de signer pareilles demandes de permis d'événement ou tout autre type de permis à la Régie de l'alcool, des courses et des jeux au nom de la Ville de Beauceville.

7. TRÉSORERIE

7.1 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

R-2025-10-8690 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE le bordereau des comptes daté du 26 septembre 2025 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

7.2 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

Madame Mélanie Quirion, trésorière, dépose au conseil les états comparatifs des revenus et dépenses, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19).

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 DEMANDE AU MTQ – PISTE CYCLABLE – PONT DE LA RIVIÈRE CALWAY

CONSIDÉRANT QUE la Véloroute de la Chaudière est une artère touristique importante aux yeux de toute la région et qu'il manque un dernier tronçon à compléter, soit le tronçon entre Beauceville et Saint-Joseph-de-Beauce ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont débutés pour compléter la piste cyclable entre Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville, afin de réaliser le pont surplombant la rivière Calway ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été suspendus à la suite de bris dus aux pluies diluviales du mois de juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux du pont de la rivière Calway n'ont actuellement aucun calendrier de réalisation ;

R-2025-10-8691 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville demande au ministère des Transports et de la Mobilité Durable un échéancier pour les travaux à prévoir afin de permettre aux utilisateurs de la piste cyclable de traverser la rivière Calway en toute sécurité.

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité





Ville de Beauceville

N° 5377

Durable, au député de Beauce-Nord, à la MRC Beauce-Centre et à la Ville de Beauceville par le directeur général, Serge Vallée ou par la directrice générale adjointe, Mélanie Quirion.

8.2 CONTRAT DE SERVICES CSMC – ÉTUDE ÉNERGÉTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville travaille sur son projet de centre de services municipaux et communautaires et qu'une étude énergétique est requise ;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de l'entreprise Écohabitation, au montant de 55 000,00 \$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT la recommandation du chargé de projet dans ce dossier ;

R-2025-10-8692 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie à l'entreprise Écohabitation un contrat de service d'étude énergétique d'une valeur de 55 000,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, ou la directrice générale adjointe, le cas échéant, afin de signer cette entente de services ;

QUE les sommes requises soient payées à même le règlement d'emprunt numéro 2024-513.

8.3 CONTRAT DE SERVICES CSMC – CHARGÉ DE PROJET

CONSIDÉRANT QUE la Ville travaille sur son projet de centre de services municipaux et communautaires et qu'elle a soumis une partie de sa gestion du projet à un contrat de services venu à échéance ;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de l'entreprise Groupe consultant Le Portage Inc., au montant de 64 500,00 \$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT la recommandation du chargé de projet dans ce dossier ;

R-2025-10-8693 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie à l'entreprise Groupe consultant Le Portage Inc. un contrat de service pour le montage financier stratégique et la gestion intégrée du projet de réaménagement d'une valeur de 64 500,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, ou la directrice générale adjointe, le cas échéant, afin de signer cette entente de services ;

QUE les sommes requises soient payées à même le règlement d'emprunt numéro 2024-513.

8.4 TRANSACTION ET QUITTANCE – DOSSIER 350-22-000090-244

CONSIDÉRANT le dossier 350-22-000090-244 ;

CONSIDÉRANT le document Transaction et quittance soumis au conseil ;

R-2025-10-8694 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;





Ville de Beauceville

N° 5378

QUE la Ville ratifie cette Transaction et quittance ;

QUE la Ville mandate le maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Serge Vallée, directeur général ou la directrice générale adjointe, le cas échéant, afin de signer tout document requis en vertu de la transaction et quittance précitée, incluant tout contrat notarié.

8.5 MANDAT AU SEAO ÉTUDE SUR LES AMÉNAGEMENTS RÉSILIENTS

Considérant que la Ville souhaite procéder à une étude sur les aménagements résilients ;

R-2025-10-8695

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville procède à un appel d'offres par soumissions publiques par le SEAO pour des services professionnels d'ingénierie sur les aménagements résilients ;

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de procéder à la publication d'un appel d'offres à ce sujet sur le SEAO.

9. VARIA

9.1 MANDAT SEAO POUR LA MAISON FÉLIX-GEORGES-FORTIER

CONSIDÉRANT que la Ville collabore avec la Corporation du Quartier de la Débâcle de Beauceville pour la réalisation d'un projet sur le site de la Maison Félix-Georges-Fortier ;

CONSIDÉRANT que l'organisme et la Ville souhaite procéder à un appel d'offres pour les travaux à prévoir ;

R-2025-10-8696

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville fasse une demande de soumission publique pour des travaux de constructions et d'aménagement de la Maison Félix-Georges-Fortier ;

QUE la Ville mandate Me Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de publier cet appel d'offres sur le site du SEAO.

Madame Nicole Jacques invite les gens à consulter le site de la Ville de Beauceville, vu qu'il y a grève chez Postes Canada. Elle nomme les activités à venir en octobre et invite la population à y participer.

Monsieur Kevin Pomerleau félicite le corps de Cadet 619 pour ses 110 ans.

Monsieur Kevin Pomerleau félicite aussi Jeff Côté #51 et Dale Côté #69 qui sont tous les deux gagnants en course automobile dans différentes catégories.

Monsieur Patrick Mathieu demande aux gens d'être prudent s'ils ont des permis de brûlage. Il mentionne qu'il est important de surveiller pour éviter les risques de propagation.

Monsieur François Veilleux souhaite la bienvenue aux nouvelles entreprises qui ont acheté un terrain dans le parc industriel.

Monsieur François Veilleux annonce qu'il ne se présentera pas aux prochaines élections.





Ville de Beauceville

N° 5379

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Jacques Légaré, TVCB, il demande quel est la zone où cela va passer de 6 à 8 logements. Les conseillers répondent que c'est au coin du Boulevard Renault et de la 179^e Rue.

Jacques Légaré, TVCB, veut connaître la nature de l'entreprises. Monsieur Veilleux répond que c'est un fabricant de fenêtres. C'est environ une quinzaine d'emplois.

Jacques Légaré, TVCB, souhaite connaître la nature de l'entreprise (Jolicoeur Barbeau). Monsieur Veilleux explique que le propriétaire du terrain sur la 183^e rue pouvait vendre sans remettre le terrain à la Ville, ce qui a été fait.

Sylvio Morin, Enbeauce.com demande à Mélanie si les documents pour le dépôt des états peuvent lui être envoyés.

Sylvio Morin, Enbeauce.com demande à Serge Vallée nous en sommes rendus à combien d'argent de dépenser dans les études et tests pour le futur centre de service communautaires municipal. Serge explique que l'étude écoénergétique va permettre d'aller chercher des subventions de plus pour le bâtiment. Pour le groupe le Portage, nous avons changé de firme d'architecte en cours de route.

Sylvio Morin, Enbeauce.com veut savoir si Serge a eu la rencontre avec Mme Paule Veilleux. Il veut connaître les endroits où elle sera installée. Serge dit que la plus grosse statue sera installée dans la descente de la piste cyclable. Mme Paule Veilleux doit retravailler sa statue. Pour les 3 plus petites, elles seront placées dans le Centre de service communautaire municipal.

Sylvio Morin, Enbeauce.com veut savoir ce que sont des aménagements résilients. Serge explique que c'est difficile de trouver des firmes spécialisées. Un aménagement résilient c'est d'étudier et de voir comment on peut empêcher les glaces et l'eau de ne pas entrer dans les bâtiments. On a besoin de ces études pour déposer au PRAFI pour réaliser des travaux.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2025-10-8697

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h29

Fin de la séance :

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

MÉLISSA RODRIGUE, assistante-greffière





Ville de Beauceville

N° 5380

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE VENDREDI 17 OCTOBRE 2025 À 12H33 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau et Vincent Pomerleau.

Est également présente :

Monsieur Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence de la conseillère, madame Nicole Jacques.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. URBANISME
 - 3.1 Demande de permis 2025-0358 – PIIA – lot 6 698 311 (100^e Rue Sud)
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Octroi du contrat du contrôle qualitatif des matériaux – projet de réfection du rang de La Plée
5. VARIA
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE

R-2025-10-8698 IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité que madame Nicole Jacques, conseillère, préside l'assemblée du conseil de ce jour en l'absence du maire et du maire suppléant.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Nicole Jacques, conseillère, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2025-10-8699 IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

3.1 DEMANDE DE PERMIS 2025-0358 – PIIA – LOT 6 698 311 (100^E RUE SUD)

CONSIDÉRANT la demande de permis 2025-0358 pour une construction unifamiliale isolée avec garage attaché ;

Considérant que l'immeuble touché (le lot 6 698 311) est situé dans une zone de plan d'implantation et d'intégration architecturale et que les demandes de permis doivent faire l'objet d'une résolution du conseil ;

Considérant que cette demande a fait l'objet d'une étude et d'une recommandation par le comité consultatif en urbanisme ;

R-2025-10-8700 IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte cette demande de permis 2025-0358, sur le lot 6 698 311 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, situé dans la 100^e Rue Sud, pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée.





Ville de Beauceville

N° 5381

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 OCTROI DU CONTRAT DU CONTRÔLE QUALITATIF DES MATERIAUX – PROJET DE RÉFECTION DU RANG DE LA PLÉE

Considérant que la Ville a débuté ses travaux de réfection du rang de La Plée ;

Considérant les offres de services reçues pour le contrôle qualitatif des matériaux reçues ;

Considérant que le projet doit se poursuivre immédiatement avant la saison froide ;

Considérant le financement accordé pour l'année 2025 ;

Considérant la recommandation de l'ingénieur au dossier ;

R-2025-10-8701 IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le contrat de contrôle qualitatif des matériaux à Englobe Corp. pour la somme de 18 191,60 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la somme requise soit payée à même le règlement d'emprunt 2025-542 ;

QUE Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer ledit contrat de services.

5. VARIA

Aucun point soulevé.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2025-10-8702 IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 12h35

NICOLE JACQUES, conseillère

SANDRA BERNARD, greffière





Ville de Beauceville

N° 5382

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 10 NOVEMBRE 2025 À 19H35 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire, Patrick Mathieu ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Samuel Boutin, Kevin Pomerleau et Vincent Roy.

Est également présente :

Monsieur Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, Patrick Mathieu.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 Adoption du règlement numéro 2025-545 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341
 - 3.2 Demande de démolition d'immeuble – mandat à Morency, avocats s.e.n.c.r.l.
 - 3.3 Mandat de vente d'un immeuble pour non-paiement des taxes foncières
 - 3.4 Délégation de signatures
4. URBANISME
 - 4.1 Abrogation de la résolution R-2025-10-8684 concernant une demande de dérogation mineure 2025-3009 (lot 3 487 680, Ferme Grondinvil)
 - 4.2 Nomination des membres élus du comité consultatif en urbanisme
5. TRAVAUX PUBLICS
 - 5.1 Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 – programmation 1
6. VARIA
 - 6.1 Appui au directeur général
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Patrick Mathieu, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2025-11-8703 IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-545 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-341

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 2025-545 a été donné le 2 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet du règlement 2025-545 a été adopté le 2 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique a été tenue concernant le règlement 2025-545 en date du 15 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 17 septembre 2025 et le 30 septembre 2025, invitant les personnes habiles à voter à déposer une demande pour une tenue de référendum et qu'au total, une seule demande a été reçue ;

CONSIDÉRANT le nombre de demandes reçues, le règlement 2025-545 est réputé





Ville de Beauceville

N° 5383

accepté par les personnes habiles à voter ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu le projet du règlement 2025-545 et ont pu émettre leurs commentaires ;

R-2025-11-8704 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le règlement numéro 2025-545 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341 ;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

3.2 DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE – MANDAT À MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.

CONSIDÉRANT l'état de désuétude et de dangerosité de l'immeuble situé au 785, route du Président-Kennedy;

CONSIDÉRANT les dérogations de cet immeuble à la réglementation applicable;

CONSIDÉRANT l'inaction du propriétaire de l'immeuble suivant les différentes visites et les avis qui lui ont été émis;

R-2025-11-8705 **IL** est proposé par Samuel Boutin, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal mandate la firme Morency, société d'avocats, s.e.n.c.r.l. pour entreprendre toutes procédures judiciaires afin de faire cesser les dérogations à la réglementation municipale et d'entreprendre un recours en démolition devant la Cour supérieure, notamment, en vertu des articles 227 et suivants la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et toutes autres demandes accessoires, autant en première instance qu'en appel contre l'immeuble désigné en préambule de la présente résolution.

3.3 MANDAT DE VENTE D'UN IMMEUBLE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES

CONSIDERANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées proposée par la trésorière ;

CONSIDERANT QUE le conseil a pris connaissance de cette liste ;

R-2025-11-8706 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Samuel Boutin et résolu à l'unanimité ;

D'ORDONNER à Me Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, ou, à défaut, à madame Mélissa Rodrigue, greffière adjointe, conformément aux articles 512 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente de l'immeuble qui ne fait pas l'objet d'entente de paiement, de séquestre judiciaire ou d'un autre type de poursuite et apparaissant au sommaire de l'état des taxes impayées au 10 novembre 2025 pour tous les immeubles ayant des soldes impayés pour l'année fiscale 2023, pour l'ensemble des sommes, intérêts, frais et pénalités applicables et ce, pour défaut de paiement des taxes municipales. Cette vente aura lieu à l'enchère publique le 22 janvier 2026, à la salle du conseil située au 540, boulevard Renault, à Beauceville ;

QUE l'immeuble devant être vendu à l'enchère publique est le suivant et il sera procédé à leur vente pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* :

| | Matricule | Adresses |
|----|--------------|--|
| 3. | 8319-71-4586 | 102, 129 ^e Rue, Beauceville |

3.4 DÉLÉGATIONS DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses résolutions ont été récemment adoptées pour des signatures de contrats, d'ententes et autres documents, lesquelles nommaient expressément le maire sortant ;





Ville de Beauceville

N° 5384

CONSIDÉRANT l'élection du 2 novembre 2025 et l'assermentation du nouveau maire et la nomination prochaine d'un maire suppléant distinct du précédent ;

CONSIDÉRANT QUE le maire sortant était également signataire pour les lotissements où la Ville était le ou l'un des propriétaires au Cadastre ou d'autres intérêts à faire valoir ;

R-2025-11-8707 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville modifie ses résolutions nommant François Veilleux comme signataire au nom de la Ville par Patrick Mathieu, maire ;

QUE la Ville mandate Patrick Mathieu, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, pour signer les lotissements lorsque la Ville est le ou l'un des propriétaires au cadastre ou d'autres intérêts à faire valoir.

4. URBANISME

4.1 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION R-2025-10-8684 CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2025-3009 (LOT 3 487 680, FERME GRONDINVIL)

CONSIDÉRANT QU'une résolution approuvant la demande de dérogation mineure concernant une distance séparatrice relative aux odeurs dans le dossier 2025-3009 et visant le lot 3 487 680 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce a été adoptée lors de la séance du 10 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit être envoyée à la MRC de Beauce-Centre pour approbation finale ;

CONSIDÉRANT QU'un second article du règlement de zonage n'était pas respecté dans le projet soumis;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure doit retourner à l'étude par le comité consultatif d'urbanisme qui fera une nouvelle recommandation au conseil ;

R-2025-11-8708 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville abroge la résolution R-2025-10-8684.

4.2 NOMINATION DES MEMBRES ÉLUS DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les mandats des membres élus du comité consultatif en urbanisme lors de l'assermentation résultant de l'élection générale du 2 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer deux membres du conseil sur le comité consultatif en urbanisme, dont son président ;

R-2025-11-8709 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville nomme les personnes suivantes membres du comité consultatif en urbanisme, jusqu'à leur remplacement :

- David Veilleux, membre et président ;
- Vincent Roy, membre

QUE la Ville nomme madame Dominique Lamarre, directrice de l'aménagement et de la réglementation, secrétaire du comité consultatif en urbanisme.

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028 – PROGRAMMATION 1





Ville de Beauceville

N° 5385

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

R-2025-11-8710 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

6. VARIA

6.1 APPUI AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT la difficulté du travail requis par le poste de directeur général

R-2025-11-8711 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil réitère son appui et remercie le directeur général, monsieur Serge Vallée, pour son travail au sein de la Ville de Beauceville.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2025-11-8712 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 19h54

PATRICK MATHIEU, Maire

SANDRA BERNARD, greffière

